



Réserve Naturelle
ILETS DE LA PETITE TERRE



Plan de gestion
2004-2008



OFFICE NATIONAL DES FORETS

Direction pour la Guadeloupe
Jardin Botanique BP 648
97100 BASSE-TERRE Cedex

Téléphone :
05 90 99 28 99
Télécopie :
05 90 81 48 77
Mél :

ASSOCIATION "TI-TE"

Mairie de La Désirade
97129 La Désirade
Téléphone :
05 90 20 01 76
Télécopie :
05 90 20 03 82

Auteur

René Dumont
Technicien forestier à l'Office National des Forêts
Conservateur de la réserve naturelle de Petite Terre

Ce document a été rédigé selon le guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles du GIP ATEN 1998.

Remerciements

L'élaboration de cet ouvrage est l'accomplissement d'un travail collectif, ont participé activement à cette étude :

Géraldine Senacq VCAT à l'ONF
Franck Mazéas ingénieur milieu marin à la DIREN
Gisèle Fanget ingénieur des travaux à l'ONF
Thomas Kopp technicien forestier à l'ONF

Mes remerciements aux scientifiques qui ont bien voulu relire et annoter ce travail :

Yolande Bouchon Navarro, Claude Bouchon et Alain Rousteau de l'Université des Antilles et de la Guyane ;
Anthony Levesque, ornithologue ;
Maguy Dulorme de l'AEVA.

et aussi à Jérôme Filliau représentant l'association des professionnels pour la protection de Petite Terre pour ses remarques pertinentes.

Ont également participé à cette étude :
Marjolaine Moreau, Lionel Herphelin, Marie Caffiot, Matthieu Broussé et Mailys Salivas Decaux.

SOMMAIRE GENERAL

**PARTIE A : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DE LA
RESERVE NATURELLE**

**PARTIE B : EVALUATION DU PATRIMOINE ET DEFINITION DES
OBJECTIFS**

PARTIE C : PLAN DE TRAVAIL

BIBLIOGRAPHIE

Sigles et abréviations

Crédits photographiques

Annexes



PLAN DE GESTION 2004-2008

Réserve Naturelle

ILETS DE LA PETITE TERRE



PARTIE A

APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DE LA RESERVE NATURELLE

SOMMAIRE

A. Approche descriptive et analytique de la réserve naturelle

A.1 Informations générales

A.1.1 Localisation

A.1.2 Statut actuel et limites de la zone protégée

A.1.2.1 Statuts

A.1.2.2 Organismes gestionnaires

A.1.2.3 Superficie et limite

A.1.2.4 Autres espaces protégés de Guadeloupe et de la région Caraïbe

A.1.3 Description sommaire

A.1.4 Bref historique de la réserve naturelle

A.1.4.1 Chronologie des événements récents ayant conduit au classement en réserve naturelle

A.1.4.2 Création de la réserve naturelle

A.1.4.3 Evolutions et réalisations depuis la création de la réserve naturelle

A.1.4.3.1 Organisation de la gestion et personnels

A.1.4.3.2 Réglementations

A.1.4.3.3 Travaux d'investissement

- Délimitation de la zone marine protégée
- Pose de corps morts
- Bateaux
- Maison des gardes
- Accueil du public
- Equipement du site

A.1.5 Aspects fonciers, maîtrise d'usage et infrastructures

A.1.6 Moyens logistiques et équipements de la réserve

A.1.6.1 Biens immobiliers

A.1.6.2 Equipement électrique

A.1.6.3 Moyens de transport

A.1.6.4 Bureautique

A.1.6.5 Matériel d'observation

A.1.6.6 Matériel d'exposition

A.2 Environnement et patrimoine

A.2.1. Milieu Physique

A.2.1.1. Climat

A.2.1.1.1 Températures

A.2.1.1.2 Précipitations

A.2.1.1.3 Evaporation

A.2.1.1.4 Vents

A.2.1.1.5 Cyclones

A.2.1.2 Géologie

A.2.1.3 Données océanographiques

A.2.1.3.1 Marée

A.2.1.3.2 Courant

A.2.2 – Unités écologiques

A.2.2.1 – Unités écologiques marines

A.2.2.1.1 Herbiers de phanérogames marines

A.2.2.1.2 Récifs coralliens

A.2.2.2 Unités écologiques terrestres

A.2.2.2.1 Typologie des milieux

A.2.2.2.2 Système « littoral »

- Plages et cordons sableux
- Dépressions et lagunes

A.2.2.2.3 Plateaux calcaires

- Marges des plateaux
- Façade orientale soumise au vent
- Plateau moins exposé

A.2.3 Espèces faune et flore

A.2.3.1 Milieu marin

A.2.3.1.1 Paramètres influençant la faune et la flore

A.2.3.1.2 Faune marine

A.2.3.1.2.1 Eponges

A.2.3.1.2.2 Cnidaires

- Hydrozoaires
- Anthozoaires

A.2.3.1.2.3 Vers

A.2.3.1.2.4 Mollusques

A.2.3.1.2.5 Echinodermes

A.2.3.1.2.6 Poissons

A.2.3.1.2.7 Tortues marines

A.2.3.1.2.8 Mammifères marins

A.2.3.1.2 Flore marine

A.2.3.1.2.1 Algues (thallophytes)

A.2.3.1.2.2 Phanérogames marines

A.2.3.2 Milieu terrestre

A.2.3.2.1 Faune terrestre

A.2.3.2.1.1 Avifaune

- Oiseaux nicheurs
- Limicoles
- Oiseaux migrants ou erratiques
- Passereaux migrants
- Autres espèces

A.2.3.2.1.2 Reptiles

- Iguane des Petites Antilles
- Anolis de Petite-Terre
- Hémidactyle mabouia
- Sphaerodactyle bizarre de Grande-Terre
- Scinque mabouya

A.2.3.2.1.3 Mammifères terrestres

- Chauve souris
- Mammifères terrestres accidentels

A.2.3.2.1.4 Invertébrés

- Insectes
- Crustacés décapodes terrestres

A.2.3.2.2 Flore terrestre

A.2.4 Evolution historique des milieux naturels

A.2.5 Environnement socio-économique

A.2.5.1 Fréquentation

A.2.5.1.1 Fréquentation touristique

- Définition des activités autorisées
- Limitation du nombre de passagers et horaire
- Autorisation nominative
- Définition des zones d'accueil

A.2.5.1.2 Fréquentation par « les locaux », pêcheurs et plaisanciers.

A.2.5.1.3 Etude de fréquentation

- Origine du public
- Fréquentation
- Perception du site
- Activités
- Identification de la réserve
- Impression de la journée

A.2.5.2 Pêche

A.2.5.2.1 Caractéristiques générales de la filière

- Emploi
- Production
- Moyens de production
- Ressources et leur mode d'exploitation
- Filière de commercialisation
- Consommation

A.2.5.2.2 Crise actuelle de la filière

A.2.5.2.3 Solutions

- Exploitation des grands pélagiques
- Ressources profondes dans les Antilles françaises

A.2.6 Approche globale

A.2.7 Patrimoine historique

A.1 Informations générales

A.1.1 Localisation

La réserve naturelle de Petite Terre, constituée de 2 îlets, est située en Guadeloupe, région mono départementale ayant un statut de DOM depuis 1946.

Les îlets de Petite Terre font partie du territoire communal de la Désirade. Leurs coordonnées géographiques sont : 16°11' Nord et 61°7' Ouest (carte IGN système géographique WGS84), à environ 12 km au Sud de la Désirade et 9 km à l'Est de la Pointe des Châteaux de la Grande-Terre (fig. 1.1).



Figure 1.1 : localisation des îlets de Petite Terre

A.1.2 Statut actuel et limites de la zone protégée

A.1.2.1 Statuts

Les îlets de Petite Terre sont protégés au titre des réglementations suivantes :

- régime forestier s'appliquant à la Forêt Domaniale du Littoral ;
- arrêté préfectoral de protection de biotope du 3 octobre 1994 ;
- classement en zone ND au POS de la Désirade approuvé le 13 juin 1996 ;
- réserve naturelle terrestre et marine créée par décret ministériel du 3 septembre 1998 (annexe 1).

Les îlets de Petite Terre ont fait l'objet d'une inscription à l'inventaire ZNIEFF de type II.

A.1.2.2. Organismes gestionnaires

Les îlets de Petite Terre sont entièrement une propriété de l'Etat qui se compose de (fig. 1.2):

- la forêt domaniale du littoral pour les 50 pas géométriques, domaine privé de l'Etat géré par l'ONF;
- les terrains du CELRL pour le centre des îlets ;
- le phare et ses abords, domaine public de l'Etat, terrains gérés par la DDE service phares et balises.

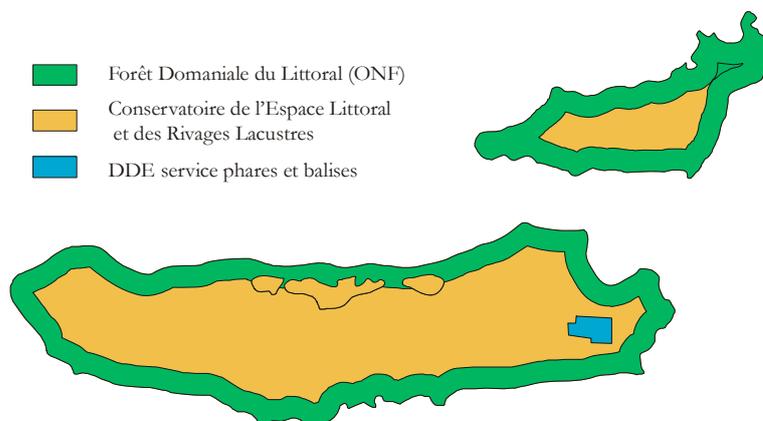


Figure 1.2 : Organismes gestionnaires du domaine de l'Etat.

A.1.2.3 Superficie et limites

La superficie totale de la réserve est de 990 ha 57a, répartis de la façon suivante :

- Terre de Haut : 31 ha 49 a ;
- Terre de Bas : 117 ha 08 a ;
- surface terrestre totale : 148 ha 57 a ;
- surface de la partie marine : 842 ha.

La limite de la réserve naturelle de Petite Terre a été positionnée par rapport à l'isobathe des 10 mètres. Elle est matérialisée sur le terrain par 6 bouées jaunes de marque spéciale (fig. 1.3).

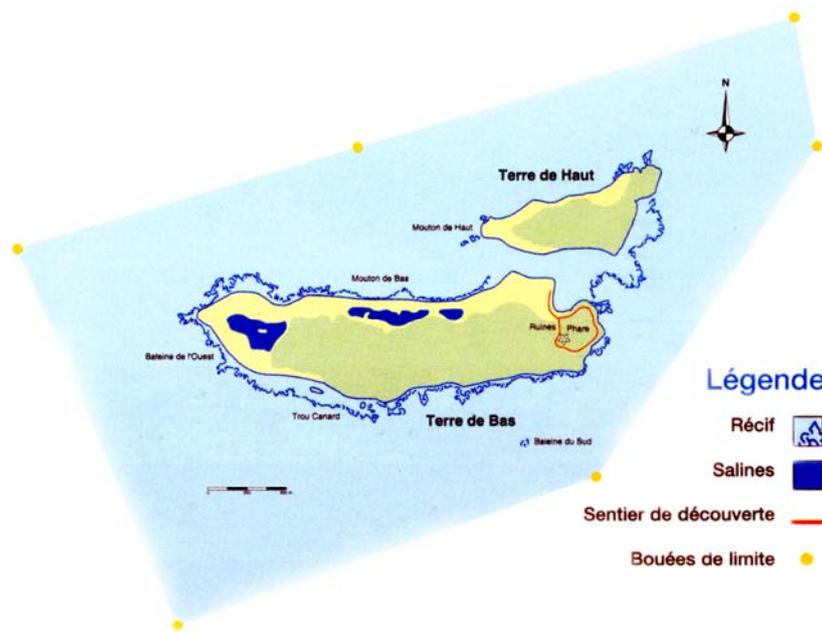


Figure 1.3 : Carte des limites de la réserve naturelle de Petite Terre.

A.1.2.4 Autres espaces protégés de Guadeloupe et de la région Caraïbe

La réserve naturelle de Petite Terre fait partie d'un ensemble d'espaces protégés sur la Guadeloupe (annexe 2) comprenant entre autres:

- le parc national de la Guadeloupe ;
- la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin ;
- la réserve naturelle de Saint-Barthélemy ;
- la réserve naturelle de Saint-Martin.

D'autres espaces naturels sont également protégés dans la Région Caraïbe (annexe 3).

A.1.3 Description sommaire

Les îlets de Petite Terre appartiennent à la plate-forme continentale de la Grande-Terre. Sur ce socle immergé, les profondeurs ne dépassent pas 20 m entre la Désirade et Petite Terre et 30 m entre la Grande-Terre et les îlets (fig. 1.4).

Les deux îlets, Terre de Haut et Terre de Bas, sont orientés Ouest-Est. Ils appartiennent à un même banc corallien, dont la partie centrale est immergée et forme un chenal étroit et peu profond. Ce chenal est fermé à l'Est par un récif corallien, qui le transforme en lagon en empêchant la houle atlantique de l'envahir.

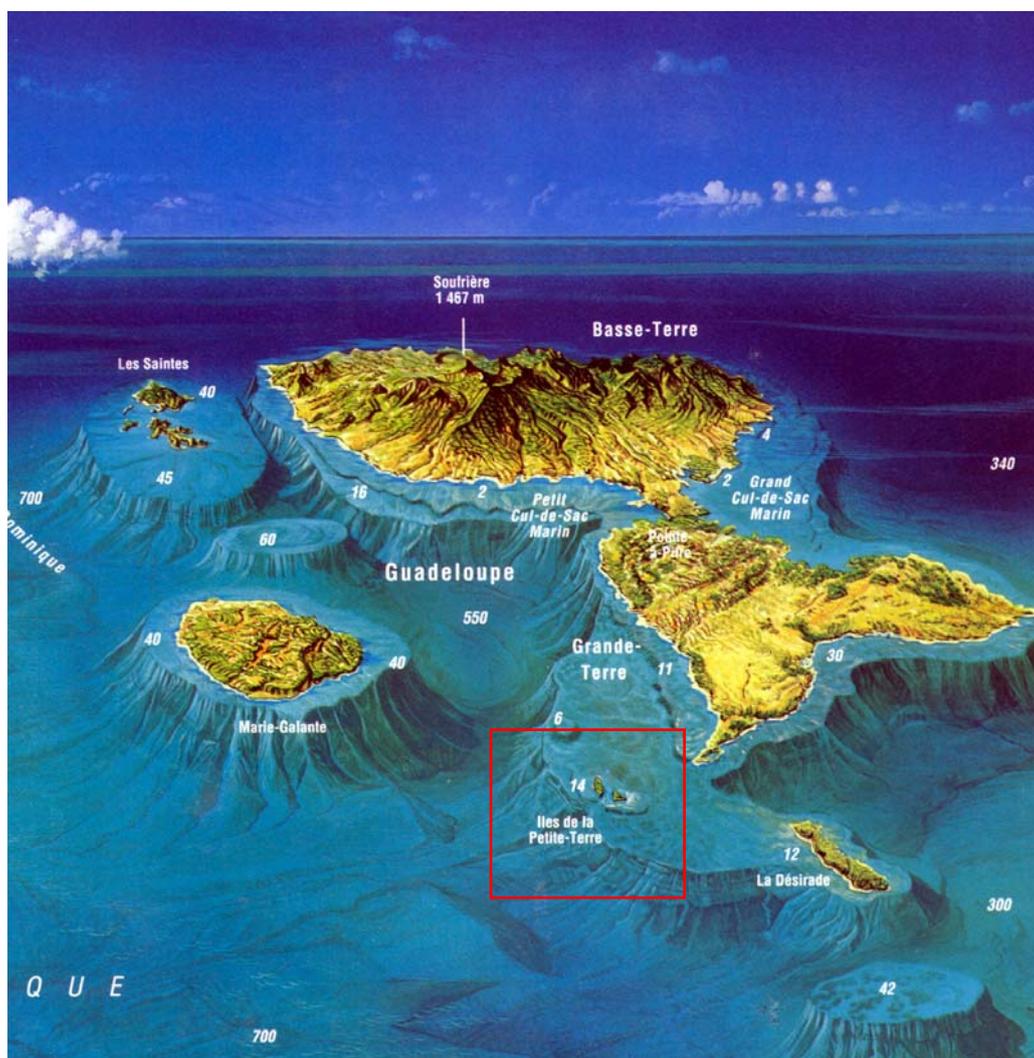


Figure 1.4 : Relief sous - marin de la Guadeloupe - GEO 95

L'altitude culmine à 8 m à Terre de Bas. La partie occidentale et le rivage Nord de Terre de Bas sont des côtes basses, bordées de quatre lagunes appelées « salines ». Les rivages Sud et Est de cet îlet, comme la majeure partie de Terre de Haut, sont des côtes rocheuses à petites falaises calcaires lapiazées.

Soumis à des conditions climatiques très contraignantes (sécheresse, exposition au vent, cyclones), ces îlets ont néanmoins connu par le passé une tentative de mise en valeur agricole. Au XVIIème siècle, les îlets étaient quadrillés de cultures vivrières et de coton. Au XIXème siècle, on y pratiquait toujours des cultures et l'élevage des cabris. L'occupation humaine permanente a totalement cessé depuis 1972.

A.1.4 Bref historique de la réserve naturelle

A.1.4.1 Chronologie des événements récents ayant conduit au classement en réserve naturelle

Les événements ayant permis la mise en réserve des îlets de Petite Terre sont, dans l'ordre chronologique, les suivants :

- en 1972 on note le départ des derniers habitants de Petite Terre ;
- en 1976/1977 les 50 pas géométriques sont remis en gestion à l'ONF, qui les fait bénéficier du régime forestier ;
- le 30/06/1986 : zonage ND (zone naturelle à conserver) de l'ensemble des terrains au POS de la Désirade ;
- les premières démarches du CELRL ont lieu en 1987 pour l'acquisition des îlets de Petite Terre à la famille Thionville dans un but de protection ;
- le 31/06/1990 est la date d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire par le Préfet de Guadeloupe ;
- le 10/12/1990 le Préfet de Guadeloupe déclare d'utilité publique l'acquisition par le CELRL des îlets de Petite Terre ;
- l'inscription à l'inventaire des ZNIEFF est réalisée en 1994 ;
- en 1994 la DIREN lance l'étude de classement en Réserve Naturelle du site ;
- le 03/10/1994 le préfet signe l'arrêté de protection de biotope ;
- le 22/11/1994, l'expropriation de la famille Thionville, pour cause d'utilité publique, est effective au terme d'une longue procédure juridique. La partie centrale des deux îlets devient la propriété du CELRL.
- un arrêté préfectoral en date du 2 juillet 1997 porte soumission au régime forestier de l'ensemble des terrains appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

A.1.4.2 Création de la réserve naturelle

La réserve naturelle de Petite Terre est créée par décret ministériel n° 98-801 du 3 septembre 1998.

A.1.4.3 Evolutions et réalisations depuis la création de la réserve naturelle

A.1.4.3.1 Organisation de la gestion et personnel

L'ONF a été nommé gestionnaire de la réserve naturelle par convention en date du 23 juillet 1999 par le Préfet de la Guadeloupe. Il a désigné parmi son personnel un conservateur qui consacre 50% de son temps à la réserve. Trois gardes animateurs ont été recrutés le 14 janvier 2001 sous le statut d'ouvriers forestiers à l'ONF.

Afin de mieux prendre en compte les demandes de la municipalité de la Désirade et des Désiradiens, l'association « Ti-Tè » a été créée le 22 mars 2002. Elle assure la cogestion de la réserve avec l'Office National des Forêts. L'association a la responsabilité du fonctionnement et l'ONF assure la gestion des crédits d'investissement.

Les emplois des gardes ont été transférés à l'association «Ti-Tè» le 15 avril 2002.

Une convention signée par le Préfet en date du 7 mai 2002 formalise les responsabilités de chaque gestionnaire (annexe 4).

A.1.4.3.2 Réglementations

- décret n° 96-555 du 21 juin 1996 fixant la liste des espaces naturels protégés à destination desquels est perçue la taxe sur les passagers maritimes ;
- création de la réserve par décret du 3 septembre 1998 ;
- mise en place du comité consultatif créé par arrêté préfectoral du 30 mars 1999 ;
- arrêté préfectoral du 17 juin 1999 réglementant les activités commerciales de tourisme (annexe 5) ;
- arrêté préfectoral du 5 juin 2001 réglementant l'accès de l'îlet de Terre de Haut (annexe 6) ;
- réglementation du bivouac qui sera limité au seul week end de Pâques et de Pentecôte arrêté du 05 juin 2002, (annexe7).

A.1.4.3.3 Travaux d'investissement

- Délimitation de la zone marine protégée

La pêche et la chasse sous marine étant interdites dans ces zones, les équipements réalisés ont pour objet de matérialiser de façon claire et sans ambiguïté, de jour comme de nuit, les limites de la réserve naturelle. Il est ainsi possible d'assurer dans la plus grande clarté la surveillance et l'application de la réglementation dans cet espace naturel très fréquenté.

La délimitation est constituée de bouées de type «marques spéciales». L'entreprise Mobilis a été déclarée adjudicataire du marché par appel d'offre. Le balisage a été mis en place en octobre 2002 par le baliseur du service Phares et Balises de la DDE de Pointe à Pitre.

L'ensemble de l'opération s'est élevé à 152 312 euros.

- Pose de corps morts

Afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins, les bateaux ne doivent pas utiliser leur ancre dans la réserve. Des mouillages ont donc été posés. Ces travaux ont été réalisés au cours du deuxième trimestre 2001. Cinq corps morts d'une résistance de 40 tonnes ont été installés pour les « croisiéristes » professionnels et dix corps morts d'une résistance de 10 tonnes pour les plaisanciers. Le coût de ces travaux a été de 52 088 euros.

- Bateaux

Afin d'assurer une présence efficace dans la réserve naturelle qui est située à 45 minutes de bateau de St-François (port de la Grande-Terre le plus proche), et à environ 30 minutes de la Désirade, commune de rattachement, la réserve naturelle est équipée d'une vedette de surveillance qui a été mise en service le 14 août 2001.

La coque est en aluminium d'une longueur de 8,25 m pour un tirant d'eau de 0,96 m. Le moteur est de type Volvo diesel de 230 CV avec une transmission par Z drive.

Le bateau est classé en 4^{ème} catégorie avec une autorisation de navigation pour 6 personnes. La société Alu Marine a réalisé, après appel d'offres, la vedette de surveillance selon un cahier des charges établi par le gestionnaire pour un montant de 104 562 euros. Pour permettre une circulation aisée dans le lagon et à proximité des îlets une embarcation légère a été mise en service en avril 2001. Ce bateau avec une coque en plastique et un moteur 9.9 CV a été réalisé par les Etablissements Lemaire pour un coût de 4 338 euros.



La vedette de surveillance et le bateau hors bord Photo R. DUMONT - ONF

- **Maison des gardes**

Afin d'assurer une présence suffisante dans la réserve et compte tenu de l'isolement de ces 2 îlets inhabités, un logement pour les gardes sur place s'est vite avéré indispensable. L'ancienne maison des gardiens du phare abandonnée depuis 1974, a servi de base à la réalisation d'une maison en bois située à proximité du phare, elle permet une surveillance aisée du lagon. Ce local a été mis à disposition du personnel en novembre 2002. La société Sogetras a réalisé cette construction après appel d'offres. Le prix de revient de cette construction est de 100 337 euros.



Maison des gardes Photo M. MOREAU - ONF

- Electrification du site

Compte tenu de l'isolement, et pour éviter les déplacements trop fréquents, le personnel de la réserve naturelle séjourne généralement 3 jours de suite sur le site. La maison a été équipée d'un réfrigérateur-congélateur, d'éclairage électrique et d'une pompe permettant d'assurer le fonctionnement des sanitaires et d'une douche. La production électrique est assurée par des panneaux solaires installés sur le toit de la partie basse du phare. Cet équipement a été réalisé par la société Solelec pour un montant de 12 533 euros.

- Accueil du public

Pour accueillir le public dans de bonnes conditions une salle d'exposition, un bureau et un local technique sont aménagés dans la partie basse du phare. La demande d'autorisation pour ouverture au public a été déposée à la DDE en février 2002. Le coût de l'opération est de 39 294 euros.

Afin d'organiser les visites du public et d'éviter des atteintes à l'environnement dans les zones les plus sensibles de la réserve, un sentier pédagogique a été réalisé en 1995. Il part de la plage où se fait l'arrivée des croisiéristes et fait le tour du phare.

Un panneau de présentation de la réserve a été implanté sur la plage principale en 1999.

Une plaquette d'information sur la réserve a été éditée en 10 000 exemplaires en 2000.

Huit panneaux thématiques ont été réalisés en juillet et août 2001. Une série sera exposée dans la partie basse du phare qui sera ouverte au public en 2003 ; l'autre série, mobile, est utilisée pour présenter la réserve lors des manifestations extérieures.

- Equipement du site

Pour éviter toute « construction sauvage », sept tables-bancs et sept barbecues ont été installés sur la plage principale en 2000. Ces équipements sont mis à la disposition tant des croisiéristes professionnels que des plaisanciers.

Les principales opérations d'investissement, faisant l'objet d'un cofinancement Europe Région Guadeloupe et Etat sont regroupées dans les rapports d'exécution du 23 août et 23 octobre 2001 (annexe 8).

A.1.5 Aspects fonciers, maîtrise d'usage et infrastructures

Les îlets de Petite Terre sont entièrement propriété de l'Etat grâce à l'acquisition de terrain par le CELRL. C'est un Etablissement Public Administratif dont la mission est de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et des équilibres écologiques. Il a acquis les terrains appartenant à la famille Thionville après une procédure d'expropriation le 20 novembre 1994.

Trois statuts de domanialité différents existent à Petite Terre (fig. 1.5) :

- le domaine privé de l'Etat, prescriptible - Forêt Domaniale du Littoral ;
- le domaine propre du CELRL, imprescriptible sauf décret du Conseil d'Etat ;
- le domaine public de l'Etat, imprescriptible - phare affecté à la DDE.

| commune | section | lieu-dit | parcelle | surface | statut | propriétaire |
|----------|---------|---|----------|-----------------|--------------------------------|--------------|
| Désirade | AP | Ilet de la Petite Terre. Terre de Haut | 1 | 21ha86a75ca | Domaine privé de l'Etat | Etat (ONF) |
| Désirade | AP | Ilet de la Petite Terre Terre de Haut | 2 | 00ha24a00ca | Domaine public de l'Etat | CELRL |
| Désirade | AP | Ilet de la Petite Terre Terre de Haut | 3 | 09ha38a25ca | Domaine public de l'Etat | CELRL |
| Désirade | AP | Ilet de la Petite Terre Terre de Bas | 4 | 45ha55a75ca | Domaine privé de l'Etat | Etat (ONF) |
| Désirade | AP | Ilet de la Petite Terre Terre de Bas | 5 | 70ha03a00ca | Domaine public de l'Etat | CELRL |
| Désirade | AP | Ilet de la Petite Terre Terre de bas | 6 | 01ha43a25ca | Domaine public de l'Etat | Etat (DDE) |
| Total | | | | 148ha57a | | |

Figure 1.5 : Tableau du parcellaire cadastral

(cf. Plan cadastral de Petite Terre de la Désirade, section AP, échelle 1/20000 en annexe 9.)

A.1.6 Moyens logistiques et équipements de la réserve

A.1.6.1 Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont constitués d'une maison en bois située à proximité du phare servant de logement pour les gardes et les scientifiques en mission. Ce bâtiment se compose de deux chambres, d'une cuisine, d'une douche et de sanitaires.

Le local dans la partie basse du phare est mis à disposition de la réserve par convention avec la DDE service des Phares et Balises de Pointe-à-Pitre. Ce local comprend une salle d'exposition, un bureau et un local technique.

A.1.6.2 Equipement électrique

L'équipement électrique est constitué d'un générateur photovoltaïque de 1000W composé de 10 panneaux solaires.

A.1.6.3 Moyens de transport

Les moyens de transport disponibles sont :

- la vedette de surveillance, moteur diesel Volvo Penta de 230 CV, de 8,25 m de longueur avec son équipement de sécurité pour une homologation en 4^{ème} catégorie professionnelle (VHF, sondeur, GPS, balise de survie, radeau de survie...).
- le bateau avec une coque en plastique de 3,50 m, équipé d'un moteur Suzuki de 9,9 CV.
- une voiture de type Renault Clio diesel est mise à disposition du conservateur par l'ONF.

A.1.6.4 Bureautique

L'ensemble du matériel de bureautique est mis à disposition du conservateur par l'ONF. Cela comprend un ordinateur avec imprimante couleur et un scanner, un photocopieur, un téléphone fixe, un téléphone cellulaire et un fax.

A.1.6.5 Matériel d'observation

Le matériel d'observation à disposition des gardes est le suivant :

- un ensemble formé d'une longue vue Swarovski avec zoom de 20X60, de son pied et d'un étui de transport ;
- deux jumelles 8 x 30 de marque Swarovski avec étui ;
- une jumelle 10 x 42 de marque Leica avec étui.

A.1.6.5 Matériel d'exposition

Le matériel d'exposition comprend huit panneaux thématiques mobiles 0,80 m x 2,16 m et huit panneaux fixes sur support rigide de type Komacel pour la salle d'exposition.

A.2 Environnement et patrimoine

A.2.1. Milieu Physique

A.2.1.1. Climat

L'archipel guadeloupéen est caractérisé par un climat tropical chaud et souvent très humide avec une faible amplitude des variations annuelles de température. Le climat de Petite Terre

est cependant l'un des plus secs de la Guadeloupe, avec une pluviosité annuelle voisine de 1000 mm. Il n'existe pas de données météorologiques pour Petite Terre, mais la proximité géographique de l'île de la Désirade (12 km) permet d'extrapoler les données de cette dernière au site étudié.

Les données climatologiques ci-dessous ont été fournies par Météo France.

A.2.1.1.1 Températures

Les températures mensuelles sont comprises entre 24,9 °C minimum pour le mois le plus froid et 29,5 °C pour le mois le plus chaud. Les moyennes mensuelles des températures établies de 1977 à 2001 pour la Désirade sont indiquées dans le tableau suivant (fig. 2.1) et représentées sous forme graphique (fig. 2.2).

| Température °Celsius | Moyenne Annuelle | moyennes mensuelles | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------------------|---------------------|---------|------|-------|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| | | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| Minimum | 26,2 | 24,9 | 25,3 | 25,1 | 25,5 | 25,7 | 26,5 | 27,2 | 27,5 | 27 | 27,4 | 26,5 | 25,5 |
| Maximum | 28,3 | 26,8 | 27,1 | 26,9 | 28,3 | 28,7 | 28,6 | 28,9 | 29,5 | 29,5 | 29 | 28,3 | 28 |
| Moyenne | 27 | 25,9 | 26,2 | 26,0 | 26,9 | 27,2 | 27,6 | 28,1 | 28,5 | 28,3 | 28,2 | 27,4 | 26,8 |

Figure 2.1: Tableau des moyennes mensuelles des températures de la station de la Désirade pour la période 1977-2001

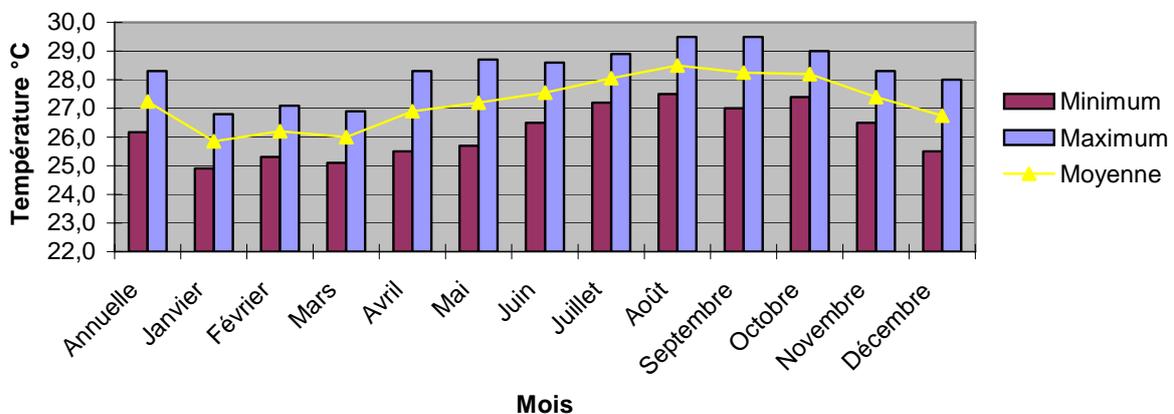


Figure 2.2: Représentation graphique des moyennes mensuelles des températures de la station de la Désirade pour la période 1977-2001

Janvier est le mois le plus froid avec une moyenne des températures de 24,9°C. Août et septembre sont les mois les plus chauds avec 29,5°C. L'amplitude thermique annuelle est faible, environ 3 degrés entre la moyenne du mois le plus chaud et celle du mois le plus froid.

A.2.1.1.2 Précipitations

Les précipitations moyennes de la station de la Désirade pour la période de 1971 à 2000 sont indiquées dans le tableau ci-dessous (fig. 2.3) et schématisées sous forme de graphique (fig. 2.4). Les précipitations atteignent 1019 mm/an en moyenne :

| | Cumul Annuel | moyennes mensuelles en mm | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|-----------------|---------------------------|---------|------|-------|------|------|---------|-------|-----------|---------|----------|----------|
| | | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| Précipitations (mm) | 1019 | 59,1 | 34,8 | 54,4 | 61,7 | 80,1 | 59,1 | 77,0 | 105,5 | 139,7 | 121,4 | 128,4 | 98,1 |

Figure 2.3: Moyennes des précipitations de la station de la Désirade pour la période 1971-2000

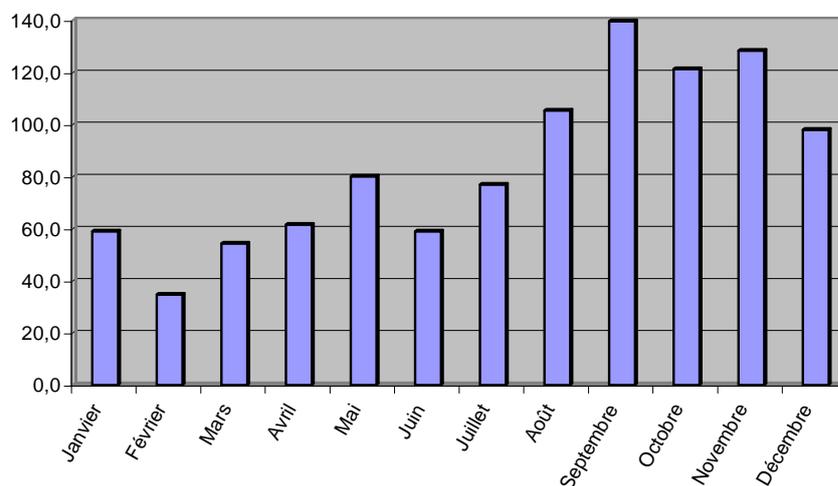


Figure 2.4: Représentation graphique des moyennes des précipitations de la station de la Désirade pour la période 1971-2000

Un pluviomètre a été installé près du phare de Petite Terre de 1990 à 1993. Les valeurs mesurées indiquent les mêmes variations que pour la station de la Désirade (fig. 2.5).

| | cumul annuel | moyennes mensuelles (en mm) | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|---------|------|-------|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| | | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| Précipitations (mm) | 959,10 | 52,5 | 12,6 | 11,1 | 19,5 | 28,5 | 23,3 | 22,6 | 22,9 | 38,5 | 34,4 | 34,1 | 21,4 |
| Nombre de jours de pluie | 187 | 17,7 | 12,8 | 12,0 | 14,0 | 13,8 | 16,0 | 16,5 | 17,8 | 16,0 | 15,8 | 19,8 | 15,0 |

Figure 2.5 : Tableau des moyennes des précipitations et du nombre de jours de pluie du pluviomètre temporaire de Petite Terre pour la période 1990-1993

Le régime saisonnier des pluies est du type « atténué de plaine » au sens de Corre (1981), d'un mois à l'autre, la quantité d'eau précipitée varie faiblement (augmentation maximale inférieure à 20 mm et diminution maximale inférieure à 25 mm). Des variations inter-annuelles peuvent être importantes. Il pourrait ainsi tomber certaines années plus de 1500 mm de pluie. Compte tenu de la sécheresse habituelle, de telles années « humides » pourraient jouer un rôle déterminant dans la dynamique du couvert végétal.

Le nombre moyen de jours de pluie sur une année est de 187 jours. L'année se caractérise par une saison sèche, de décembre à avril (le carême), et une saison humide (hivernage) de juillet à novembre.

A.2.1.1.3 Evaporation

L'évaporation mesurée à l'évaporimètre de Piche est voisine de 1500 mm/an. Annuellement elle est comprise entre 1700 et 1750 mm/an.

L'évapotranspiration mensuelle oscille autour de 100 à 180 mm/an (ces données sont extrapolées des stations de la Désirade et de Saint-François, par Cabaussel (1982) et Pagney (1986), d'après les bulletins météorologiques mensuels de Météo-France).

Les réserves en eau du sol, difficiles à estimer, sont sans doute très limitées. Il est vraisemblable, même en considérant les réserves édaphiques, que le métabolisme des plantes est limité par la sécheresse durant huit mois sur douze.

A.2.1.1.4 Les vents

Les alizés soufflent quasiment en permanence sur Petite Terre, générant une houle d'Est de l'Océan Atlantique qui bat les récifs frangeants de la partie orientale du lagon. Le vent constitue un facteur très influent en limitant le développement de la végétation littorale et des plateaux. Ses effets sont d'autant plus importants qu'il n'est arrêté par aucun relief.

La rose des vents indique les directions et la fréquence des différentes vitesses de vent pour la période 1977-1984. La totalité des vents sont de secteur Nord-Est/Sud-Est, avec plus de 30% des vents de secteur Est. 60% des vents soufflent avec une vitesse comprise entre 5 et 8 m/s et 25% des vents soufflent avec une vitesse comprise entre 8 et 11 m/s. Les vents les plus forts soufflent en juin et juillet, de secteur Est pour la plupart (fig. 2.6).

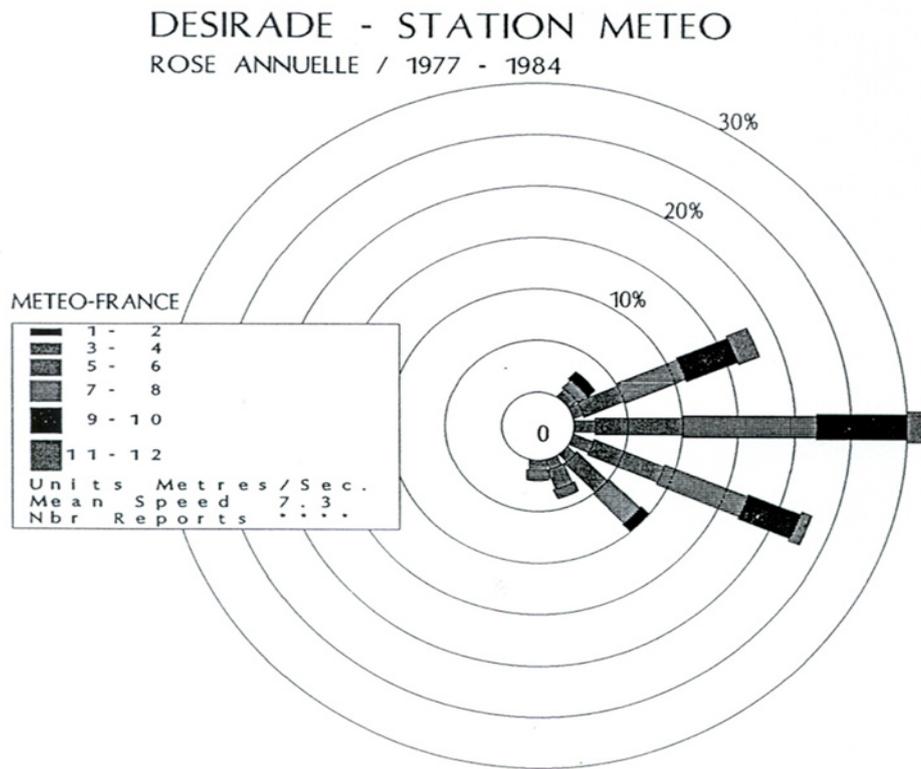


Figure II.1

Figure 2.6 : Rose des vents annuelle de la Désirade

A.2.1.1.5 Les cyclones

Un cyclone est une très forte dépression qui se forme au-dessus des eaux chaudes intertropicales. Il s'accompagne de vents très violents et de pluies torrentielles.

Les cyclones sont appelés ouragans (hurricanes) dans la Caraïbe, et typhons dans le Pacifique. Ils prennent naissance dans la zone des calmes équatoriaux, située au nord de l'Equateur dans l'Atlantique. Ils se caractérisent par des vents violents soufflant de façon circulaire autour d'un centre de basses pressions appelé œil, le diamètre de la dépression peut atteindre 500 km. La vitesse de déplacement des cyclones se situe en général entre 10 et 30 km/h, et peut parfois atteindre 80 km/h.

Il existe différents stades d'évolution du phénomène.

- **La dépression tropicale** : la perturbation prend une forme tourbillonnaire, les vents sont inférieurs à 63 km/h (34 nœuds). Les services météorologiques affectent un numéro au phénomène.
- **La tempête tropicale** : lorsque la dépression tropicale génère des vents entre 63 et 118 km/h (34 à 63 nœuds), elle est classée tempête tropicale et baptisée

du premier nom disponible dans une liste prédéfinie. Elle s'accompagne de vents violents, de fortes pluies, et d'une forte houle.

- **L'ouragan** : la tempête tropicale s'est renforcée et les vents dépassent les 118 km/h (63 nœuds). Une forte chute de pression atmosphérique engendre des vents très violents, une mer dévastatrice et des pluies diluviennes. Les ouragans sont classés en 5 catégories selon leur force :

Force 1 : vents de 104 à 133 km/h, marée de tempête de 1,2 à 1,5 mètres, dommages aux arbres et arbustes, aux enseignes.

Force 2 : vents de 134 à 154 km/h, marée de tempête de 1,8 à 2,5 mètres, dommages aux couvertures des bâtiments et aux maisons exposées, chute d'arbres, inondation des routes côtières.

Force 3 : vents de 155 à 182 km/h, marée de tempête de 2,8 à 3,7 mètres, dommages aux charpentes des petites constructions, chute d'arbres, inondation des routes et terres basses proches des rivages.

Force 4 : vents de 183 à 217 km/h, marée de tempête de 4 à 5,5 mètres, dommages aux toitures, destruction des petites cases mobiles, grosses vagues, inondations.

Force 5 : vents supérieurs à 217 km/h, marée de tempête supérieure à 5,5 mètres, dégâts importants aux habitations, routes et rivages inondés.

Comme toute la région Caraïbe, Petite Terre subit régulièrement les passages de cyclones. Depuis le cyclone du 12 septembre 1928, le petit archipel a également connu le cyclone Inès le 27 septembre 1966, et dernièrement Hugo le 17 septembre 1989. Ce dernier a eu un effet destructeur important sur l'ensemble de la végétation arborée et les coraux composant le récif oriental du lagon (fig. 2.7).

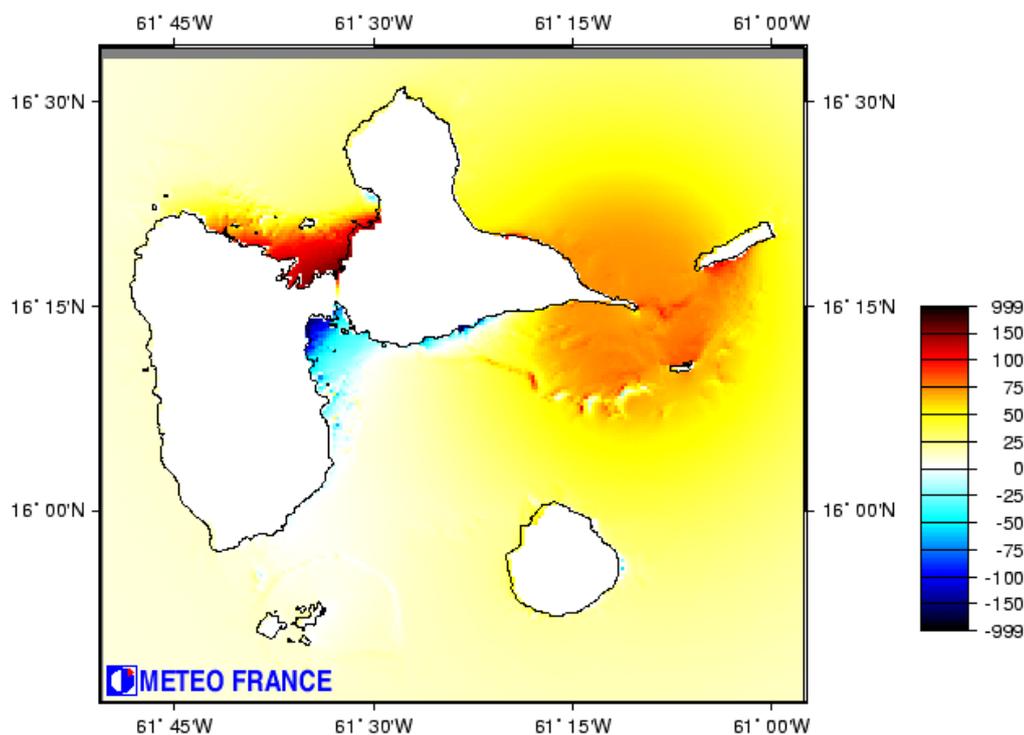


Figure 2.7 : Passage du cyclone Hugo sur la Pointe des Châteaux
Surcote en centimètres du niveau de la mer : le niveau moyen de la mer est monté de près d'un mètre au niveau de Petite Terre

A 2.1.2 Géologie

Le levé géologique des deux îlets a été effectué par Garrabé (1984). Le substrat des îles est composé d'un plateau corallien surélevé par l'émergence de l'arc ancien des Petites Antilles. Les îlets de Petite Terre sont constitués de calcaires à polypiers branchus tout à fait identiques à ceux de Grande-Terre et de Marie-Galante, dont ils sont probablement contemporains (Pléistocène). Ces calcaires sont fortement altérés en calcrètes et lapiaz et sont entaillés par les falaises de la pointe orientale de Terre de Bas, qui en permettent l'observation. Un important cordon de sables bioclastiques s'est développé sous le vent de Terre de Bas. Ce cordon borde une zone lagunaire dont les vases ennoient la limite occidentale des reliefs calcaires. Les plages Nord et Sud de Terre de Bas sont frangées de grès de plage (ou beach-rock) encroûtés par des algues calcaires et des bio-constructions à polypiers. Des constructions récifales barrent l'entrée orientale du chenal (fig. 2.8).

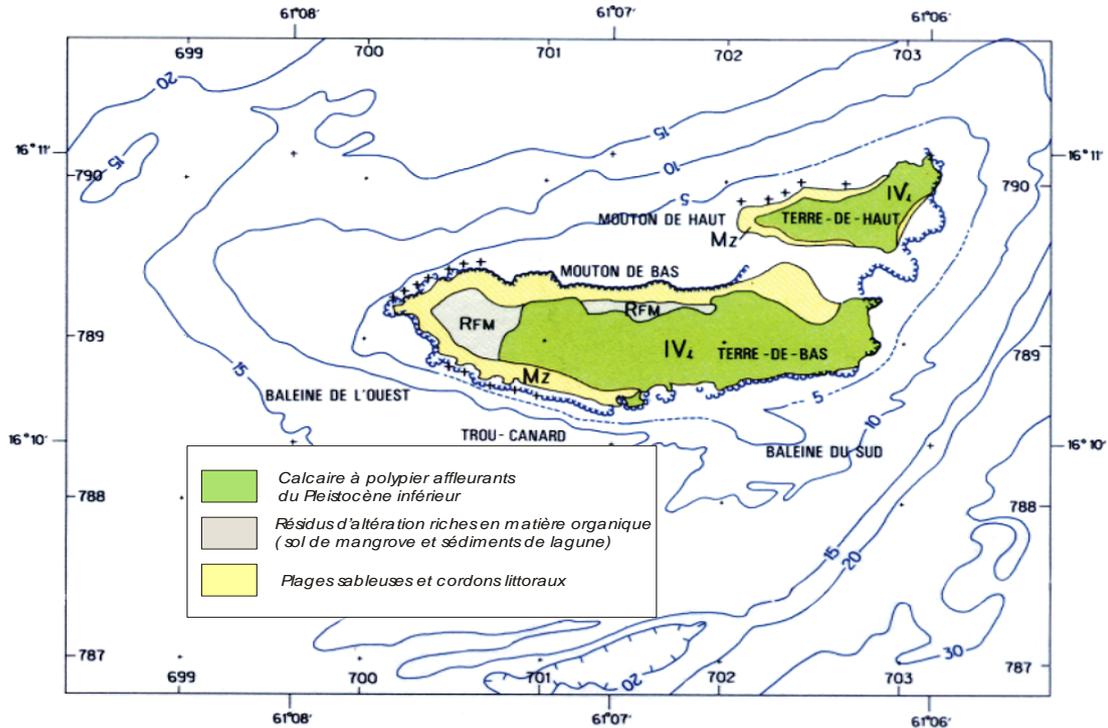


Figure 2.8 : carte géologique de Petite Terre - BRGM 1993

Un des éléments géologiques remarquables de Petite Terre est la présence de beach-rocks. Ceux-ci sont le résultat d'une lithification rapide des sédiments littoraux (sables ou graviers) par un ciment carbonaté en milieu intertidal. Le milieu intertidal est défini comme la zone de balancement du niveau marin résultant de l'action des marées et des vagues.



Les beach-rocks de Terre de Bas, plage nord Photos M. MOREAU - ONF

Les beach-rocks constituent des formations géologiques remarquables, utiles à plusieurs titres (Carex environnement, DIREN, 2002) :

- ils peuvent représenter une protection efficace contre l'érosion littorale grâce à leur morphologie en dalles inclinées de 5 à 10° et leur grande résistance ;
- les beach-rocks présentent un intérêt géologique comme témoins marqueurs et dateurs de niveaux marins anciens et de la ligne de rivage ;

- ces formations font partie du patrimoine géologique mais aussi paysager, elles contribuent souvent à donner une connotation singulière ou spectaculaire à l'environnement côtier dans lequel elles se trouvent ;

- du fait de leur porosité initiale élevée, les sédiments littoraux sont des roches « réservoir potentiels » pour l'eau. La cimentation précoce des beach-rocks, qui consolide la roche avant l'enfouissement, atténue les effets de la compaction mécanique et de la pression. Elle peut ainsi contribuer à la préservation d'une porosité effective intéressante.

A.2.1.3 Données océanographiques

A.2.1.3.1 Marée

La marée présente en Guadeloupe un caractère mixte dû à la rencontre entre une onde venue de l'Atlantique Nord et une autre venue du Golfe du Mexique. Le marnage à la Désirade ne dépasse guère 50 à 60 cm en période de vives-eaux, avec une moyenne de l'ordre de 35 cm (Assor, 1988). Les cyclones peuvent cependant provoquer un gonflement important du niveau de l'eau sous l'effet du vent et de la pression atmosphérique. Le cyclone Hugo avait généré en 1989 une marée de tempête d'environ 1,50 m.

A.2.1.3.2 Courant

Le chenal qui traverse le lagon entre Terre de Haut et Terre de Bas est parcouru par un courant atteignant 1 à 1,5 nœuds par houle modérée (Bouchon et *al.*, 1995), courant qui peut devenir très fort par grosse mer. Il sert d'exutoire aux eaux apportées par le déferlement des vagues atlantiques sur le récif.

A.2.2 – Unités écologiques

A.2.2.1 – Unités écologiques marines

Une étude du CEMINAG a été réalisée (Bouchon et *al.*, 1995).

A.2.2.1.1 Herbiers de phanérogames marines

Ils se développent sur les fonds sableux et vaseux entre 1 et 20 mètres. Ces herbiers sont composés de plantes à fleurs, dont la floraison est blanche verdâtre à rosâtre, les graines étant formées dans des cosses bien visibles.

Dans le lagon de Petite Terre, deux types d'herbiers se côtoient. Dans la zone située à proximité du récif frangeant, l'espèce principale est *Thalassia testudinum*. Dans cette zone, le sable continue de se déposer régulièrement à cause de l'érosion du récif corallien par hydrodynamisme. Cet herbier est ceinturé par une autre population de phanérogames composée d'*Halodule beaudetti* et de *Syringodium filiforme*.

Ces herbiers donnent naissance à de véritables prairies sous-marines d'une importance écologique primordiale pour le lagon lorsqu'ils sont étendus. Grâce à l'activité photosynthétique des feuilles, les herbiers produisent de grandes quantités d'oxygène, élément majeur. Les herbiers forment par ailleurs de véritables pièges pour les particules sédimentaires participant ainsi à leur stabilisation. Ils contribuent au maintien d'une bonne clarté des eaux et ralentissent les courants.

Les herbiers abritent une biodiversité faunistique importante.

D'après Kikuchi et Pérès (1973), la faune est stratifiée écologiquement en 3 biotopes différents :

- biotope des feuilles vertes : flore épiphytique composée d'une micro et meiofaune associées ; d'une faune sessile ; d'une faune vagile ;
- biotope des pieds et rhizomes : polychètes, amphipodes et quelques espèces de la faune sessile ;
- biotope des sous-feuillages : crustacés décapodes, céphalopodes et poissons.

Par ailleurs, les herbiers représentent des lieux de nurseries, de grossissement et d'abris très recherchés par de nombreuses espèces de poissons de petite taille (chirurgiens, perroquets, gorettes, pagres,) venant d'autres écosystèmes.



Les herbiers de phanérogames Photos F. MAZEAS – DIREN

Les herbiers de phanérogames sont une source de nourriture pour de nombreux organismes. Dans les herbiers du lagon de Petite Terre, il n'est pas rare de rencontrer des tortues vertes qui recherchent les feuilles fraîches de *Thalassia*, des oursins noirs (*Diadema antillarum*) et blancs (*Tripneustes ventricosus*) se nourrissant des feuilles de *Thalassia*, des épiphytes et des lambis (*Strombus gigas*), gastéropodes brouteurs assez fréquents.

Cet écosystème, d'une importance écologique fondamentale, semble être relativement menacé dans les régions tropicales par les ouragans et les activités humaines (aménagement des littoraux, chalutage, extraction, pollution, ancrage). A Petite Terre, les dégradations de ces prairies sous-marines sont principalement dues aux ouragans et aux ancres de plaisanciers.

A.2.2.1.2 Récifs coralliens

Les îlets de Petite Terre sont majoritairement bordés de récifs frangeants. La principale zone où se trouvent les récifs coralliens est celle fermant le lagon à l'est du chenal séparant les deux îles. Dans cette zone, la partie située le long de Terre de Haut est celle dont le récif semble le mieux conservé. Le récif frangeant y possède la communauté récifale la plus diversifiée. Le récif oriental de Terre de Haut est très riche en poissons. Les formations coralliennes de Terre de Bas sont des constructions anciennes aujourd'hui colonisées par un peuplement d'algues brunes.

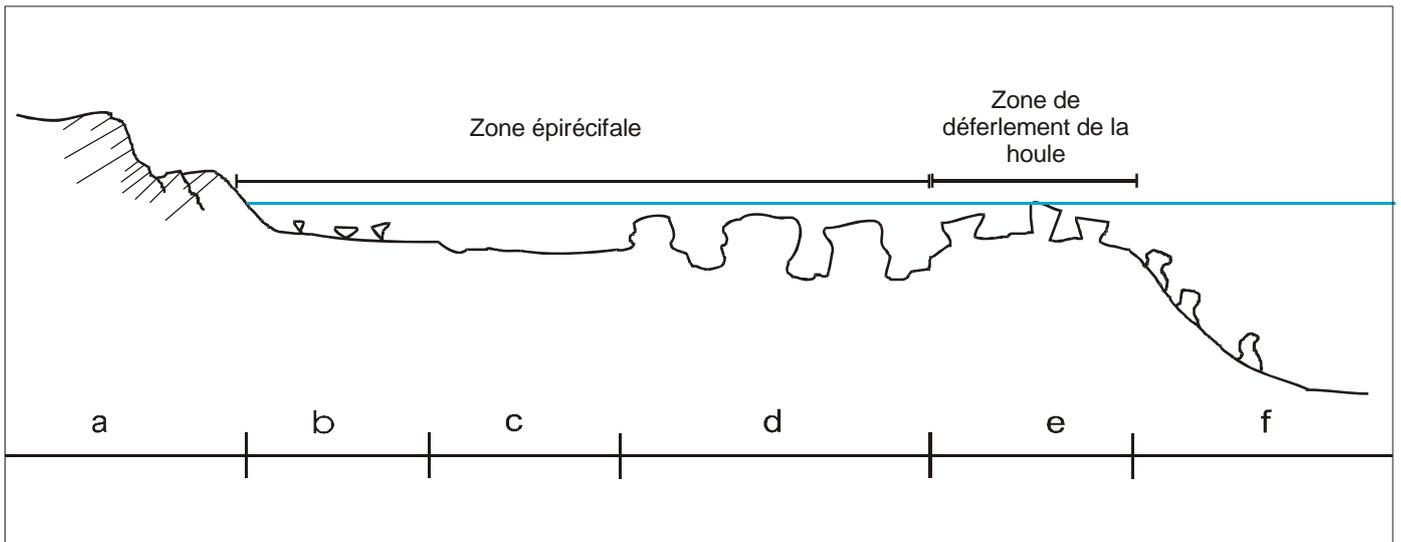


Figure 2.9 : Coupe schématique type du récif frangeant de la côte Est de Terre de Haut

La zone Est de Terre de Haut est la zone récifale la plus développée des îlets de Petite Terre (fig. 2.9).

La largeur est d'environ 200 m et la profondeur maximale de 2 à 3 m.

- **zone a** : rochers ou plage avec beach-rock ;
- **zone b** : formation à *Acropora palmata* morts ;
- **zone c** : chenal d'arrière récif (fond : dalles rocheuses nues à épandages détritiques) ;
- **zone d** : platier à grands massifs de *Porites* alternant avec des chenaux de 2 à 3 m de profondeur et algues (*Turbinaria*) au sommet et bio constructions massives de *Montastrea* ;
- **zone e** : front récifal formé d'*Acropora palmata* (80% de morts, colonisés par des *Turbinaria*), présence de *Millepora* et *Porites* ;
- **zone f** : pente externe.

En arrière du front du récif qui forme un récif frangeant, le lagon est sableux et parsemé de colonies coralliennes. On y trouve principalement *Diploria clivosa* et *Diploria strigosa* (les coraux « cerveaux ») et *Acropora palmata* (corail « corne d'élan »). Cette dernière espèce forme des peuplements qui ont été endommagés par le cyclone Hugo et constituent des amoncellements de coraux morts (Bouchon et al., 1990). La repousse de nouvelles branches n'est constatée que sur une partie seulement des colonies. *Acropora palmata* devient dominant au fur et à mesure que l'on se rapproche du récif le plus à l'est, formant vers la limite externe de la dépression d'arrière récif un peuplement dense et mono spécifique.



Corail « corne d'élan » (*Acropora palmata*)
Photo F. MAZEAS - DIREN



Corail « cerveaux » (*Diploria strigosa*)
Photo F. MAZEAS - DIREN

Les individus vivants se trouvent principalement en arrière de la crête récifale, côté lagon et en-dessous de la zone très agitée (- 2 m) côté pente externe.

Au large de la pente externe (entre - 8 et - 12 m) les fonds sont constitués d'une dalle rocheuse à fort recouvrement d'algues brunes (*Sargassum*, *Dictyota*, *Dictyopteris*) et présence d'éponges, de gorgones et de quelques espèces de coraux (jeunes colonies d'*Acropora palmata*, *Siderastrea*, *Diploria*, *Montastrea*, ...).

A l'ouest de Terre de Bas, les dalles sont fortement ensablées. On note de grands épandages sableux sur le plateau insulaire et l'absence de formations importantes d'herbiers de Phanérogames marines, à cause d'un hydrodynamisme trop fort dans cette zone.

Les formations coralliennes, répondant à des facteurs écologiques bien définis (température de l'eau, luminosité...), jouent un rôle d'indicateur de qualité écologique tout comme les « prairies sous marines ». Elles permettent une richesse et une diversité importante des formes de vie benthique et pélagique associées.

A.2.2.2 Unités écologiques terrestres

A.2.2.2.1 Typologie des milieux

On considère que treize milieux se partagent la surface des îlets de Petite Terre (Rousteau, 1995). Ils sont cités dans la figure 2.10 ci dessous et en légende de la carte en annexe 10. Les critères et les dénominations utilisés s'inspirent de la nomenclature proposée par l'UNESCO (1973). La distinction de ces différents milieux repose sur l'analyse floristique ; elle se fonde en second lieu sur l'information édaphique, facteur écologique majeur dans cette étude ; elle rend compte enfin du degré d'altération de la phytocénose et du biotope.

La seule énumération des unités écologiques ne rend cependant pas compte de leurs éventuelles affinités. Ces affinités sont traduites par la floristique mais elles s'observent aussi sur le terrain, lorsqu'on étudie les contacts entre unités distinguables et qu'on analyse des gradients floristiques ou structuraux.

De telles affinités révèlent simultanément des processus dynamiques (éventuellement stationnaires) et la nature des facteurs écologiques à l'œuvre. Elles renvoient à l'occasion, au fonctionnement d'un seul et même système. C'est en interprétant conjointement la végétation, son substrat et sa répartition spatiale qu'on remontera le plus aisément à l'identification des facteurs écologiques (« causes de la répartition des êtres vivants ») et au fonctionnement des systèmes.

| Formations principales | Milieux | Description |
|----------------------------|--|---|
| a. Formations littorales | 1. Mangrove | Située autour des 4 salines de la côte Nord. Les rives des lagunes sableuses au Nord sont peuplées par <i>Conocarpus</i> et à l'occasion par <i>Rhizophora</i> , <i>Laguncularia</i> et <i>Avicennia</i> . |
| | 2. Faciès à <i>Conocarpus</i> et <i>Hippomane</i> | Entre les lagunes, dans la dépression sableuse ou argilo-sableuse. <i>Hippomane</i> prospère davantage dans les zones de sable superficiellement sec par rapport à <i>Conocarpus</i> . Parce qu'elle s'appuie sur le relief calcaire, cette zonation paraît stable, contrairement à la suivante. |
| b. Formations psammophiles | 3. Herbacées et buissons pionniers | Où la mer creuse le littoral, colonisation par des pionnières succulentes (<i>Sesuvium</i> et <i>Suriana</i>). |
| | 4. Fourrés plus ou moins arborés | En arrière des plages sableuses, le cordon littoral est stabilisé par des arbustes en dôme (<i>Borrichia</i> , <i>Argusia</i> et <i>Suriana</i>) qui précèdent une végétation arborée dominée par <i>Coccoloba</i> et <i>Conocarpus</i> (<i>Guaiacum</i> parfois présent). Toutes ces espèces supportent une certaine salinité et la sécheresse superficielle liée à la porosité du sable. |
| | 5. Forêt à <i>Tabebuia</i> et <i>Hippomane</i> | Située en arrière de la plage sur Terre de Bas. |
| c. Formations anémophiles | 6. Végétation ouverte à petites lithophiles | Succulentes prostrées au bord des petites falaises et parfois <i>Sporobolus</i> . |
| | 7. Rideau à <i>Hippomane</i> | Rideau dense de <i>Hippomane</i> en drapeau s'interposant entre la végétation pionnière lithophile et la brousse arborée. |
| | 8. Bas fourré à <i>Croton</i> et <i>Lantana</i> | Végétation extrêmement dégradée prenant place après défrichage, brûlis, surpâturage et dénaturation des sols. |
| d. Faciès principal | 9. Fourrés riches. | Fourrés à <i>Clerodendron</i> , <i>Rauvolfia</i> , <i>Eupatotrium</i> |
| | 10. Fourrés avec quelques arbres. | Fourrés avec <i>Capparis</i> et <i>Guaiacum</i> essentiellement |
| | 11. Fourrés intermédiaires. | |
| | 12. Fourrés arborés | Fourrés avec <i>Hippomane</i> , <i>Pisonia</i> , <i>Tabebuia</i> , <i>Ficus</i> , <i>Capparis</i> et <i>Guaiacum</i> . |
| e. Faciès ouest | 13. Fourrés avec quelques arbres dont <i>Pisonia fragrans</i> (Terre de Bas) | |

Figure 2.10 : Tableau de descriptions des milieux terrestres

L'analyse permet finalement de discerner deux systèmes principaux, relativement indépendants l'un de l'autre : le système littoral et les plateaux calcaires.

A.2.2.2.2 Le système « littoral »

- Plages et cordons sableux



Plage de Terre de Bas Photo M. MOREAU - ONF

En arrière des plages sableuses, sur la côte nord de Terre de Bas, le sable s'accumule et forme un cordon littoral de plus de 2 mètres de hauteur. Ce cordon est stabilisé par des arbustes en dôme (*Borrichia*, *Argusia* et *Suriana*) qui précèdent une végétation arborée dominée par *Coccoloba* et *Conocarpus* (*Guaiacum* peut aussi être présent).

En plusieurs endroits, la mer creuse le cordon littoral jusqu'à venir déraciner les arbres. En d'autres sites, elle comble les indentations du rivage. Des pionnières succulentes colonisent alors le sable (*Sesuvium* ou *Suriana*).

Toutes ces espèces supportent une certaine salinité et la sécheresse superficielle liée à la porosité du sable. Collectivement, elles constituent une végétation adaptée à répondre rapidement aux évolutions imposées par la mer. En effet, bien qu'il soit ancré par endroit, sur des restes de barrière corallienne, l'édifice sableux du cordon littoral est occasionnellement (ou peut-être périodiquement) remodelé par la mer. La vitesse de la recolonisation végétale dans les sites devenus propices paraît rapide, compte tenu du caractère filtrant et instable du substrat. L'évaluation de cette cinétique pourra être précisée plus loin mais les observations réalisées permettent d'affirmer que l'installation précoce des plantes pionnières limite efficacement l'érosion éolienne. Ce processus actif de stabilisation du cordon littoral par la végétation, conditionne dans une large mesure, la nature ou l'existence des formations plus internes.



Cordon sableux, pointe Ouest de Terre de Bas

Photos M. MOREAU - ONF

- Dépression et lagunes

Le cordon littoral ferme une dépression occupée par trois lagunes principales. Les rives des lagunes sont sableuses au nord et peuplées alors par *Conocarpus* ou à l'occasion *Rhizophora*, (*Laguncularia* et parfois *Avicennia* sont aussi présents). Entre les lagunes, la dépression sableuse ou argilo-sableuse est occupée essentiellement par *Conocarpus* et *Hippomane*. Il semble qu'on doive distinguer des substrats humides où prospère *Conocarpus* et des zones de sable superficiellement sec occupées par *Hippomane*. La différenciation de ces faciès (rives des lagunes et dépression entre lagunes) est clairement imputable à l'action conjointe de la salinité et du degré (ou niveau) d'humidité. *Hippomane* supporte une certaine salinité mais ne se rencontre jamais dans les sites trop souvent humides que supporte *Conocarpus*. La présence de *Rhizophora*, sur sable, est inattendue. Les individus y sont petits, mais bien portants. Ils exploitent une eau moins salée que celle de la lagune, en dépit de leur situation.

Sur les rives sud de la grande lagune, un étroit liseré de petits *Laguncularia* précède une bande de largeur variable (une à quelques dizaines de mètres) essentiellement peuplée de *Conocarpus*. Parce qu'elle s'appuie sur le relief calcaire, cette zonation contrairement à la précédente, paraît stable. *Laguncularia* ne supporte habituellement pas de fortes salinités (Imbert, 1985). Son port témoigne qu'il subit là des conditions limitantes, mais sa présence indique que la vase sur laquelle il s'établit est moins salée que l'eau de la lagune en carême (période où ont été faites les observations rapportées ici). En retour, il paraît probable que des salines anciennes aient été comblées par le sable. La régression de la végétation psammophile

du cordon, à l'occasion d'une tempête ou plus progressivement au gré de l'ondulation du littoral, précéderait l'intrusion du sable. Un tel phénomène s'amorce sans doute actuellement sur la plus orientale des trois lagunes principales.



Lagunes de Terre de Bas Photos M. MOREAU - ONF

Ces milieux seraient colonisés par des pionnières (*Sesuvium*, *Mariscus*) puis par *Conocarpus* et, dans les sites les plus ensablés, *Hippomane*. A l'appui de cette hypothèse successionnelle, on peut avancer que les ouvertures créées par le cyclone Hugo dans le couvert de *Hippomane* ont permis l'établissement de tapis denses de *Sesuvium*. En 1994, ces tapis régressent au fur et à mesure que les mancenilliers reconstituent leurs houppiers. L'aboutissement de cette séquence, serait sous certaines conditions, un bois dominé par *Tabebuia* et *Hippomane* (peut-être accompagnés de *Guaiaacum*), tel que celui qu'on peut observer à l'est des lagunes.

Le schéma de la dynamique de la végétation (annexe 11) rend compte pour l'essentiel, des hypothèses dynamiques développées ici.

Les lagunes proprement dites, représentent des milieux variables. L'eau y est en général plus salée que l'eau de mer mais cette sursalure varie de façon périodique. Les deux lagunes occidentales sont susceptibles de s'assécher – au moins durant le carême. Le taux de sel devient alors saturant et de petites lames de sel cristallisé flottent à la surface de l'eau résiduelle. La colonisation végétale de tels milieux, même par des espèces de mangrove ou des herbacées halophiles, est impossible. La plus petite des trois lagunes, située à l'est des deux autres, reste en eau durant le carême – ce qui témoigne vraisemblablement d'une pénétration constante de la mer à travers le cordon littoral. De ce fait, chaque lagune possède son propre mode de fonctionnement, plus ou moins rythmé par les saisons et les marées. Il semble que celui-ci puisse en outre, être brutalement modifié par une forte tempête.

A.2.2.2.3 Plateaux calcaires

- Marges des plateaux

Au bord des petites falaises, est installée la végétation ouverte de succulentes prostrées et parfois de *Sporobolus* déjà évoquée. Certaines de ces pionnières sont aussi présentes sur le sable des plages. Ici, les petites espèces succulentes restent souvent confinées aux excavations creusées dans la dalle calcaire ; elles y trouvent un mince substrat argileux. Lors de pluies importantes, ces trous doivent s'emplier d'eau. Les plantes sont ainsi soumises à l'asphyxie quant il pleut et à une sécheresse extrême le reste du temps. Ces conditions successives, aussi

peu favorables l'une que l'autre, nécessitent une adaptation physiologique adéquate. Le sel apporté par les embruns est un facteur limitant supplémentaire. En dépit de leur spécialisation, les plantes supportant ce milieu, restent nanifiées.

- Façade orientale soumise au vent

A Terre de Bas, une brousse à *Croton* et *Lantana* forme le tapis végétal jusqu'au phare. D'est en ouest s'établit ensuite progressivement un fourré arboré (cf. plus bas). A Terre de Haut, un rideau dense de mancenilliers en drapeau peut s'interposer entre la végétation pionnière lithophile à succulentes, *Sporobolus* et la brousse arborée.

Cette comparaison confirme que les brousses à *Croton* et *Lantana* ne représentent qu'une végétation extrêmement dégradée prenant place après défrichements, brûlis répétés et dénaturation des sols. Les vents violents et constants, en s'opposant à la croissance des plantes établies, ralentissent encore l'évolution progressive de la végétation. Quelques indices suggèrent qu'à proximité du phare, la végétation potentielle est déjà forestière.



Façade orientale de Terre de Bas

Photo L. Herphelin - ONF

- Plateau moins exposé

Le groupement à *Guaiacum officinale* et *Capparis cynophallophora* est sans doute le stade le plus évolué de la végétation du plateau proprement dit. La première espèce est un arbre à tronc épais et ramifié bas ; *Capparis cynophallophora* présente différents caractères qui indiquent un tempérament tolérant. On peut observer la capacité des phases juvéniles de ce petit arbre, à se développer sous couvert, à Petite Terre ou ailleurs. Le fait qu'une espèce tolérante, appartenant nécessairement à un stade évolué de la succession, apparaisse précocement au sein d'un fourré de pionnières et avant les constituants de la voûte, n'est pas exceptionnel. C'est peut-être même un phénomène assez général dans de nombreux types forestiers (Oldeman, 1990). *Rauvolfia viridis* en est à Petite Terre, un second exemple.

Les fourrés à *Clerodendron*, *Rauvolfia*, *Eupatorium*... d'où émergent épars *Capparis cynophallophora* et *Guaiacum* (*Pisonia subcordata*, *Hippomane*, *Tabebuia*, *Ficus citrifolia* se joignant à eux) représentent un faciès extrêmement dégradé, de la forêt sèche climacique du plateau de Terre de Bas.

Un autre fourré arboré, floristiquement défini par la présence conjointe de *Tabebuia* et de *Bursera* semble occuper la partie occidentale du plateau de Terre de Bas. Cette formation se développerait en bas des pentes douces qui conduisent aux dépressions. La présence de certains arbustes (*Erithalis*, *Gymnanthes*) ou arbres (*Schaefferia*, *Pisonia*) serait l'indice d'un milieu moins aride, peut-être d'un sol argileux susceptible de constituer une réserve hydrique plus conséquente.

Ces deux formations actuelles sont évidemment des faciès fortement dégradés de forêts sèches fermées ; l'agriculture, l'élevage et les prélèvements de bois ont conduit au présent état. La reconstitution d'une végétation plus équilibrée (une forêt semi-décidue fermée) est très lente en raison de l'aridité naturelle des milieux. La dynamique actuelle de la végétation doit faire l'objet d'une étude approfondie.



Forêt sèche zone ouest de Terre de Bas
Photo L. HERPHELIN - ONF



Gaïac (*Guaiacum officinale*)
Photo L. HERPHELIN - ONF

A.2.3 Faune et flore

A.2.3.1 Milieu marin

A.2.3.1.1 Paramètres influençant la faune et la flore

Des relevés effectués en plongée sous marine au niveau de 7 stations (numérotées de 1 à 7, cf. carte en annexe 12) réparties de façon à représenter les différents biotopes, ont permis de répertorier la flore et la faune sous-marine de Petite Terre (Bouchon et *al.*, 1995).

Les stations (1), (2) et (3) sont situées au large des îles sur des fonds entre - 6 et - 12 mètres. La station (4) correspond au récif corallien de Terre de Haut. La station (5) se trouve dans le chenal séparant Terre de Haut et Terre de Bas. Enfin, les stations (6) et (7) sont respectivement situées sur les récifs sud et nord de Terre de Bas.

Différents paramètres concernant les qualités physico-chimiques de l'eau ont été mesurés dans différentes stations (stations A à J, cf. carte en annexe 12), et sont résumés dans le tableau suivant (fig. 2.11).

| Station de mesures | Température en (°C) | Salinité en (g/l) | Oxygène dissous en (mg/l) | Saturation en oxygène (%) |
|--------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|
| A | 29,2 | 35,5 | 8,4 | 165,0 |
| B | 29,1 | 35,5 | 5,8 | 134,5 |
| C | 29,1 | 35,5 | 5,8 | 134,5 |
| D | 29,0 | 35,5 | 6,7 | 142,0 |
| E | 29,2 | 35,5 | 6,1 | 135,2 |
| F | 29,1 | 35,5 | 6,1 | 135,8 |
| G | 29,3 | 35,5 | 6,7 | 144,0 |
| H | 29,5 | 35,5 | 7,5 | 156,5 |
| I | 29,3 | 35,5 | 6,1 | 138,1 |
| J | 29,6 | 35,4 | 7,9 | 160,5 |

Figure 2.11 : Tableau des valeurs physico-chimiques de l'eau sur différentes stations

Lors des mesures de température, les stations situées en mer ouverte avaient des températures légèrement plus basses, de quelques dixièmes, par rapport à celles mesurées dans le lagon. Ce phénomène témoigne d'un léger confinement de l'eau dans cette zone peu profonde.

La valeur de la salinité mesurée de 35,5 g/l correspond à celle de l'océan atlantique tropical, dans la région Caraïbe.

Les mesures de l'oxygène dissout dans l'eau fluctuent entre 6,1 mg/l et 8,4 mg/l selon les stations. Ces valeurs correspondent toutes à des taux de sursaturation de l'eau de mer due à la production par la photosynthèse des végétaux marins.

Des mesures de transparence de l'eau ont été réalisées avec un disque de Secchi, à la station A. Les caractéristiques mesurées placent les eaux qui baignent Petite Terre parmi les eaux océaniques les plus transparentes de la région.

L'orientation des courants a été notée dans chacune des stations étudiées. Au moment des relevés l'alizé était établi à l'est avec une vitesse de 10 à 15 nœuds. La houle provenait du secteur est et avait une amplitude moyenne de 1,50 m.

En conclusion, les îlets de Petite Terre, sont baignés par de l'eau océanique du large, dont les caractéristiques physico-chimiques sont d'excellente qualité.

A.2.3.1.2 Faune marine

A.2.3.1.2.1 Les Eponges

La région caraïbe est particulièrement riche en éponges. Ce sont les organismes multicellulaires les plus simples. La surface d'une éponge est perforée de nombreux petits trous appelés pores. Lors du passage de l'eau à travers l'éponge, la nourriture et l'oxygène sont retenus. Outre ce rôle de filtration, elles interviennent aussi dans la compétition spatiale et participent à la bio érosion du corail.

La systématique des spongiaires est fondée sur « le squelette », formé de spicules calcaires et siliceux, avec ou sans fibre de spongine. Sur le terrain, les espèces sont difficilement identifiables et la plupart nécessitent une étude au microscope électronique.

Les espèces les plus communes sont l'éponge *Cliona cf. caribea* et l'éponge encroûtante *Anthosigmella varians* (Bouchon et *al.*, annexe 13).



Eponge-Barril Géante (*Xestospongia muta*)
Photo F. MAZEAS - DIREN

A.2.3.1.2.2 Cnidaires

Les cnidaires se présentent soit sous forme de polype fixé ou sous forme de méduse pélagique. Au sein de cet embranchement, on distingue, entre autre, les Hydrozoaires comportant une phase polype en alternance avec une phase méduse, et les Anthozoaires (« animaux fleurs ») ne manifestant pas de stade méduse.

Des relevés des espèces présentes sur chaque zone ont été réalisés (Bouchon et *al.*, 1995, annexe 14).

- Hydrozoaires

Dans la réserve naturelle de Petite Terre, quatre espèces d'hydrozoaires ont été répertoriées dont une appartenant au groupe des hydroides (*Cnidoscypus marginatus*) et 3 du genre *Millepora* appartenant aux hydrocoralliaires.

Les Millepores ou « coraux de feu », sont très présents en stations (4) et (5) où le récif semble abriter la communauté benthique la plus riche de la réserve, alors que l'hydroides est l'une des espèces les plus abondantes des stations (1), (2) et (3), résistant très bien à l'ensablement.

- Anthozoaires

La sous-classe des Octocoralliaires sont des anthozoaires coloniaux à symétrie d'ordre 8. Elle est essentiellement composée de gorgones bien représentées en stations (1) et (2) par *Pseudopterogorgia americana* et *Pterogorgia cf. guadalupensis*, espèces résistant bien à l'hyper sédimentation.

La classe des Hexacoralliaires regroupe les anthozoaires à symétrie d'ordre 6. Parmi ces derniers, les scléactiniaires sont des hexacoralliaires solitaires ou coloniaux, formant un

solide squelette calcaire qui participe petit à petit à l'édification des récifs coralliens tropicaux. Ces coraux sont très présents à Terre de Haut (station (4)) formant la communauté récifale la plus diversifiée de Petite Terre (14 espèces) malgré le mauvais état des colonies d'*Acropora palmata*.

La zone récifale de la station (5) montre une biodiversité importante surtout près de la zone de déferlement : quelques espèces ont été répertoriées dont *Acropora palmata*, *Agaricia agaricites*, *Siderastrea radians*, *Porites porites*,...

Les Actiniaires représentent les anémones de mer solitaires. On rencontre fréquemment dans la réserve l'anémone géante des Antilles (*Condylactis gigantea*), l'anémone tire-bouchon (*Bartholomea annulata*) et *Stoichactis helianthus*.

Les Zoanthaires sont des Hexacoralliaires coloniaux, dépourvus de squelette, formant en général des colonies encroûtantes comme *Zoanthus sociatus* et *Palithoa caribaeorum*.



Eponge tube (*Aplysina archeri*)
Photo F. Mazéas - DIREN

A.2.3.1.2.3 Vers

Aucun inventaire n'a été réalisé pour ce groupe.

Seul le ver de feu (*Hermodice carunculata*) a été répertorié dans la réserve (Bouchon et *al.*, 1995, annexe 15).

A.2.3.1.2.4 Mollusques

Aucun inventaire n'a été réalisé pour ce groupe, cependant quelques espèces ont pu être identifiées. Il s'agit entre autres des lambis (*Strombus gigas*) en station 5, des casques (*Cassis flammea*) en station 6, des poulpes (*Octopus sp*) et des calmars (*Sepioteuthis sepioidea*) en station 5 (Bouchon et *al.*, annexe 15).

A.2.3.1.2.5 Echinodermes

Aucun inventaire n'a été réalisé pour ce groupe. Seuls l'oursin diadème (*Diadema antillarum*) en station 4 à 7 et l'oursin perforateur (*Echinometra lucunter*) en station 5 à 7 ont pu être signalés (Bouchon et *al.*, 1995, annexe 15).

A.2.3.1.2.6 Crustacés

Aucun inventaire n'a été réalisé pour ce groupe, seules deux espèces sont identifiées de façon certaine : la langouste « royale » (*Panulirus argus*) et la langouste « brésilienne » (*Panulirus guttatus*).

A.2.3.1.2.7 Poissons

Au cours de l'étude menée par le CEMINAG en juillet 1995, 69 espèces de poissons appartenant à 28 familles ont été recensées dans les eaux des îlets de Petite Terre (annexe 16).

Le peuplement ichthyologique des stations (1) et (2) se révèle très pauvre, 11 espèces ont été recensées au niveau de la station (1) et 16 pour la station (2). On n'y observe en majorité que des espèces de petite taille. Les espèces dominantes sont celles appartenant à la famille des Labridae (*Halichoeres bivittatus*) et la famille des Acanthuridae, avec le poisson-chirurgien (*Acanthurus bahianus*) présent principalement sous forme juvénile.



Poisson-chirurgien (*Acanthurus coeruleus*)
Photo F. MAZEAS - DIREN



Coffre mouton (*Lactophrys triqueter*)
Photo L. HERPHELIN - ONF

Le peuplement de la station (2) s'enrichit notamment en Serranidae (*Alphester afer*, *Cephalopholis fulva*) et en Mullidae (*Pseudupeneus maculatus*) qui sont carnivores, ou en Pomacentridae (*Stegastes partitus*) plutôt omnivores. La pauvreté faunistique de ces zones s'explique facilement par l'absence d'abris et la mobilité des sédiments (houle, courants) ne laissant s'installer que périodiquement une communauté benthique sur le substratum rocheux.

La station (3) laisse apparaître une richesse spécifique plus forte avec 22 espèces bien qu'elle soit toujours pauvre et de densité faible. Les anciennes colonies coralliennes forment des abris pour les poissons plus abondants dans cette station. On remarque une grande abondance des poissons herbivores tels que *Acanthurus bahianus* (Acanthuridae) et *Sparisoma radians* (Scaridés : poissons perroquets) correspondant à un peuplement algal particulièrement dense. Les individus observés sont également, en général, de petite taille.

En station (4), 44 espèces appartenant à 17 familles ont été recensées dont les plus représentées sont les Labridae (7 espèces) (*Halichoeres bivittatus*, *Thalassoma bifasciatum*), les Pomacentridae (7 espèces) (*Stegastes leucostictus*) et les Scaridae (6 espèces) (*Scarus iserti*). Toutes ces espèces sont représentées par de nombreux juvéniles.

La faune ichthyologique de la station (5) correspondant au chenal est particulièrement riche puisque 49 espèces au total ont pu être recensées. Les espèces dominantes de cette zone sont les Pomacentridae (*Stegastes partitus*, *Microspathodon chrysurus*), les Labridae (*Halichoeres bivittatus*, *Thalassoma bifasciatum*) ainsi que les Scaridae (*Scarus iserti*). L'ichtyofaune de cette région est semblable à celle de la station (4) toujours très riche en juvéniles. Près de la zone de déferlement, des bancs pluri spécifiques d'Acanthuridae adultes, formés en grande partie par des *Acanthurus bahianus*, ont également été observés.

Le peuplement ichthyologique de la formation d'herbier à *Thalassia testudinum* est peu abondant et essentiellement constitué par des poissons juvéniles. Les espèces dominantes sont : *Acantharus bahianus*, *Scarus iserti*, *Sparisoma radians* et *Halichoeres bivittatus*.

Les stations (6) et (7) présentent une richesse spécifique et une abondance relativement faible en poissons : 22 espèces pour la station (6) et 23 pour la station (7). La faune ichthyologique est essentiellement représentée par des Labridae (*Halichoeres maculipinna*) et des Acanthuridae (*A. coeruleus*, *A. bahianus*). Les individus observés sont généralement de petite taille mis à part *Scorpaena plumieri* et *Alphester afer*.



Raie Pastenague (*Dasyatis americana*)
Photo F. Mazéas - DIREN

A.2.3.1.2.8 Tortues marines

Les plages de la Réserve de Petite Terre sont un lieu propice à la ponte des tortues marines (AEVA, 2001).

La nidification se fait généralement la nuit, évitant ainsi les grosses chaleurs et se répartit d'avril à septembre. A partir de là, un œuf sur 1000 donnera une tortue adulte capable à son tour de se reproduire.



Trace d'une montée de tortue
Photo M. Moreau - ONF

Cinq espèces de tortues marines peuvent être rencontrées dans les eaux de l'archipel guadeloupéen : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la

tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue imbriquée (*Eretmochelis imbricata*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) ; seules trois d'entre elles utilisent les plages de Guadeloupe pour la nidification (*C. mydas*, *D. coriacea*, *E. imbricata*). Toutes ces espèces migratrices sont très fidèles à leur lieu de ponte, capables de nager sur de très longues distances entre leur zone d'alimentation et leur zone de reproduction.



Jeune tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)
Photo L. HERPHELIN - ONF



Nouveau-né de tortue verte (*Chelonia mydas*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

Les îlets de Petite Terre sont visités chaque année par deux espèces de chéloniens : la tortue verte et la tortue imbriquée, qui se distinguent assez facilement par l'aspect de la tête (plaques préfrontales et bec bien différents) et par les écailles de leur carapace. La tortue verte et la tortue imbriquée sont respectivement classées et « en danger d'extinction » et « en danger critique d'extinction par l'UICN (1996). Ces espèces bénéficient à Petite Terre de mesures de protection concrètes et d'un suivi à long terme.

La DIREN de Guadeloupe a entamé en 1999 un programme coordonné par l'Association pour l'Etude et la Protection des Vertébrés et Végétaux de Petites Antilles (AEVA) afin de répondre à cette problématique.

Dans le lagon de Petite Terre, des tortues juvéniles sont fréquemment rencontrées, se nourrissant sur l'herbier de *Thalassia testudinum*.

Trois tortues imbriquées ont pu être baguées par les gardes de la réserve en 2001. Au cours de cette même année les gardes faisant des surveillances régulières sur les plages ont pu dénombrer 149 montées (AEVA, 2003).

A.2.3.1.2.9 Mammifères marins

Parmi les 25 espèces de cétacés actuellement recensées dans les eaux guadeloupéennes, au moins deux espèces sont rencontrées entre Saint-François et Petite Terre par les pêcheurs et les autres professionnels de la mer.

Le Mégaptère (*Megaptera novaeangliae*) fait l'objet d'observations régulières d'un ou plusieurs individus chaque année à proximité de Petite Terre.

Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) est observé régulièrement par le personnel de la réserve à proximité immédiate du lagon. Un groupe de 8 à 12 individus très familiers s'approche volontiers des bateaux qui font la desserte des îlets.



Grands dauphins (*Tursiops truncatus*)
Photos F. MAZEAS - DIREN et L. HERPHELIN - ONF

A.2.3.1.2 Flore marine

La distribution des principales espèces de la flore est précisée en annexe 17.

A.2.3.1.2.1 Algues (*thallophytes*)

Sur la Réserve Naturelle de Petite Terre, trente-huit espèces d'algues ont été recensées sur les sept stations établies (Bouchon et *al*, 1985).

Les Phéophycées, ou Algues Brunes, colonisent à la fois le substratum rocheux et les squelettes de coraux morts. Ainsi, lorsque la roche émerge du sable comme au niveau de la station (1), un peuplement algal très dense s'installe. Cette migration sédimentaire provenant du transfert littoral est due à l'action de la houle et des courants le long des côtes de Terre de Bas. Quand le substrat rocheux émerge plus longtemps comme en station (2), à cause d'une dynamique plus faible, on observe une plus grande diversité d'algues brunes : 12 espèces en station (2) contre 9 en station (1). Néanmoins, l'espèce la plus abondante reste *Dictyopteris justii*, puis les sargasses (*Sargassum cf. fluitans*, *S. hystrix*, *S. spp.*) et les dictyotales (*Dictyota cf. pulchella*, *D. spp.*).

Des Algues Brunes se développent également au niveau de la station (6) côté large où le récif se raccorde à une dalle rocheuse faiblement inclinée, et au niveau de la station (7) sur le fond de la dépression d'arrière récif.

On observe également d'importantes colonies algales de Phéophycées aux endroits où les peuplements de coraux se trouvent dégradés. La station (3) présente un peuplement algal dense, recouvrant les anciens squelettes de coraux, dominés par les Algues Brunes : *Sargassum fluitans*, *S. hystrix*, *S. polyceratium*, *Dictyota cf. pulchella*, *Dictyota spp*, *Dictyopteris justii*, *Stypopodium zonale*.

Sur la station (4), ces algues sont peu représentées à l'exception de la surabondance de la population de *Turbinaria turbinata* colonisant le corail mort.

Au niveau des zones de déferlement de la station (5), *Turbinaria turbinata* occupe la majorité des squelettes coralliens alors que vers la plage, c'est *Lobophora variegata* qui les envahit.

Les Algues Vertes ou Chlorophycées ont une répartition beaucoup moins uniforme entre les différentes stations que les Algues Brunes. Ces algues sont implantées sur des zones sédimentaires de sables fins bien calibrés pratiquement nus, soumis à une dynamique sédimentaire élevée. Ainsi, au niveau des stations (1) et (2), des espèces comme *Caulerpa*

mexicana, *Udotea flabellum* et *Penicillus dumetosus* se sont implantées sur des fonds sableux de dynamique sédimentaire importante.

La station (2) présente tout de même une diversité plus importante due à une activité sédimentaire plus faible.

Enteromorpha flexuosa se développe aisément près de la plage en station (5). Cette algue verte est un signe de déséquilibre du milieu récifal et de son enrichissement en matière organique. Sur cette même station, quelques thalles d'algues vertes (*Caulerpa cupressoides*, *Udotea flabellum*, *Penicillus dumetosus*, *Halimeda incrassata*) se sont implantés sur le fond du chenal.

La Chlorophycée encroûtante *Codium intertextum* occupe en majeure partie les fonds de la dépression d'arrière récif de la station (6).

Quelques Rhodophycées ou Algues Rouges encroûtent certains coraux morts et squelettes au niveau des stations (4), (5), (6) et (7).

Il est important de signaler que la couleur réelle d'une algue ne correspond pas forcément à la dénomination du groupe auquel elle appartient.

A.2.3.1.2.2 Phanérogames marines

Ce sont des plantes dont les fleurs sont souvent cachées par les feuilles et de ce fait peu visibles. Les phanérogames marines forment de véritables « prairies sous marines » et constituent une biocénose d'une incomparable productivité, jouant un rôle essentiel dans l'écosystème marin.

A Petite Terre, on peut remarquer 3 espèces de Phanérogames pouvant se distinguer par la forme et la taille des feuilles. *Thalassia testudinum* possède des feuilles rubanées et *Halodule beaudetti* s'en distingue par des feuilles plus étroites et plus courtes qui se terminent par 3 dents. Seul un herbier à *Thalassia testudinum* de 0,4 ha est présent sur la réserve, à l'entrée du chenal (station 5), en bordure de la côte Nord de Terre de Bas, ceinturé par une population de 0,5 ha d'*Halodule beaudetti*.

La troisième espèce présente sur la réserve est *Syringodium filiforme* (appelée Herbe à Lamentin), elle se distingue des deux précédentes par ses feuilles cylindriques

A.2.3.2 Milieu terrestre

A.2.3.2.1 Faune terrestre

Les îlets de Petite Terre, de par leur isolement et l'absence actuelle d'occupation humaine permanente, constituent un milieu original qui leur permet de jouer un rôle de refuge pour certaines espèces animales et végétales.

A.2.3.2.1.1 Avifaune

Malgré l'exiguïté des îlets, cette réserve est assurément un des sites les plus intéressants pour l'avifaune de la Guadeloupe. Au 31 décembre 2002, 111 espèces différentes ont pu y être observées (annexe 18) sur les 210 à 220 recensées sur l'ensemble de l'archipel (excepté les îles du Nord).

Parmi cette avifaune, deux espèces allochtones font parfois quelques apparitions à Petite Terre : la Tourterelle turque (*Streptopdia decaocto*) et le Damier commun (*Lonchura punctulata*).

L'évolution du nombre des espèces identifiées est très certainement liée la pression d'observation exercée, puisque en mars 1996 (suite à la première étude de l'AEVA et des observations de MM. Bénito-Espinal et Fretey) 56 espèces avaient été recensées. Puis un suivi mensuel de l'AEVA a été réalisé durant trois ans, le nombre d'espèces est alors passé à 75 en décembre 2000. Depuis l'arrivée des gardes dans la réserve et une pression d'observation quasi permanente, une trentaine d'espèces nouvelles ont encore été identifiées.

- Oiseaux nicheurs

Ce groupe n'est représenté que par 17 espèces, mais certaines d'entre elles ont une grande valeur patrimoniale :

- * Huîtrier d'Amérique (*Haematopus palliatus*) : Petite Terre abrite le seul couple connu de la Guadeloupe et de ses dépendances proches ;



Huîtrier d'Amérique (*Haematopus palliatus*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

- * l'Echasse d'Amérique (*Himantopus mexicanus*) : en 2002 un couple est venu s'installer sur l'une des lagunes et a produit quatre jeunes à l'envol. Mais les oiseaux ne sont pas restés sur la réserve ;

- * le Moqueur des savanes (*Mimus gilvus*) est une espèce ayant une répartition limitée aux zones sèches de l'archipel ;

- * la Petite Sterne (*Sterna antillarum*) : il faut noter la présence intéressante d'une colonie de plusieurs dizaines de couples. On en compte seulement une demi douzaine en Guadeloupe. L'année 2002 a été très particulière pour cette espèce, puisqu'en avril les oiseaux sont arrivés normalement (jusqu'à 85 individus présents), mais au moment de s'installer pour la reproduction ils ont quitté le site ;

- * le Phaéon à bec rouge (*Phaeton aethereus*) : cette espèce a été trouvée nicheuse dans les falaises de Terre de Bas pour la première fois en 2002, mais rien ne prouve qu'elle n'y nichait pas auparavant car elle est extrêmement discrète.

Le Phaéon à bec rouge est classé comme « vulnérable » au niveau de la Caraïbe dans le « Status and Conservation of the West Indian Seabirds » (SCO 2000) et la population caribéenne de la Petite Sterne est proche d'être menacée.

En ce qui concerne les autres espèces plus fréquemment observées, on peut noter le Héron vert : sa nidification n'a toujours pas été réellement prouvée, mais est fortement probable. En

effet, en 2002 des juvéniles ont été observés tant à Terre de Haut qu'à Terre de Bas et un nid vide appartenant très certainement à cette espèce a été découvert sur l'îlot de l'une des lagunes.

- Limicoles

C'est le contingent des migrateurs qui assure la plus grande diversité, avec 23 espèces. La réserve semble être le meilleur site en Guadeloupe pour leur hivernage, puisque les effectifs peuvent dépasser les 600 individus sur les lagunes. Les effectifs de limicoles présents sur la réserve sont fluctuants au cours de l'année. Ils sont largement dépendants du niveau d'eau et de la disponibilité en ressources alimentaires (constituées essentiellement d'invertébrés aquatiques).

Le 18 novembre 2001, un Tournepierre à collier muni de bagues colorées a pu être observé. Cet oiseau est resté dans la réserve jusqu'au 8 mai 2002, et il est réapparu au même endroit le 29 août 2002. Cet oiseau avait été bagué en Baie de Delaware (New Jersey, USA) en mai 2001.

L'observation tout à fait exceptionnelle d'un Gravelot siffleur *Charadrius melodus* a pu être réalisée. Cette espèce est menacée au niveau mondial (Bird Life International, 2000). Il s'agit de la deuxième observation en Guadeloupe (Levesque et Jaffard, 2002) de cette espèce qui a été découverte le 30 novembre 2002. Elle est restée durant toute la période d'hivernage. La réserve joue donc un rôle réel (à son échelle) quant à la réussite de l'hivernage de cette espèce mondialement menacée.

Si l'on considère les 59 comptages d'oiseaux limicoles réalisés entre le 19 avril 1998 et le 17 décembre 2002, on constate que :

- trois espèces représentent plus de 50 % des effectifs. Il s'agit du Tournepierre à collier (22,75 %), du Bécasseau semipalmé (20,04 %) et du Petit Chevalier (12,50%).

- l'espèce la mieux représentée est le Tournepierre à collier avec 22,75 % des effectifs ;



Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

Les effectifs moyens mensuels ont plus que doublé en cinq ans, passant de 136 en 1998 à 293 oiseaux par mois en 2002. L'interdiction de la chasse à Petite Terre contribue certainement à ces résultats car les oiseaux s'y sentent en sécurité, et une certaine fidélité au site doit maintenant se perpétuer d'année en année.

- Oiseaux marins migrateurs ou erratiques



Puffin majeur (*Puffinus gravis*)
Photo A. LEVESQUE - RN de PT

Les oiseaux marins (28 espèces) fournissent pour les migrateurs des effectifs parfois supérieurs à la centaine d'oiseaux à l'heure lors de leur passage au large de Petite Terre.

Parmi les espèces les plus communes on peut citer : les Océanites de Wilson (*Oceanites oceanicus*), et certains Puffins tels que le Puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*) et le Puffin majeur (*Puffinus gravis*).

Ce site est donc un lieu d'observation privilégié pour l'ensemble de la Caraïbe.

Le Puffin des Anglais a été observé en Guadeloupe pour la première fois le 3 mai 2001 (Levesque et Jaffard, 2002). Les observations faites par le personnel de la réserve montrent qu'il passe par centaines (même certainement par milliers) à proximité de Petite Terre durant les six premiers mois de l'année.

- Migrateurs terrestres

Les îlets de Petite Terre offrent la possibilité d'observer la plupart des passereaux migrateurs (28 espèces) typiques de ce genre de milieux. En effet, en migration post-nuptiale (octobre-novembre) les Coulicous à bec jaune (*Coccyzus americanus*), les Goglus des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) et les Parulines rayées (*Dendroica striata*) sont les trois espèces les plus régulièrement rencontrées. Plus d'une dizaine d'espèces de parulines migratrices en provenance d'Amérique du Nord ont pu être identifiées.

- Autres espèces

Dans ce groupe on peut signaler la plupart des espèces qui ne figurent pas dans les groupes précédents (13 espèces) mais il est en fait plus intéressant de citer celles qui sont considérées comme « erratiques ». En effet, certains oiseaux ont été observés à Petite Terre alors qu'à priori ils ne sont pas dans leur aire de répartition normale ou dans leur milieu habituel. C'est le cas du Colibri madère (*Eulampis jugularis*), notamment, qui est essentiellement inféodé à la forêt humide de Basse-Terre et qui a pu y être observé en 1995 suite aux passages des cyclones Luis et Marylin. Il a aussi été observé il y a peu de temps sans qu'aucun phénomène climatique ne puisse expliquer sa présence. Notons aussi les observations de Moqueurs grivottes (*Margarops fuscus*) et d'un Martinet sombre (*Cypseloides niger*).

Enfin, il est intéressant de souligner que parmi les espèces observées, quatre constituent des premières données pour la Guadeloupe (Levesque et Jaffard, 2002) : le Puffin des Anglais déjà cité précédemment, la Paruline obscure (*Vermivora peregrina*), la Paruline à couronne

rousse (*Dendroica palmarum*) et la Sterne arctique (*Sterna paradisaea*) (Yésou et Levesque, 2002). Cette dernière est même extrêmement rare dans les Petites Antilles puisqu'elle n'a été signalée que dans le nord aux Îles Vierges (Ste Croix et St John) (Raffaele *et al.*, 1998). Cette espèce est une des plus célèbres migratrices car chaque année elle fait un voyage aller-retour entre les deux pôles, soit environ 40 000 kilomètres.



Sterne arctique (*Sterna paradisaea*)
Photo A. LEVESQUE - RN de PT

Cette diversité s'explique par plusieurs raisons : la présence de quatre lagunes pour les limicoles, la situation de la réserve à l'extrême est de l'archipel guadeloupéen qui permet de bénéficier des passages des oiseaux marins migrateurs, la présence du phare qui attire les passereaux migrant de nuit, l'interdiction de la chasse et bien sûr une pression d'observation importante.

A.2.3.2.1.2 Les Reptiles

Les données suivantes sont extraites pour partie du rapport AEVA n° 24 de l'année 2000.

- Iguane des Petites Antilles

L'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) a pour aire de répartition une partie de l'Arc antillais, depuis Anguille au nord, jusqu'à la Martinique au sud. L'espèce est donc endémique du nord des Petites Antilles. Elle est éteinte ou en voie d'extinction dans plusieurs îles, dont la Grande-Terre de la Guadeloupe et l'archipel des Saintes (Breuil et Sastre, 1994).



Iguane juvénile (*Iguana delicatissima*)
Photo A. LEVESQUE - RN de PT

La Dominique, île proche de la Guadeloupe, pourrait abriter la plus importante population, principalement du fait de la grande étendue des habitats littoraux favorables à cette espèce. Petite Terre possède certainement la population avec la densité la plus élevée (Barré *et al.*, in AEVA, 1997).

L'effectif total d'iguanes adultes à Petite Terre avait été estimé en 1993 entre 4000 et 6000 individus (Breuil, 1994 ; Breuil et Thiébot, 1994). Mais l'étude ne précisait pas complètement

la méthode de dénombrement employée. Cet effectif était considéré à l'époque comme représentant entre le quart et le tiers du stock mondial de l'espèce, (selon Mark Day, cité par Breuil, 1994).

En 1995, la population d'iguanes adultes a été estimée à au moins 12000 individus lors d'une opération de terrain réalisée par l'AEVA (AEVA, 1997). Ces résultats ont été obtenus grâce à la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'inventaire. Le même protocole utilisé en 1996 a permis de dénombrer 4500 individus. Les phénomènes cycloniques de septembre 1995 ont dû jouer un rôle dans la dynamique de cette population.

Depuis 1998, la population semble être revenue à un niveau proche de celui de 1995 (10 000 individus).

L'année 1995 pourrait donc être considérée comme une année de référence pour l'étude de la dynamique de la population d'iguanes de Petite Terre, car aucune perturbation majeure n'avait touché l'archipel depuis le cyclone Hugo de 1989. La population d'iguanes devait avoir atteint une certaine forme d'équilibre. D'après les constatations de l'AEVA en 1999, il existe des sites de ponte pratiquement tout autour de Terre de Bas à l'exclusion de l'est du plateau rocheux.



Iguane adulte (*Iguana delicatissima*)
Photo - ONF

A Terre de Haut par contre, les sites sont en nombre plus réduit, la population d'iguanes étant, elle aussi, plus faible. Depuis 2001, l'accès à Terre de Haut est interdit par arrêté préfectoral. Cette disposition devrait avoir un effet bénéfique sur la reproduction.

L'iguane commun *Iguana iguana* est la seule autre espèce du genre *Iguana*. Il est présent dans l'archipel guadeloupéen mais n'existe pas à Petite Terre.

- Anolis de Petite Terre

L'Anolis de Guadeloupe (*Anolis marmoratus*) comprend plusieurs sous-espèces (Lazell, 1972, Rougharden 1990 Schwartz et Henderson, 1991) dont l'Anolis de Petite Terre ; ce taxon, endémique de Petite Terre, étant parfois proposé au rang d'espèce. Il serait présent avec des densités importantes sur les deux îlots (AEVA, 2000).



Anolis (*Anolis marmoratus*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

- Hémidactyle mabouia

L'Hémidactyle mabouia, (*Hemidactylus mabouia*), est le gecko que l'on aperçoit communément dans les habitations guadeloupéennes, mais il est également répandu dans le milieu naturel. Il s'agit d'une espèce allochtone, qui serait parvenue aux Antilles fortuitement depuis l'Afrique (AEVA, 2000).

- Sphaerodactyle bizarre de Grande-Terre

Le Sphaerodactyle bizarre, (*Sphaerodactylus fantasticus*), est un petit gecko de litière qui présente plusieurs sous espèces en Guadeloupe. Celle que l'on trouve à Petite Terre est le Sphaerodactyle bizarre de Grande-Terre (S f. karukera). Il n'a été observé qu'à Terre de Bas dans les litières des poiriers ou des mancenilliers où sa densité est toujours faible (AEVA, 2000). Sa recherche approfondie à Terre de Haut devra être poursuivie.

- Scinque mabouya

Un unique spécimen du scinque mabouya, (*Mabuya mabouya*), a été observé à Terre de Bas, dans la forêt de poirier sur sable (AEVA, 2000). L'identification de ce scinque a été confirmée sur photo par Breuil en 1998.

A.2.3.2.1.3 Mammifères terrestres

- Une espèce de mammifère autochtone (*Molossus molossus*)

En 1999, une espèce de mammifère a été observée pour la première fois à Petite Terre. Il s'agit de la chauve-souris *Molossus molossus*. Un individu a été capturé en 2002 et identifié avec certitude. Une petite colonie est installée derrière un panneau fixé sur la façade du phare. Il est possible que d'autres individus soient installés dans les ruines des maisons abandonnées de Petite Terre, des observations régulières par les gardes de la réserve doivent permettre de s'en assurer.

- Les mammifères allochtones

Un chat haret avait été introduit à Terre de Bas. Il a été retiré en 2001 par les gardes de la réserve.

La présence du rat noir (*Rattus rattus*) est avérée à Petite Terre. Les observations sont régulières sur les 2 îlets. Les milieux abritant le plus de rats semblent être les zones de débarquement, autour du chenal, et à proximité du phare. La présence humaine est certainement liée à leur prolifération. Plusieurs captures ont été réalisées en 1998, 1999 et 2001. Après analyse, les animaux ne portaient aucun ectoparasite (AEVA, 2000).

La Souris domestique (*Mus musculus*) pourrait être présente, mais aucune capture n'a pu le confirmer.

A.2.3.2.1.4 Invertébrés

- Insectes

Un inventaire non exhaustif des coléoptères de Petite Terre a été réalisé lors de deux sorties de terrain en juillet et août 2003 (Touroult, comm. pers., annexe 19). Les espèces récoltées sont typiquement de zone xérophile, l'une d'elle est une espèce endémique de Guadeloupe (*Arawakia inopinata*).

La seule autre espèce n'appartenant pas aux coléoptères et déterminée avec certitude est le Grand Criquet (*Shistocerca pallens*).

- Les crustacés décapodes terrestres



Bernard l'Hermitte (*Coenobia clypeatus*)
Photo M. MOREAU – ONF



Crabe ocypode (*Ocype quadrata*)
Photo A. LEVESQUE – ONF

L'espèce la plus importante est le pagure, (*Coenobia clypeatus*). Ce bernard l'hermite « transporte » des coquilles de « burgo » (*Cittarium pica*) d'un diamètre de 5 à 12 cm. Jusqu'à deux cents individus ont pu être comptés sur les restes de repas laissés par les touristes. Des densités comparables se rencontraient autrefois un peu partout en Guadeloupe. L'espèce joue un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème. Elle est omnivore, consommant aussi bien des feuilles, des charognes, que ses propres congénères (Barlow, 1993)

Une autre espèce terrestre est le *Gecarcinus lateralis*, localement dénommée « touloulou », beaucoup moins abondante que la précédente bien qu'elle soit commune. Elle passe la journée à l'ombre des raisiniers dans des terriers creusés sous les feuilles sèches. On dénombre 1 à 3 individus sous chaque arbre (observation réalisée en mars 1994).

Sur les plages de sable, l'ocypode, (*Ocype quadrata*), espèce de crabe jaune de sable de l'ouest de l'Atlantique (Barlow, 1993) creuse des terriers tandis que sur les zones rocheuses *Grapsus grapsus* court entre les vagues.

Toutes ces espèces vivent plus ou moins en milieu terrestre et ont besoin de passer leur vie larvaire dans la mer (Bourgeois-Lebel et Caviatti, 1990).



« Touloulou » (*Gecarcinus lateralis*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

A.2.3.2.2 Flore terrestre (Rousteau, 1995)

L'étude menée à partir de mai 1994 a permis d'identifier sur les îlets de la Petite Terre 53 espèces d'Angiospermes. La liste en est fournie en annexe 20.

Le travail de Stehlé (1954), même s'il ne prétend pas à l'exhaustivité, permet de compléter les inventaires récemment réalisés. Il a été nécessaire, pour ce faire, de mettre à jour la nomenclature adoptée par Stehlé. La nomenclature utilisée ici est tirée de la Flore de Howard (1989).

Wedelia jacquinii, synonyme de *Wedelia fruticosa* selon Howard, n'est cité que pour la Martinique par ce dernier. Il est cependant possible qu'il existe, ou qu'il ait existé, à Petite Terre, un *Wedelia* qui n'a pas été retrouvé.

La forme rapportée par Stehlé sous le nom de *Lantana involucrata* L. forma *Kuhnoltziana* Stehlé, n'a pas été retenue par Howard.

Pisonia dussii (cité par Stehlé pour Petite Terre) est rapporté à *Pisonia fragrans* par Howard. Il existe en effet, plusieurs formes de *Pisonia fragrans* en Guadeloupe ; ce polymorphisme pouvant sans doute être corrélatif de la plasticité écologique considérable du taxon. Mais les plantes trouvées à Petite Terre, hormis les morphoses imputables à la sévérité du milieu, semblent appartenir à la forme la plus courante de l'espèce. La récolte d'échantillons fertiles serait cependant utile.

Howard établit une synonymie entre *Guilandina divergens* mentionné par Stehlé et *Caesalpinia ciliata*. Cette opération réduit sensiblement la signification phytogéographique de la distribution de *G. divergens*.

Selon Howard, *Opuntia tuna* est absent des Petites Antilles. Les plantes désignées sous ce binôme (Fournet, 1978) appartiendraient à *Opuntia dilleni*.

Il demeure, après examen, que 9 espèces trouvées par Stehlé en 1946 et citées dans son article de 1954, ont échappé à notre recensement ou ont disparu. Nous les citons ici conformément à la nomenclature de Howard (1974-1989) :

Bernardia corensis, *Canavalia rosea*, *Canella winterana*, *Crossopetalum rhacoma*, *Croton astroites*, *Melochia tomentosa*, *Oncidium urophyllum*, *Sida ciliaris*, *Wedelia fruticosa*.

La présence de *Croton astroites* est très probable ; cette espèce n'a peut-être pas été distinguée de *Croton flavens* lors de notre recensement.

Oncidium urophyllum, petite orchidée épiphyte, est protégée. Sa présence dans ces milieux ne serait pas surprenante mais n'a pas été récemment confirmée.

Les huit autres espèces citées par Stehlé seront peut-être plus difficile à retrouver.

La détermination des Agaves n'est pas certaine ; il semble que l'espèce abondante de Petite Terre soit *Agave karato*, plante endémique des Petites Antilles, observée par Howard à la Désirade. La prochaine floraison devrait permettre de lever définitivement le doute.



Agave sp. (*Agavaceae*)
Photo M. MOREAU - ONF



Agave en fleur (*Agavaceae*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

Parmi les espèces omises par Stehlé se trouvent des taxons remarquables ou abondants actuellement (*Eupatorium integrifolium*, *Argusia gnaphalodes*, *Bursera simaruba*, *Conocarpus erectus*, *Capraria biflora*, *Clerodendron aculeatum*, *Agave cf. karato*...), auxquels il faut ajouter les espèces de mangroves qui peuplent les rives des lagunes (*Laguncularia racemosa*, *Rhizophora mangle*, *Avicennia germinans*).

Au bilan, Stehlé (1954) a dénombré 23 espèces aux îlets de la Petite Terre. Cinquante-trois ont été répertoriées en 1994. Quatorze espèces mentionnées par Stehlé ont été retrouvées en 1994, de sorte que le dernier inventaire a permis de découvrir 39 espèces non citées par cet auteur. Il est très possible que des espèces aient échappé à ce recensement, *Plumeria alba* par exemple n'a été observé que très récemment – mais il est peu probable que les 9 espèces de la liste de Stehlé qui n'ont pu être retrouvées soient encore toutes présentes aux îlets de Petite Terre.

L'une des espèces inventoriées sur la réserve est particulièrement remarquable, car rare et protégée : il s'agit du gaïac (*Guaiacum officinale*). Cet arbre de la famille des Zygophyllacées est localisé uniquement sur Terre de Bas, son peuplement est estimé à environ 80 pieds d'individus adultes.

Le gaïac a été largement exploité pour son bois très dur dans l'ensemble de son aire de répartition. A l'heure actuelle, les îles du Nord et Petite Terre constituent le dernier refuge des populations de gaïac dans la région Guadeloupe.

A.2.4 Evolution historique des milieux naturels

Les îlets de Petite Terre sont cartographiés de façon très variable de 1643 à 1764 (fig. 2.12 à 2.16).

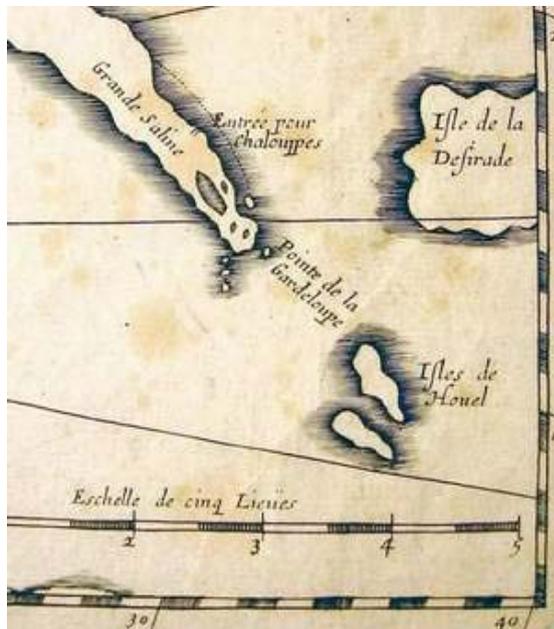


Figure 2.12 : Carte de la Guadeloupe 1643 (extrait).

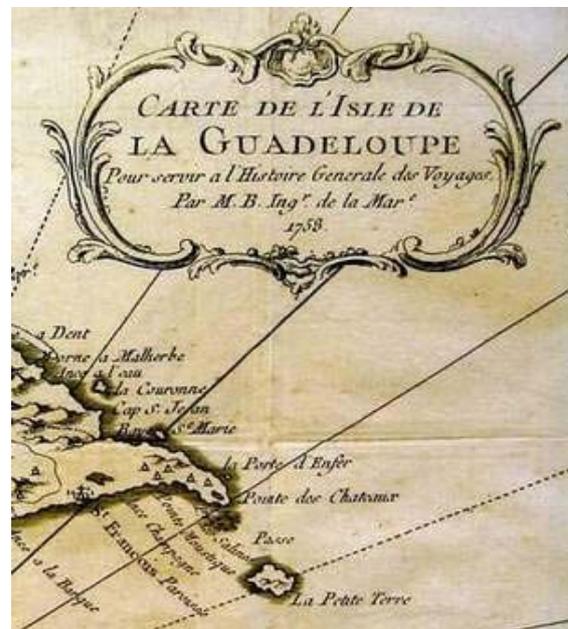


Figure 2.13 : Carte de la Guadeloupe de 1758 (extrait).



Figure 2.14 : Carte de Guadeloupe de 1759 (Extrait)

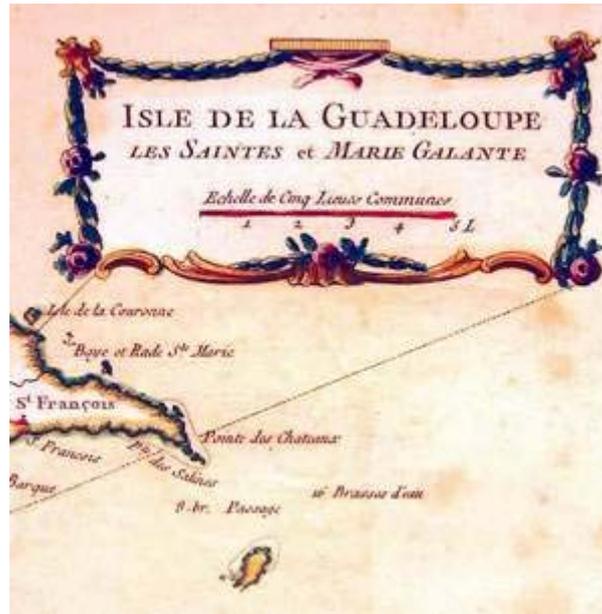


Figure 2.15 : Carte de la Guadeloupe de 1764 (Extrait).

Les îlets furent occupés par des Européens pendant toute la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, sans doute des Désiradiens. Il s'agissait de planteurs de coton avec leurs esclaves.

La carte dressée en 1770 par les géomètres du Roi (annexe 21) mentionne l'habitation de Monsieur Séaux avec ses cases d'esclaves, et indique le parcellaire bordé de haies vives et les cultures sur les deux îlets. Les murs de pierres délimitant les parcelles, encore visibles de nos jours, ainsi que les ruines de deux maisons datant de cette époque.

A partir de 1826, les îlets de Petite Terre deviennent la propriété de la famille Thionville, d'origine désiradienne, et ce jusqu'à la cession du terrain en 1994 au CELRL. Par acte notarié en date du 2 mai 1838, la famille Thionville fait don à la Colonie de Guadeloupe d'une parcelle de 50 ares, en vue de la construction du phare. Le phare est construit en 1840 sur cette parcelle.

En 1858, un recensement indique que 28 personnes vivaient sur Petite Terre.

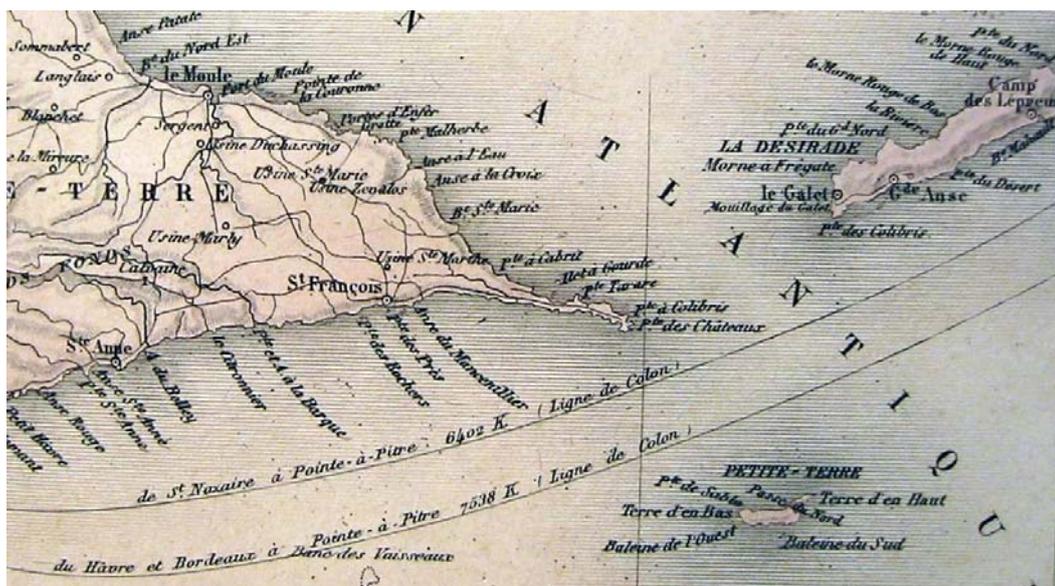


Figure 2.16 : Carte de la Guadeloupe de 1890 (Extrait).

Au cours de la seconde guerre mondiale en 1942, sept familles de cultivateurs vivaient sur Petite Terre. Leur ressources étaient variées : coton, pois, giromons, pastèques, manioc, patates douces, ignames et maïs. Les habitants pratiquaient également la pêche et l'élevage des cabris, des moutons et des porcs. L'eau douce provenait de la citerne de récupération des eaux de pluie collectées sur le toit du bâtiment de soutènement du phare (annexe 22, évolution de l'utilisation des sols de Terre de Bas depuis 1947).

En 1972, les derniers habitants, le gardien de phare et sa femme, quittent l'île, le phare étant alors automatisé. A partir de cette date, il reste quelques chèvres abandonnées sur l'île, mais qui sont rapidement éliminées par les chasseurs et les pêcheurs.

A.2.5 Environnement socio-économique

A.2.5.1 Fréquentation

Deux types de fréquentation coexistent à Petite Terre : la fréquentation touristique et la fréquentation par les locaux (pêcheurs et plaisanciers).

A.2.5.1.1 La fréquentation touristique

Chaque jour, en période touristique, des charters au départ de Saint-François transportent des touristes pour la journée. Le bateau qui dessert la Désirade fait aussi du charter vers la réserve mais de façon ponctuelle. Cette pratique est encadrée par l'arrêté préfectoral du 17 juin 1999 (annexe 5). Ce texte organise la fréquentation de la manière suivante :

- Définition des activités autorisées

Les activités commerciales de transport maritime « sec » sont interdites dans la réserve. Les croisiéristes doivent obligatoirement fournir le repas de midi et l'encadrement des passagers qu'ils déposent dans la réserve.

- Limitation du nombre de passagers et horaire

Chaque prestataire est tenu de respecter un quota journalier de passagers ne pouvant excéder 50 personnes.

- Autorisation nominative

Chaque prestataire qui souhaite exploiter commercialement la destination est soumis à autorisation préalable délivrée par le Directeur Régional de l'Environnement. Les autorisations sont accordées de telle manière qu'à aucun moment de l'année la fréquentation commerciale touristique ne dépasse 200 passagers par jour.

- Définition des zones d'accueil

Ces zones sont situées en bordure du lagon sous la cocoteraie selon le plan joint à l'arrêté préfectoral.

A.2.5.1.2 Fréquentation par « les locaux », pêcheurs et plaisanciers.

Elle existe tout au long de l'année. Les pêcheurs viennent de Saint-François ou de la Désirade. Le lagon est un lieu de repos pour certains d'entre eux lorsqu'ils ont posé leurs filets au large de Petite Terre.

Les plaisanciers viennent régulièrement mouiller dans le lagon, le week-end ou lors des vacances scolaires. Durant les week-end prolongés de Pâques et de Pentecôte, jusqu'à une

trentaine de bateaux peuvent être présents dans le lagon. Il est de tradition pour certaines familles guadeloupéennes de camper à cette période à Petite Terre pendant plusieurs jours. L'arrêté préfectoral du 5 juin 2001 régit le bivouac dans la réserve de Petite Terre (annexe 7).

La surveillance actuellement quasi permanente des gardes permet d'éviter les conflits d'usage entre les croisiéristes professionnels, les plaisanciers locaux et les pêcheurs. Leur présence permet également de faire respecter la réglementation prescrite par l'arrêté ministériel de création de la réserve et par les différents arrêtés préfectoraux.

A.2.5.1.3 Etude de fréquentation

La mise au point d'un questionnaire sur la fréquentation de Petite Terre et son commentaire ont été réalisés par Judith Klein. La saisie informatique et le traitement des données ont été réalisés par Christian Cazaubon (annexe 23).

Cette enquête a été réalisée en avril et mai 2002. Cent trente neuf fiches ont été complétées par le personnel de la réserve auprès des touristes présents sur les plages du lagon, lieu de passage obligé.

Vingt quatre questions portant sur trois grands thèmes ont été posées.

- Origine du public (questions 1 à 3)

On peut remarquer que 80% des personnes interrogées habitent dans l'Hexagone, 82 % viennent dans la réserve avec un croisiériste professionnel et 93% partent de St-François.

- Fréquentation (questions 4 à 10)

Environ 78% des personnes interrogées viennent pour la première fois. Parmi les 22% qui connaissent déjà Petite Terre, plus de 73% considèrent que l'île a connu des changements positifs

77% des personnes ont visité le sentier de découverte et 71% auraient voulu découvrir une autre partie de l'île.

- Perception du site (question 13)

Les réponses ont été classées en 3 catégories :

- la première rassemble les visiteurs qui ne font référence qu'à des éléments constitutifs du mythe insulaire tropical (le soleil, le sable, le lagon...), soit 62,5% des personnes interrogées.

- la deuxième comprend les réponses qui font référence au moins à un élément de la flore, la faune ou du sentier de découverte, soit 32% des visiteurs.

- la troisième regroupe les réponses qui font référence explicitement à la réserve naturelle, soit 5,5% du public.

L'image de la plage de sable fin et du lagon l'emporte sur celle de la réserve.

- Activités (questions 14 à 18)

Plus de 70% des personnes interrogées ont parcouru au moins en partie le sentier de découverte et se disent curieuses de découvrir une autre partie de l'île.

- Identification de la réserve (questions 20 à 23)

84% des visiteurs savaient que Petite Terre était une réserve naturelle. Cela semble logique car les professionnels doivent les informer, avant le débarquement, des consignes de respect de l'environnement dans la réserve.

Les visiteurs considèrent à 98% que les îlets sont protégés et pensent que la limitation du nombre de touristes est une bonne chose.

- Impression de la journée (questions 19 et 24)

Presque tous jugent formidable la journée passée à Petite Terre.

A.2.5.2 Pêche

A.2.5.2.1 Caractéristiques générales de la filière

La filière pêche guadeloupéenne, à l'instar des pêcheries insulaires des Petites Antilles, se caractérise par une production artisanale et par un faible niveau de structuration.

Il n'existe pas à ce sujet de données disponibles spécifiques à la réserve et ses alentours (Saint-François et Désirade).

Les informations ci-dessous sont issues du rapport final sur l'optimisation de l'exploitation des ressources nouvelles en Guadeloupe (Diaz et *al.*, 2002).

- Emplois

En 2000, 1242 marins pêcheurs professionnels étaient enrôlés au moins un jour dans l'année. Sur une décennie, cet effectif semble en léger déclin (fig. 2.17). Ces chiffres masquent le fait que la population maritime est très fluctuante, et que des carrières durables de marin pêcheur sont peu répandues. La pêche constitue majoritairement un métier refuge pour les personnes sans alternative d'emploi. En 2001, d'après la DRAM, on recensait 143 marins sur le port de St François et 145 sur celui de Désirade, ceux-ci sont en majorité marins pêcheurs. Ces derniers représentent donc environ un quart des pêcheurs guadeloupéens.

A cette population officielle s'ajoute une population conséquente de pêcheurs clandestins appelés pêcheurs « marron », difficile à cerner. Ces derniers sont estimés par la COMAPEGA à 1200, soit autant que la population officielle.

Malgré cette activité informelle, il est possible d'estimer à environ 30 000 personnes la population vivant directement ou indirectement de la pêche en Guadeloupe.

| Année | Petite pêche | Pêche côtière | Pêche au large | Total |
|-------|--------------|---------------|----------------|-------|
| 1988 | 1244 | 61 | 0 | 1305 |
| 1989 | 1200 | 61 | 0 | 1261 |
| 1990 | 1328 | 65 | 0 | 1433 |
| 1991 | 1303 | 66 | 0 | 1369 |
| 1992 | 1397 | 73 | 0 | 1470 |
| 1993 | 1438 | 71 | 0 | 1509 |
| 1994 | 1576 | 51 | 0 | 1637 |
| 1995 | 1300 | 55 | 0 | 1355 |
| 1996 | 1270 | 60 | 0 | 1330 |
| 1997 | 1369 | 64 | 26 | 1459 |
| 1998 | 1308 | 55 | 29 | 1392 |
| 1999 | 1237 | 45 | 13 | 1295 |
| 2000 | 1200 | 39 | 3 | 1242 |

Figure 2.17 : Tableau montrant l'évolution des effectifs de marins pêcheurs professionnels enrôlés au moins un jour dans l'année en Guadeloupe (source : Affaires Maritimes)

• Production

La production annuelle est estimée, en moyenne, aux alentours de 10 000 tonnes, dont 90% de poissons pour une valeur de production au débarquement d'environ 550 Millions de Francs (83,84 Millions d'Euros). Ces chiffres n'ont pas été actualisés depuis 1998 en l'absence de statistiques de débarquements.

• Moyens de production

La flottille de pêche est très majoritairement composée d'unités artisanales de petite pêche, auxquelles s'ajoutent quelques unités de pêche côtière et 3 navires de pêche au large. Les embarcations de petite pêche sont essentiellement des « saintoises », canots non pontés propulsés par des moteurs hors-bord. Des incitations financières ont récemment encouragé l'arrivée d'unités équipées de moteurs diesels inbord dans la flottille.



Sainoise canot de pêche traditionnel - IRPM

• Les ressources et leur mode d'exploitation

Historiquement et traditionnellement, l'activité de pêche est majoritairement concentrée sur les secteurs peu profonds du plateau insulaire, en raison de leur accessibilité et de la présence de nombreuses espèces d'intérêt commercial. Les écosystèmes marins tropicaux offrent une grande diversité spécifique ichtyologique. En conséquence, les pêches du plateau insulaire sont hautement plurispécifiques (plus de 70 espèces d'intérêt commercial) et les engins de pêche dormants, peu sélectifs, capturent une grande variété d'espèces. La pêche locale a conservé son aspect artisanal tant du point de vue de la taille des embarcations que des engins utilisés. Ces derniers sont essentiellement des nasses traditionnelles en chevron, mais la pêche aux filets (maillants et trémails) représente une part croissante de l'effort de pêche. Bien qu'il semble généralement admis que ce plateau subit une forte exploitation, le suivi des activités des flottilles et des débarquements, qui pourraient mettre en évidence ce phénomène, fait

défaut. Néanmoins, la raréfaction des ressources du plateau insulaire peut être considérée comme un des facteurs principaux d'explication de la crise que traverse la filière pêche.

Les petits pélagiques côtiers sont exploités à l'aide de sennes spécifiques de mailles réduites. Le développement de ces pêches demeure peu important et cette ressource semble sous exploitée, vraisemblablement en raison des prix de vente peu élevés pour ces espèces moins prisées des consommateurs, et des difficultés d'écoulement du produit localement. Une intensification de ces pêches est possible, mais devrait s'accompagner d'une valorisation du produit en aval.

Les grands pélagiques sont également traditionnellement exploités. Les principales espèces sont les suivantes :

- les « thazards » (Scombridae),
- la dorade (*Coryphæna hippurus*, Coryphænidae)
- les thons et bonites (Scombridae)
- les poissons à rostre

L'exploitation de ces ressources, à l'aide de lignes de traîne est une activité traditionnelle pour les embarcations de petite pêche, mais les migrations de ces espèces rendent leur rencontre aléatoire (essentiellement de décembre à mai) et extrêmement variable d'une sortie à l'autre.

- Filière de commercialisation

Plus de 100 points de débarquement sont recensés le long du littoral de l'archipel. La filière de commercialisation demeure peu structurée et commercialisée par une prédominance de la vente directe du pêcheur aux consommateurs (environ 70% de vente directe par les pêcheurs). Si ce système de vente directe au consommateur garantit de meilleurs prix de vente aux pêcheurs, le temps qui y est consacré détourne ces derniers de leur activité principale. Il s'agit également d'un frein à la structuration de la filière de commercialisation. La transformation et la valorisation de la production restent anecdotiques.

- Consommation

La consommation totale est de 14 500 tonnes/an (soit environ 33 kg par habitant et par an) d'où un recours aux importations pour couvrir le déficit entre production et consommation. Les goûts des guadeloupéens sont en priorité portés sur les poissons du plateau insulaire (« poissons de nasse ») et sur les vivaneaux (« poissons rouges »). Les autres productions locales nécessitent donc un effort de promotion, pour une commercialisation à un juste prix.

A.2.5.2.2 Crise actuelle de la filière

La filière pêche en Guadeloupe connaît des difficultés qui entravent son développement et menacent sa pérennité. Les facteurs de cette crise sont multiples :

- appauvrissement des ressources du plateau insulaire ;
- une importante pêche informelle qui concurrence les professionnels ;
- une forte saisonnalité de la pêche ;
- des événements météorologiques majeurs (ouragans), occasionnant périodiquement d'importants dégâts touchant les infrastructures portuaires, les navires, les engins de pêche mais également les écosystèmes côtiers ;
- un niveau de rentabilité des navires du fait de l'emploi de moteurs hors-bord essence très onéreux ;
- un endettement social lourd des professionnels ;

- des importations de produit de la mer croissantes, à des tarifs inférieurs à ceux de la production locale.

La filière pêche est actuellement en cours de restructuration, en association avec les pouvoirs publics et les socioprofessionnels, pour tenter de remédier aux difficultés rencontrées.

A.2.5.2.3 Solutions

- Exploitation des grands pélagiques : les dispositifs concentrateurs de poissons (DCP)

Les DCP permettent de fixer les grands pélagiques et de rendre ainsi leur rencontre et leur capture moins aléatoires, ce qui contribue à augmenter le rendement de cette pêche.

Dans les Antilles françaises, les DCP ancrés constituent une pièce maîtresse dans l'encouragement au redéploiement des flottilles artisanales vers l'exploitation des pélagiques, afin de réduire la pression de pêche sur le plateau insulaire. Des enquêtes auprès des pêcheurs ont été conduites par l'Ifremer afin de suivre le développement de cette pêcherie, ces études montraient des rendements de 30 kg par sortie en moyenne en 1992, puis de 48 kg en 1995 (Lagin et Ledouble, 1994).

En Guadeloupe ces dispositifs peuvent être implantés à titre privé contrairement à la Martinique où ils sont tous collectifs. Ces DCP privés ne sont pas toujours déclarés par les pêcheurs de peur qu'ils ne soient utilisés par d'autres. Un même pêcheur peut en posséder plusieurs, de telle sorte qu'il passe moins de temps sur un même dispositif, ce qui évite la surexploitation de ce dernier.

- Les ressources profondes dans les Antilles Françaises

Les solutions de redéploiement de la flotte de pêche côtière ne sont pas évidentes. L'exploitation des ressources profondes des eaux de la Guadeloupe est apparue depuis le milieu des années 1990 comme une opportunité de reconversion pour cette flottille.

D'une manière générale, les ressources profondes sont de plus en plus exploitées de par le monde. Ces pêches sont rendues nécessaires par la raréfaction des ressources plus accessibles et autorisées par les moyens technologiques performants équipant aujourd'hui les navires de pêche. Jusqu'à présent, les ressources potentielles du talus insulaire dans les Antilles françaises demeuraient peu explorées. L'exploitation de ces ressources profondes doit cependant être contrôlée car les taux de croissance et de reproduction des espèces profondes sont très faibles. Il est donc nécessaire d'éviter une exploitation trop intensive de ces ressources.

A.2.6. Approche globale

La réserve de Petite Terre est constituée de deux îlets représentant 148 ha de milieu terrestre et d'une partie marine de 842 ha.

Isolée du reste de la Guadeloupe, de taille réduite, la réserve naturelle de Petite Terre présente une diversité biologique importante par la juxtaposition de milieux variés tels que les salines, les plages sableuses, les côtes rocheuses, le lagon, les récifs coralliens et la partie marine.

La zone à platiers récifaux coralliens et les herbiers à phanérogames marines constituent deux des biotopes les plus remarquables de la réserve, car ils sont source de nourriture et d'abris pour de nombreux organismes.

Ces écosystèmes sont d'une importance écologique fondamentale car ils jouent le rôle d'indicateur de la qualité du milieu. A Petite Terre, ils sont menacés principalement par les ouragans (la majeure partie du peuplement de coraux « corne d'élan » (*Acropora palmata*) est morte suite au cyclone Hugo en 1989) et les dégradations dues aux plaisanciers.

En plus du Gaïac (*Guaiacum officinale*), dont l'importance patrimoniale a été relevée par tous les naturalistes, l'intérêt du site est également lié à la présence d'une importante population d'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*). Cet iguane est endémique du nord des Petites Antilles, et ne vit plus que dans certaines îles, souvent en très petites populations. Dans toute son aire il est menacé par la destruction de son habitat, la chasse, les persécutions humaines et la compétition avec les animaux domestiques. L'hybridation entre *Iguana delicatissima* et *Iguana iguana* constitue un des risques majeurs pour la préservation des populations d'Iguane des Petites Antilles dans l'archipel guadeloupéen (Breuil, 2002).

C'est dire l'enjeu que constitue une protection absolue de cette population. A la différence d'autres sites le risque d'hybridation entre les deux espèces d'Iguane est faible à Petite Terre, compte-tenu de l'absence d'*Iguana iguana* sur les îlets.

De plus l'importance des effectifs et la répartition de cette population en deux sous-populations à Terre de Bas et à Terre de Haut constituent des facteurs extrêmement favorables pour des études sur la biologie et l'écologie de cette espèce.

D'autres reptiles sont endémiques ou localisés, il s'agit principalement de l'Anolis de Petite Terre (*Anolis marmoratus*), le Sphaerodactyle bizarre de Grande-Terre (*Sphaerodactylus fantasticus*), et d'un reptile en voie d'extinction, le Scinque mabouya (*Mabouya mabouya*) (AEVA, 2000).

Des oiseaux ailleurs rares et pourchassés : Petite sterne, Phaéton à bec rouge, Moqueur des savanes, Huîtrier d'Amérique, Echasse d'Amérique, sont des espèces nicheuses à Petite Terre. Vingt-trois espèces différentes de limicoles viennent en nombre hiverner sur les « lagunes ». La réserve naturelle est aussi un site privilégié dans la Caraïbe pour l'observation des oiseaux marins migrateurs.

La nidification de la Tortue verte et de la Tortue imbriquée est fréquente dans la réserve et Petite Terre nous semble faire partie, à ce titre, des sites les plus favorables de l'archipel guadeloupéen. Bien que les tortues et leurs pontes soient officiellement protégées, elles sont toujours très convoitées par les braconniers et doivent pouvoir bénéficier de la tranquillité de la réserve pour leur reproduction.

L'absence d'occupation humaine permanente, la maîtrise de la fréquentation et la surveillance par les gardes, rendent le site particulièrement intéressant pour le suivi de l'évolution des écosystèmes et des espèces.

A.2.7 Patrimoine historique

Les sites archéologiques amérindiens situés sur Terre de Bas témoignent de la première occupation du site par l'homme. Les débris d'outils et de poteries trouvés sur ces lieux étaient utilisés par les indiens Arawaks lors des périodes Saladoïdes et Suazoïdes, entre 600 et 1500 après J.C. (Barbotin, 1987).

Seule une prospection de surface a été réalisée à ce jour, ce qui ne permet pas d'apprécier l'importance et la nature précise de ces vestiges (fig. 2.18). Il serait intéressant d'envisager des fouilles plus approfondies. La préservation de ces sites impose de ne prévoir à ces endroits aucun projet d'aménagement, et d'en assurer la conservation en empêchant toute fouille non autorisée (recommandation de la DRAC du 13 juin 2002).

La présence d'indiens caraïbes sur ces îles minuscules où l'eau fait défaut, est expliquée dans le dictionnaire « Caraïbe-Français » du père Raymond Breton (Auxerre, 1665). Les Indiens n'occupaient Petite Terre que saisonnièrement, pour la chasse des colonies de phoques tropicaux dont le passage coïncidait avec la saison des pluies.

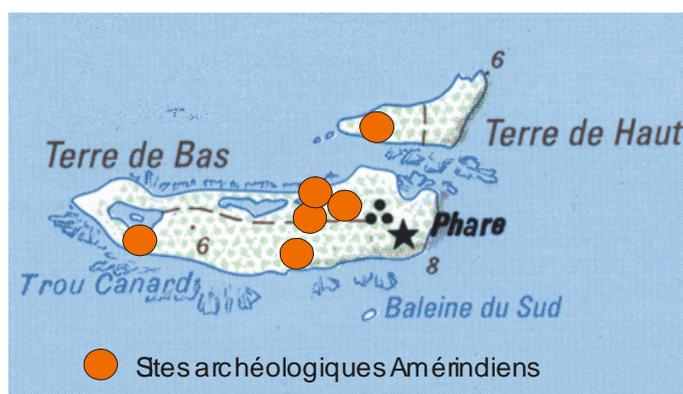


Figure 2.18: Carte du patrimoine archéologique (DRAC 2002)

LISTE DES FIGURES

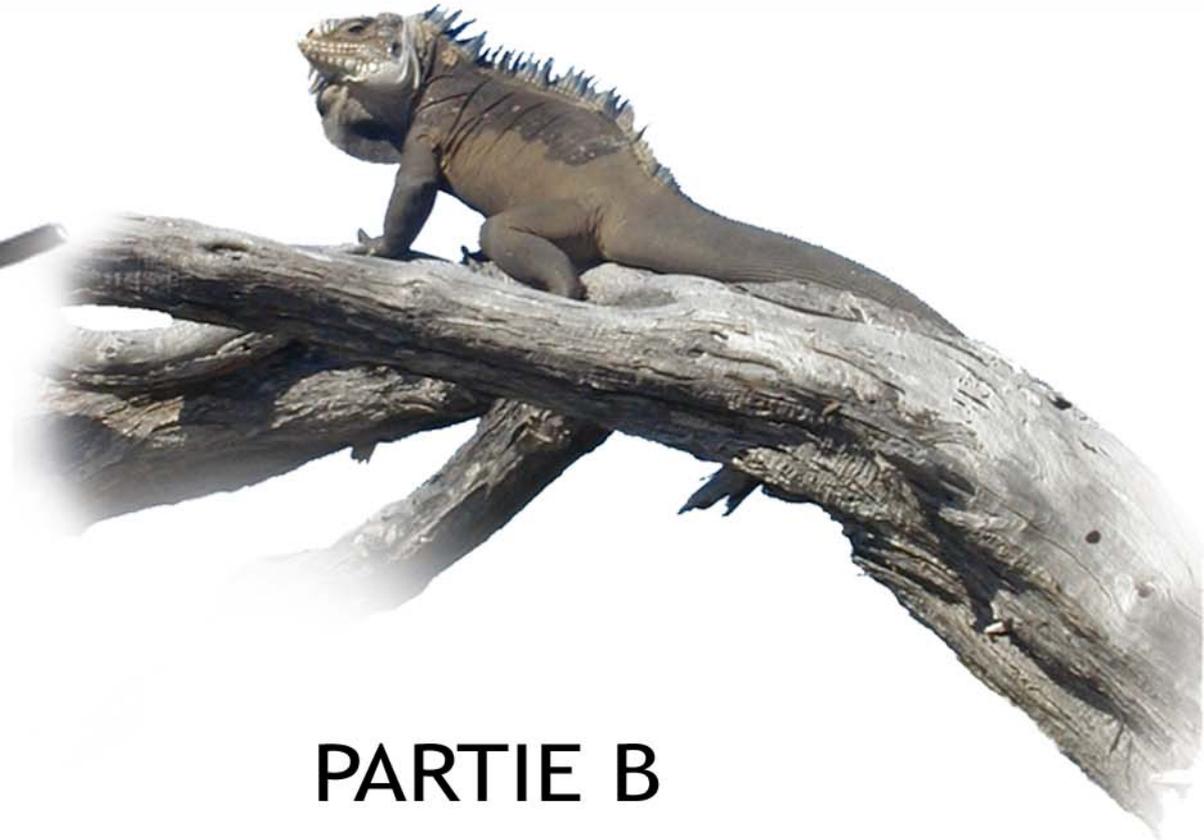
- Figure 1.1 : Carte de localisation des îlets de Petite Terre
Figure 1.2 : Carte des organismes gestionnaires du domaine de l'Etat
Figure 1.3 : Carte des limites de la réserve naturelle de Petite Terre
Figure 1.4 : Carte du relief sous-marin de la Guadeloupe (GEO 95)
Figure 1.5 : Tableau du parcellaire cadastral
Figure 2.1 : Tableau des moyennes mensuelles des températures de la station de la Désirade pour la période 1977-2001
Figure 2.2 : Représentation graphique des moyennes mensuelles des températures de la station de la Désirade pour la période 1977-2001
Figure 2.3 : Tableau des moyennes des précipitations de la station de la Désirade pour la période 1971-2000
Figure 2.4 : Représentation graphique des moyennes des précipitations de la station de la Désirade pour la période 1971-2000
Figure 2.5 : Tableau des moyennes des précipitations et du nombre de jours de pluie du pluviomètre temporaire de Petite Terre pour la période 1990-1993
Figure 2.6 : Rose des vents annuelle de la Désirade
Figure 2.7 : Carte du passage du cyclone Hugo sur la Pointe-des-Châteaux
Figure 2.8 : Carte géologique de Petite Terre (BRGM, 1993)
Figure 2.9 : Coupe schématique du récif frangeant de la côte Est de Terre de Haut
Figure 2.10 : Tableau de description des milieux terrestres
Figure 2.11 : Tableaux des qualités physiques et chimiques de l'eau sur différentes stations
Figure 2.12 : Carte de la Guadeloupe de 1643 (extrait)
Figure 2.13 : Carte de la Guadeloupe de 1758 (extrait)
Figure 2.14 : Carte de la Guadeloupe de 1759 (extrait)
Figure 2.15 : Carte de la Guadeloupe de 1764 (extrait)
Figure 2.16 : Carte de la Guadeloupe de 1890 (extrait)
Figure 2.17 : Tableau montrant l'évolution des effectifs de marins pêcheurs professionnels
Figure 2.18 : Carte du patrimoine archéologique (DRAC 2002)



PLAN DE GESTION 2004-2008

Réserve Naturelle

ILETS DE LA PETITE TERRE



PARTIE B

EVALUATION DU PATRIMOINE ET DEFINITION DES OBJECTIFS

SOMMAIRE

B. Evaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs

B.1 Evaluation de la valeur patrimoniale

B.1.1 Evaluation des espèces et des habitats

B.1.1.1 Les mesures de protection

- Au niveau international
- Au niveau national
- Au niveau régional

B.1.1.2 Protection du milieu marin

- Au niveau international
- Au niveau national
- Au niveau régional
- Evaluation des habitats

B.1.1.3 Protection du milieu terrestre

- Au niveau international
- Au niveau national
- Evaluation des habitats

B.1.2 Evaluation qualitative de la biodiversité de la réserve naturelle

B.1.2.1 Rareté

B.1.2.2 Diversité et originalité du site

B.1.2.3 Superficie

B.1.2.4 Vulnérabilité

B.1.2.5 Position dans l'unité géographique-écologique

B.1.2.6 Caractère naturel

B.1.2.7 Valeur potentielle

B.1.2.8 Utilité sociale

B.1.2.9 Attrait intrinsèque

B.1.3 Analyse des potentiels d'interprétation

B.1.4 Place de la réserve dans un ensemble d'espaces protégés

B.2 Objectifs à long terme

B.2.1 Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine

B.2.2 Autres objectifs

B.3 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

B.3.1 Tendances naturelles

B.3.2 Tendances directement induites par l'homme

B.3.3 Facteurs extérieurs

B.3.4 Aspects juridiques et réglementaires

B.3.5 Autres contraintes de gestion

B.3.6 Conclusions

B.4 Définition des objectifs du plan

B.4.1 Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine

B.4.1.1 Protection des milieux et des espèces

B.4.1.1.1 Objectif global

B.4.1.1.2 Les milieux

- *Le milieu marin*
- *Le milieu terrestre*

B.4.1.1.3 Les espèces

- *Objectifs communs à différentes espèces*
- *Objectifs spécifiques*

B.4.1.2 Réaliser une analyse globale des écosystèmes, de leur dynamique et des interactions

- Récolter des données supplémentaires
- Objectifs

B.4.2 Objectifs relatifs à l'information du public et à la pédagogie

B.4.2.1 Développer des outils de communication

B.4.2.2 Mettre en place des actions visant l'éducation à l'environnement

B.4.2.3 Réaliser une maison de la réserve à la Désirade

B.4.3 Objectifs relatifs à l'amélioration du fonctionnement de la réserve

B.4.3.1 Former le personnel

B.4.3.2 Assurer la maintenance et l'entretien des équipements de la réserve

B.4.3.3 Adapter les moyens humains aux besoins

B.4.3.4 Améliorer la gestion et l'administration de la réserve

B.4.3.5. Evaluer le plan de gestion

B.5 Tableaux de synthèse des différents objectifs

B.1 Evaluation de la valeur patrimoniale

B.1.1 Evaluation des espèces et des habitats

B.1.1.1 Les mesures de protection

Les textes ci-dessous permettent de protéger certaines espèces particulièrement menacées et les biotopes présentant une valeur écologique particulière.

- **Au niveau international**

- **La convention de Washington (1973)**

Afin d'éviter la disparition de milliers d'espèces animales et végétales, la communauté internationale s'est mobilisée. En 1973, 39 états dont la France signèrent cette convention qui a été ratifiée en 1978 par notre pays (annexe 1).

La liste des espèces CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora) est divisée en trois annexes.

L'annexe I concerne les espèces menacées d'extinction et dont le commerce international (importation, exportation et réexportation) est interdit. "Toute importation ou exportation de ces espèces est interdite, que ce soient des animaux vivants ou morts, mais aussi sous forme de produits bruts ou manufacturés". Seules des importations dans un but scientifique sont autorisées dans le cadre d'une procédure très stricte : un permis CITES d'importation est délivré par la direction régionale de l'environnement compétente, sur avis du Muséum National d'Histoire Naturelle.

L'annexe II concerne les espèces animales et végétales qui sont considérées comme moins menacées que les précédentes. Leur commerce international (importation, exportation et réexportation) est donc possible si un permis d'exportation a été délivré par l'autorité habilitée du pays d'origine.

L'annexe III s'intéresse aux espèces de la faune et de la flore sauvages qui font l'objet d'une protection de type de celle de l'annexe II, pour autant qu'elles proviennent d'un pays qui en a fait la demande expresse.

- **La convention de Berne (1979)**

La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, appelée aussi convention de Berne, a été adoptée le 19 septembre 1979 à Berne (Suisse) et est entrée en vigueur le 1er juin 1982 (annexe 2). Si en théorie elle est applicable dans les départements d'Outre-mer, dans les faits ce n'est pas possible car sa portée géographique est limitée à l'Europe.

- **La convention de Bonn (1982)**

La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (connue également sous le nom de CMS ou convention de Bonn) a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition. Les pays signataires œuvrent conjointement pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, en assurant une stricte protection aux espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I de la convention (annexe 3).

- **La convention de Carthagène (1983)**

Cette convention a été adoptée en mars 1983 à Cartagena de Indias (Colombie) par les états de la Caraïbe, pour la protection et la mise en valeur de la Mer des Caraïbes sur l'initiative des Nations Unies (annexe 4). Cette convention fait partie d'un dispositif mondial pour la protection des mers régionales de la planète. Elle est entrée en vigueur en 1986.

Afin de protéger la mer des Caraïbes, l'ensemble du grand bassin Caraïbe est concerné. Il s'agit donc non seulement des territoires baignant dans la mer des Caraïbes, mais aussi de ceux dont les bassins versants la bordent ou s'y déversent. Sont donc concernés 37 territoires (dont 28 pays indépendants) allant du golfe du Mexique au plateau des Guyanes, et des côtes colombiennes à la péninsule de Floride.

La convention de Carthagène comporte plusieurs protocoles dont le protocole SPAW qui a pour objectifs :

- la protection, la préservation et la gestion durable des zones qui présentent une valeur écologique particulière ;
- la protection, la préservation des espèces sauvages menacées ou en voie d'extinction.

Le protocole SPAW est devenu une loi internationale le 18 juin 2000.

• **Au niveau national**

- **l'arrêté ministériel du 26 décembre 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées dans le département de la Guadeloupe.**

Cet arrêté concerne la protection de certaines espèces végétales et la conservation de leur biotope.

- **l'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant la liste des espèces protégées dans le département de la Guadeloupe.**

Cet arrêté fixe les mesures de protection des oiseaux, des mammifères, des reptiles terrestres et des amphibiens.

- **l'arrêté ministériel du 2 octobre 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guadeloupe.**

Cet arrêté vise la protection intégrale des tortues marines.

- **l'arrêté ministériel du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national.**

Cet arrêté protège toutes les espèces de cétacés.

- **Au niveau régional**

- **l'arrêté préfectoral du 19 août 2002 portant réglementation de la pêche maritime et côtière dans les eaux du département de la Guadeloupe.**

Cet arrêté réglemente la pratique de la pêche maritime à titre professionnel ou de loisir. A noter que le titre IV est consacré aux réserves naturelles marines.

B.1.1.2 Protection du milieu marin

- **Au niveau international**

- **Les phanérogames**

Les cinq espèces de phanérogames marines constituant les herbiers caraïbéens de la réserve naturelle sont inscrites dans la convention de Carthagène, protocole SPAW annexe III.

- **Les coraux**

Toutes les espèces de coraux répertoriées dans la réserve naturelle sont protégées par la convention de Carthagène, protocole SPAW annexe III et par la convention de Washington, annexe II.

- **Les gorgones**

Toutes les espèces de gorgones répertoriées dans la réserve naturelle sont protégées par la convention de Carthagène, protocole SPAW.



Gorgone avec Monnaie caraïbe (*Cyphoma gibbosum*)

Photo F. MAZEAS

- **Les mollusques**

Le lambi (*Strombus gigas*) répertorié dans la réserve naturelle est protégé par la convention de Carthagène, protocole SPAW, annexe II et par la convention de Washington, annexe II.

- **Les crustacés**

La langouste royale (*Panulirus argus*) est protégée par la convention de Carthagène, protocole SPAW, annexe III.

- **Les reptiles marins**

Les tortues marines sont protégées par la convention de Washington annexe I, par la convention de Carthagène protocole SPAW annexe II, par la convention de Bonn annexe I et la convention de Bern annexe II.

- **Les oiseaux marins**

Ils sont protégés par la convention de Washington, par la convention de Carthagène protocole SPAW annexe II, par la convention de Bonn annexe I et la convention de Berne annexe II.

- **Les mammifères marins**

Les mammifères marins présents dans la réserve sont protégés par la convention de Washington annexe I (*Megaptera novaeangliae*), et annexe II (*Tursiops truncatus*).

• **Au niveau national**

- **Les oiseaux de mer**

Les oiseaux de mer sont protégés par l'arrêté ministériel du 17 février 1989.

- **Les mammifères marins**

Les dauphins (*Tursiops truncatus*) présents dans la réserve naturelle et les différentes espèces de baleines de passage durant la période de migration sont protégés par l'arrêté ministériel du 27 juillet 1995.

• **Au niveau régional**

L'arrêté préfectoral n°2002/1249 du 19 août 2002 régit l'exercice de la pêche maritime et côtière dans les eaux du département de la Guadeloupe.

- **Les végétaux marins, les éponges, les coraux et les gorgones** sont protégés par le chapitre 3, articles 12 et 19.

- **Les mollusques :**

Les mollusques suivants sont protégés par le chapitre 3, article 15. La pêche, le colportage, la vente, et la destruction des coquillages qui n'ont pas atteint les tailles minimales mesurées dans leur plus grande dimension, telles que définies ci-dessous, sont interdits en tout temps et en tous lieux :

- palourde, taille minimale : 4 centimètres,
- burgos (*Cittarium pica*), taille minimale : 4 centimètres,
- spondyle (*Spondylus americanus*), taille minimale : 6 centimètres,
- triton en conque (*Charonia variegata*), taille minimale : 25 centimètres,
- les casques (*Cassis flammaea*, *Cassis tuberosa*, *Cassis madagascariensis*) sont interdits de pêche et de vente en tout temps et tous lieux,

Les lambis (*Strombus gigas*) sont protégés par le chapitre 3, article 16. Toute pêche de ce gastéropode est interdite du 1^{er} avril au 31 août inclus. Toute capture, colportage ou vente de lambis ne possédant pas le pavillon formé et n'ayant pas un poids en chair nettoyé de 250 grammes au minimum sont interdits en tout temps et en tous lieux.

- **Les échinodermes**

Les oursins blancs comestibles (*Tripneustes ventricosus*) sont protégés par le chapitre 3, article 18. La pêche, le colportage, l'exposition à la vente, et la vente sont interdits durant chaque période annuelle du 15 janvier au 15 décembre. La taille minimale est de 10 centimètres.

- **Les crustacés :**

Les langoustes sont protégées par le chapitre 3, article 14. Les tailles de pêche, de colportage et de vente des langoustes sont réglementées, soit 21 cm pour les langoustes communes appelées localement « royales » (*Panulirus argus*) et 14 cm pour les langoustes appelées localement « brésiliennes » (*Panulirus guttatus*). De même toutes les espèces grainées (femelle portant des œufs) sont interdites de pêche, vente et colportage en tout temps et en tout lieu.

- **Les poissons** sont protégés par le chapitre 3, articles 12, 13, 20, 21.



Colas (*Ocyurus chrysurus*)

Photo F. MAZEAS

- **Les reptiles marins :**

Les tortues marines sont protégées par le chapitre 3, articles 12 et 17.

- **Les mammifères marins :**

Les cétacés et siréniens sont protégés par le chapitre 3, article 22.

• **Evaluation des habitats**

- **Les récifs coralliens :**

Les études menées récemment montrent que ce milieu est en régression dans l'ensemble des Antilles françaises (Bouchon et *al.*, 2002). Ce type de biotope est menacé au niveau mondial par l'augmentation de l'activité humaine ; des initiatives internationales sont menées par l'ICRI (International Coral Reef Initiative) pour sensibiliser les décideurs à l'ampleur du phénomène de dégradation ; au niveau national c'est l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) qui assure cette tâche.

- **Les herbiers de phanérogames marines :**

Les herbiers de phanérogames représentent l'un des écosystèmes majeurs des espaces littoraux mondiaux.

Ces prairies sous-marines ont une importance primordiale. De nombreuses espèces y trouvent les éléments nécessaires à leur développement car elles représentent :

- un lieu de reproduction ;
- une source de nourriture : les feuilles sont mangées par les tortues, les oursins et quelques poissons herbivores ;
- un abri : les espèces peuvent s'abriter dans les feuilles et dans les cavités formées en bordure des herbiers.

Les herbiers participent aussi à la production d'oxygène, la production de matière organique, le maintien des fonds et de la frange côtière, l'enrichissement des zones de pêche. Cet habitat est protégé par la convention de Carthagène.

- **Le lagon :**

Le lagon situé entre les deux îlets, derrière la barrière de récifs coralliens, est une zone protégée des courants du large. Ce site est un lieu privilégié de reproduction des espèces marines qui sert de frayère et de zone de grossissement pour de nombreux poissons, crustacés et mollusques. On y rencontre aussi de jeunes tortues vertes et imbriquées, qui y séjournent durant plusieurs mois.

B.1.1.3 Protection du milieu terrestre

- **Au niveau international**

- **La flore**

Le gaïac (*Guaiacum officinale*) est protégé par la convention de Washington annexe II. Cet arbre au bois très dur a été exploité de façon intensive avec pour conséquence une quasi disparition dans les Petites Antilles. La population de Petite Terre est la seule population sauvage au sens strict (Fournet, 1978) encore existante dans l'archipel guadeloupéen. Quatre-vingt individus au total ont été recensés à ce jour sur Terre de Bas.



Fleur de Gaïac (*Guaiacum officinale*)
Photo A. LEVESQUE – RN de PT

Les deux espèces de cactées présentes sur la réserve, *Opuntia dillenii* et *Opuntia triacantha*, sont protégées par la convention de Washington, annexe II.

- **La faune**

Les reptiles

L'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est, suivant les critères de l'UICN, considéré comme une espèce vulnérable car le déclin de la population serait supérieur à 10% par génération pour les deux dernières générations, et qu'il n'existe que deux populations d'effectif supérieur à 5000 individus.

La compétition et l'hybridation entre *Iguana iguana* et *Iguana delicatissima* est un problème très sérieux à prendre en compte pour éviter la régression de l'espèce *Iguana delicatissima*, (Breuil, 2002).

L'Iguane des Petites Antilles est inscrit en annexe II de la convention de Washington.

Les oiseaux

Convention de Carthagène (1990)

La réserve est particulièrement concernée par l'annexe II puisque cinq espèces y figurent dont une niche régulièrement (Petite Sterne (*Sterna antillarum*)) et une pourrait y nicher (Puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri*)), les autres n'étant que de passage occasionnel. Les espèces listées A II en annexe 18 (partie A) sont celles recommandées pour une future inscription en annexe II, cela concerne 12 espèces.



Petite Sterne (*Sterna antillarum*)
Photo A. LEVESQUE RN de PT

Convention de Bonn

Aucune des espèces observées dans la réserve ne figure en Annexe I, par contre 30 espèces figurent en Annexe II.

Convention de Washington

Une espèce, le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), figurant en Annexe I est présente en migration et parfois en hivernage sur la réserve. Six espèces figurent en Annexe II et en Annexe III.

Le tableau en annexe 18 (partie A) reprend les différents types de protection pour chaque espèce d'oiseaux.

• **Au niveau national**

- **La flore**

Le gâïac (*Guaiacum officinale*) est protégé par arrêté ministériel du 26 décembre 1988.

- **La faune**

Les espèces terrestres suivantes sont protégées par l'arrêté ministériel du 17 février 1989.

Les mammifères :

Une chauve souris (*Molossus molossus*) est concernée par cet arrêté.

Les reptiles :

Les espèces suivantes bénéficient de la protection de cet arrêté ministériel :

- Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) ;
- Mabuya (*Mabuya mabouya*) ;
- Anolis (*Anolis marmoratus*) ;
- Sphaerodactyle bizarre (*Sphaerodactylus fantasticus*).



Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*)
Photo L. HERPHELIN

Les oiseaux :

L'arrêté du 17 février 1989 fixe la liste des oiseaux protégés dans le département de la Guadeloupe. Il permet la protection de 65 espèces d'oiseaux sur les 111 recensées. Dix-sept espèces sont chassables mais 29 espèces se retrouvent sans statut (ni protégées, ni chassables) du fait de l'obsolescence de l'arrêté. Le tableau récapitulatif des espèces présentes dans la réserve (annexe 18, partie A du document) fait le point sur les espèces protégées par cet arrêté du 17 février 1989.

• **Evaluation des habitats**

- **Les plages**

Ce sont des lieux privilégiés pour la ponte des tortues marines. L'étude de Chevalier et Lartiges (2001) relève entre autres, parmi les menaces visant les tortues marines, la destruction et l'artificialisation de leurs lieux de ponte, le dérangement et la circulation des véhicules 4X4 sur les plages.

- **Les lagunes**

Localement appelées « salines », ce sont des dépressions d'eau généralement plus salée que la mer, mais avec des variations du taux de sel importantes selon l'apport en eau douce et l'importance de l'évaporation. Ce milieu particulier apporte une diversité supplémentaire à la réserve. Ce sont des lieux de halte migratoire pour les oiseaux. Du fait de l'isolement des îlets et du classement en réserve du site, le dérangement est limité. En effet, la chasse est interdite et les activités touristiques et de loisirs sont assez éloignées des principales lagunes.

B.1.2 Evaluation qualitative de la biodiversité de la réserve naturelle

B.1.2.1 Rareté

L'absence de présence humaine permanente depuis 1974 rend ce site particulièrement intéressant pour les suivis de l'évolution des milieux naturels.

L'intérêt de la réserve n'est pas lié à sa taille mais à sa diversité biologique remarquable provenant de la juxtaposition de milieux très différents.

La réserve naturelle, bien que de surface réduite, permet de protéger un grand nombre d'espèces et de milieux différents à l'écart des activités humaines habituelles.

B.1.2.2 Diversité et originalité du site

Les milieux les plus caractéristiques sont, pour la partie terrestre, les plages sableuses, les fourrés xérophytiques des reliefs calcaires, la forêt climax à gaïac et poirier, les salines avec leur « mangrove » et pour la partie maritime, le lagon, les herbiers de phanérogames marines et les formations coralliennes. C'est la juxtaposition de ces milieux très différents sur une surface modeste qui est particulièrement remarquable.

Des sites archéologiques amérindiens ajoutent à l'intérêt de Petite Terre, ainsi que les vestiges de l'occupation humaine permanente au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (ruines, murettes, phare...).

B.1.2.3 Superficie

La réserve naturelle est d'une superficie relativement modeste, environ 150 ha de zone terrestre et 850 ha de zone maritime.

B.1.2.4 Vulnérabilité

Les îlets de Petite Terre sont soumis aux fluctuations imposées par la mer, les lignes de rivages de Terre de Haut et de Terre de Bas représentent un milieu instable et fragile.

Les contraintes climatiques sont très importantes, c'est un des climats les plus secs de l'archipel guadeloupéen, l'évapotranspiration est très forte et les réserves en eau du sol sont faibles.

Comme toute la région Caraïbe, Petite Terre subit régulièrement le passage des cyclones. Le cyclone Hugo du 15 septembre 1989 a eu un effet destructeur important sur la végétation arborée et les coraux composant le récif oriental du lagon.

Les écosystèmes marins tropicaux sont fragiles et partout dans les Antilles françaises en voie d'appauvrissement ou même de raréfaction.

La fréquentation touristique importante, qui est de plus concentrée sur une surface réduite, peut avoir rapidement des conséquences dommageables sur le milieu naturel.

La pratique de la pêche aussi bien par des professionnels que par des amateurs dans ce milieu déjà appauvri, peut rapidement engendrer la quasi disparition de certaines espèces.

B.1.2.5 Position dans l'unité géographique / écologique

Isolée dans l'océan atlantique au vent de la Guadeloupe, la réserve ne subit qu'indirectement les effets des activités anthropiques habituelles, le milieu marin environnant subit, par contre, une forte pression de prélèvement de la part de pêcheurs professionnels ou de loisirs. L'ensemble de la réserve est concerné par une forte fréquentation touristique évoluant en fonction de l'activité des opérateurs touristiques de Guadeloupe.

B.1.2.6 Caractère naturel

- **Partie terrestre**

Si l'on excepte les falaises rocheuses, tous les sites sont profondément marqués par une anthropisation plus ou moins récente.



Ruines d'habitations sur Terre de Bas
Photo ONF

- **Partie marine**

La fréquentation de Petite Terre par les pêcheurs professionnels, aussi bien que par les touristes pour y pratiquer la pêche ou pour ramasser des coquillages, a considérablement appauvri le milieu. Cette fréquentation a aussi eu des conséquences néfastes sur les fonds marins que ce soit les herbiers (destruction par les ancres des bateaux) ou les coraux (dégradation par les plongeurs en palmes-masque-tuba).

B.1.2.7 Valeur potentielle

L'ensemble de la superficie de la réserve représente une valeur potentielle importante.

Les herbiers de phanérogames sont des lieux essentiels pour la reproduction et la croissance de nombreuses espèces. L'installation de mouillages dans le lagon aussi bien pour les croisiéristes professionnels que pour les plaisanciers permet d'éviter la destruction de ce

milieu par les ancrs des bateaux. Une étude est en cours afin de trouver une solution simple pour les canots de pêche de six à huit mètres.

Du fait de la faible profondeur d'eau dans le lagon, de un à trois mètres, les récifs coralliens sont souvent endommagés par les nombreux visiteurs en palmes, masque et tuba. Une solution est recherchée pour limiter la pratique de ce loisir à certaines zones. La pratique de la plongée en bouteille est pour l'instant limitée mais il faut être vigilant pour éviter le développement d'une activité supplémentaire, qui pourrait engendrer des dégâts sur les coraux.

Les lagunes sont des milieux en évolution. Elles possèdent leur mode de fonctionnement propre, plus ou moins rythmé par les saisons et les marées, mais qui peut être modifié par une forte tempête. Une étude doit être entreprise afin de comprendre ces mécanismes.

B.1.2.8 Utilité sociale

- **Le tourisme**

La fréquentation annuelle de la réserve est estimée à environ 30 000 visiteurs par an. Une grande partie des visiteurs est acheminée sur le site par des croisiéristes professionnels. Actuellement huit sociétés sont autorisées à desservir le site, un quota maximum de 200 visiteurs par jour a été fixé par arrêté préfectoral en accord avec les professionnels. Parallèlement à cette fréquentation, des plaisanciers viennent à bord de leur propre bateau ou avec des bateaux de location mouiller dans le lagon pour un ou plusieurs jours. La Guadeloupe mise beaucoup sur le développement de son tourisme et l'activité économique induite par celui-ci ne peut pas actuellement être davantage réduite.

- **La pêche**

La Désirade et St François sont des ports de pêche importants dans l'archipel guadeloupéen. Cette activité économique est pratiquée de façon artisanale. La pression de pêche sur le milieu est largement responsable de l'appauvrissement des milieux marins côtiers. Les îlets de Petite Terre n'échappent pas à ce constat, les pêcheurs locaux ayant pour habitude de se reposer dans le lagon après avoir posé leurs filets au large. Les actes de braconnage dans la réserve n'ont pas entièrement disparu.

- **Lieu de détente traditionnel de la population locale**

Les îlets de Petite Terre sont depuis longtemps un lieu de visite et de séjour pour les habitants des communes voisines, la Désirade bien sûr mais aussi St François, Ste Anne et le Moule. Les familles avaient l'habitude de venir bivouaquer sur les îlets pour des séjours prolongés. Actuellement seuls quatre jours sont autorisés lors des week-ends de Pâques et de Pentecôte.

B.1.2.9 Attrait intrinsèque

Les îlets de Petite Terre sont un site d'une qualité paysagère exceptionnelle : le lagon, les plages de sable blanc, la clarté et la qualité des eaux baignant la réserve ainsi que l'absence d'installation humaine permanente font de ce site un lieu apprécié des visiteurs. Ces îlets correspondent à une certaine image de « carte postale » des Antilles commercialisée par les opérateurs de tourisme.

B.1.3 Analyse des potentiels d'interprétation

Afin de guider le public dans sa visite de la réserve, un sentier de découverte a été mis en place. Ce parcours comprend les panneaux suivants :

- 1) **La végétation de la plage** : il s'agit du milieu que l'on découvre en premier en débarquant sur la plage.
- 2) **L'iguane** : la forte densité d'iguanes présents aux abords du phare permet très facilement de découvrir cette espèce emblématique de la réserve.
- 3) **Le phare** : cet édifice qui domine Terre de Bas est un point de curiosité pour les touristes qui visitent à pied le site.
- 4) **L'agave** : une espèce végétale très présente le long du chemin d'accès au phare.
- 5) **L'historique de l'île** : explication sur la présence des Amérindiens, l'occupation du site par les Européens et la construction du phare.
- 6) **La découverte de la végétation arbustive.**
- 7) **La découverte de la végétation sur les dalles du littoral calcaire.**
- 8) **La géologie de Petite Terre et la situation par rapport aux îles voisines.**
- 9) **Les coraux.**
- 10) **Le Gaïac** : très proche de la plage et facile d'accès, ce pied de gaïac illustre bien le peuplement relictuel préservé de la réserve.
- 11) **Les salines** : ce panneau a été placé à proximité de la saline la plus proche de la plage de débarquement et permet ainsi de préserver la tranquillité des autres lagunes.



Panneau sur le sentier de découverte
Photo ONF

En parcourant ce sentier d'environ 500 mètres de long le visiteur peut découvrir la plupart des points remarquables présents sur le site sans pénétrer au cœur de la réserve, et donc en limitant au maximum les dérangements et les dégradations.

Depuis la fin de l'année 2003, la réserve a ouvert une salle d'exposition et d'accueil située dans la partie basse du phare qui reprend, en les complétant, les informations sur les milieux, les espèces et l'historique du site.

B.1.4 Place de la réserve dans un ensemble d'espaces protégés

Les cartes en annexe 2 et 3 replacent la réserve naturelle par rapport aux espaces protégés de Guadeloupe et de la Caraïbe. Petite Terre fait partie des quatre réserves naturelles de Guadeloupe, à ce titre elle intègre le réseau des réserves mis en place en 2002 par la DIREN.

B. 2 Objectifs à long terme

B.2.1 Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine

- **Objectifs principaux**

- Assurer la protection des milieux et des espèces tout en maintenant la biodiversité
- Observer et comprendre l'évolution des écosystèmes

Ces objectifs devront être réalisés tout en maintenant la fréquentation humaine au niveau actuel

- **Objectifs secondaires**

- Communiquer, informer et éduquer le public

La réserve doit être un exemple pour montrer que l'on peut mettre en place des mesures de protection fortes compatibles avec une activité humaine importante.

B.2.2 Objectifs à court et moyen termes

- **Recherche**

- Améliorer la compréhension du fonctionnement des écosystèmes
- Compléter les inventaires d'espèces faunistiques et floristiques

- **Pédagogie**

- Entreprendre un véritable plan d'actions pédagogiques en visant :
 - les scolaires de la Désirade et des communes voisines ;
 - les adultes fréquentant la réserve ;
 - les pêcheurs professionnels intéressés par la protection de leurs ressources halieutiques.

- **Accueil**

- Permettre une fréquentation du site compatible avec l'objectif principal de protection
- Allier la fréquentation de loisirs et le respect de la conservation du patrimoine naturel
- Définir un seuil de fréquentation
- Accroître la sensibilisation du plus grand nombre à la conservation de la nature

- Informer le public sur la spécificité, la richesse et la fragilité des milieux naturels

B.3 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

B.3.1 Tendances naturelles

Le tableau suivant regroupe les principales tendances naturelles et leurs effets sur la gestion.

| Facteurs écologiques | Influence possible sur la gestion |
|---|---|
| Régression ou progression des cordons littoraux . | Modification du paysage. Influence sur la végétation côtière. |
| Fréquence des cyclones. | Impact très fort sur le milieu (dernier en date : Hugo en 1989). Aucune intervention possible. |
| Sécheresse annuelle (Carême) | Impact sur la végétation qui peut régresser, phénomène encore accentué lors de très fortes sécheresses : pas d'intervention possible. |
| Absence d'eau douce | Limite la diversité faunistique et floristique. |
| Assèchement des salines | Modification ou disparition des sites favorables aux limicoles. Diminution de la diversité faunistique. |
| Réchauffement climatique de la planète | Santé des coraux. |



En période de Carême, l'impact sur les salines et la végétation. Photos L. HERPHELIN

B.3.2 Tendances directement induites par l'homme

| Facteurs anthropiques | Influence possible sur la gestion |
|---|---|
| Exploitation du bois | Usage révolu. |
| Prélèvement de bois pour faire des feux | Ayant pratiquement disparu grâce à la surveillance des gardes. |
| Agriculture | Usage révolu. |
| Braconnage en milieu terrestre | Pratique ayant disparu grâce à la présence dissuasive des gardes. |
| Pêche dans la réserve | Points d'action prioritaire du plan de gestion. |
| Dérangement des limicoles sur les salines | Limitation de la pénétration du public dans les zones sensibles. |
| Activités de loisirs dans le lagon | Destruction des coraux. |

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Développement de la fréquentation | Perturbation des écosystèmes. |
|-----------------------------------|-------------------------------|

B.3.3 Facteurs extérieurs

La réserve naturelle de Petite Terre n'est pas isolée et la pression humaine sur l'île est directement liée au développement touristique de l'archipel guadeloupéen.

La tendance actuelle étant au développement du tourisme vert, il est probable que la pression de fréquentation vers la réserve augmentera dans les années futures.

B.3.4 Aspects juridiques et réglementaires

L'ensemble des terrains est propriété de l'Etat (ONF, DDE, CELRL), il n'y a donc pas de problème d'ordre foncier.

L'utilisation par le personnel de la réserve de la partie basse du phare (appartenant à la DDE) a fait l'objet d'une convention.

B.3.5 Autres contraintes de gestion

- **Liées au manque de connaissance du milieu**

L'absence d'informations sur le dynamisme de la végétation terrestre, de l'impact des iguanes sur cette végétation, la méconnaissance du fonctionnement des lagunes, la connaissance insuffisante du milieu marin sont autant de difficultés à la mise en œuvre d'une gestion pertinente. De nombreuses espèces ne sont pas ou peu inventoriées, pour la partie terrestre on peut citer les insectes, et pour la partie marine les mollusques, les vers ou les échinodermes.

- **Liées aux impératifs économiques**

La fréquentation touristique exerce une forte pression sur le milieu naturel, il n'est pas envisageable de la supprimer en raison de son importance pour l'économie locale. Une fréquentation limitée et contrôlée peut être en accord avec les objectifs de protection à long terme.

- **Liées à la formation du personnel**

La particularité de la réserve est sa richesse en milieux écologiques différents (terrestres et marins), ce qui nécessite de la part du personnel des connaissances dans des domaines très variés.

- **Liées à la double insularité**

La réserve dépendant de l'île de la Désirade, les déplacements en bateau sur une mer souvent agitée sont longs et nombreux. Toute intervention sur le site doit se faire en binôme. Le personnel de la réserve se composant de trois gardes et d'un conservateur à mi-temps, les missions actuelles ne peuvent être assurées que par le renfort permanent du personnel d'autres services et notamment de l'ONF. Cette situation rend difficile toute initiative ou mission nouvelle.

B.3.6 Conclusions

Compte tenu des contraintes identifiées ci-dessus, la mise en place des actions de gestion, notamment le volet études et suivis scientifiques, ne pourra pas être aussi rapide que les gestionnaires le souhaitent. Le volet concernant les actions pédagogiques prendra sans doute aussi du retard et ne pourra pas dans l'immédiat avoir l'ampleur désirée.

Les coûts salariaux sont un obstacle majeur au recrutement de personnel supplémentaire.

B.4 Définition des objectifs du plan

Compte tenu de l'ensemble des paramètres que nous venons d'énumérer, les objectifs du plan de gestion sont établis pour les cinq années à venir.

Chaque objectif est décliné en actions, moyens à mettre en œuvre et outils pour y parvenir. La localisation et la perceptibilité de l'action est également inscrite dans le plan de travail.

B.4.1 Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine

B.4.1.1 Protection des milieux et des espèces

B.4.1.1.1 Objectif global

L'objectif est de réguler la fréquentation et diminuer la pression du public sur les milieux sensibles afin d'en assurer la protection.

Pour des raisons économiques, il n'est pas possible de supprimer ou de réduire sensiblement la pression touristique.

La fréquentation du public dans la réserve est de trois types :

- des touristes qui sont transportés par des croisiéristes professionnels. Ces personnes, souvent originaires de métropole, viennent pour une journée et sont informés de la réglementation en vigueur par les croisiéristes avant de débarquer sur le site ;



Les bateaux des croisiéristes dans le lagon

Photo ONF

- la population résidant en Guadeloupe et venant de façon plus ou moins régulière et souvent par leurs propres moyens pour de brèves périodes (en séjournant sur leur bateau) ;
- les pêcheurs professionnels de la Désirade ou de Saint-François qui fréquentent le lagon de Petite Terre pour se reposer après avoir mis en place leurs filets au large.

B.4.1.1.2 Les milieux

- **Le milieu marin**

Pour protéger les milieux marins, il faudra :

- Faire appliquer la réglementation de la pêche en renforçant la surveillance et en engageant des actions de sensibilisation vers les pêcheurs professionnels ou amateurs
La collaboration entre les différents services de l'Etat ayant des pouvoirs de police (douanes, gendarmerie maritime, Affaires Maritimes et le personnel de la réserve) doit être renforcée ;

- Avoir une réflexion sur les outils de mesure des données physico-chimiques à mettre en place et réaliser leur installation

Actuellement nous ne disposons pas de suffisamment de renseignements concernant les caractéristiques des eaux dans la réserve, ce qui rend difficile la compréhension de certains phénomènes.

Des thermographes devraient être installés afin de mieux comprendre les phénomènes de blanchissement des coraux ;

- Protéger les fonds marins

Il est nécessaire de prévoir des mouillages pour les canots de pêche venant actuellement s'échouer sur le sable ;

- Organiser la fréquentation du lagon

La fréquentation du lagon par les amateurs de plongée sous marine en palmes, masque et tuba est un facteur de destruction du milieu. La hauteur d'eau étant faible dans de nombreux endroits (moins d'un mètre cinquante), les plongeurs prennent souvent pied sur les fonds marins, piétinant ainsi les coraux.

- **Le milieu terrestre**

Pour la protection des milieux terrestres, il faudra prendre les mesures suivantes :

- Protéger et étudier le fonctionnement des salines

Les salines de Petite Terre représentent un milieu original très intéressant pour les oiseaux et sans doute pour d'autres espèces animales et végétales. Ces lagunes d'eau saumâtre ont un fonctionnement mal connu qu'il est nécessaire de comprendre pour pouvoir les protéger.

- Etudier la dynamique, la régénération et la croissance de la couverture végétale

Les travaux déjà réalisés sur la couverture végétale et sur la régénération du gaïac suggèrent une étude complémentaire portant sur la dynamique des populations végétales. L'ensemble des observations de terrain à notre disposition et les photographies aériennes depuis 1950 sont autant d'éléments à exploiter pour mesurer l'évolution du couvert végétal.

B.4.1.1.3 Les espèces

- **Objectifs communs à différentes espèces**

- Améliorer la connaissance des espèces animales

Certaines espèces présentes dans la réserve ne sont pas inventoriées à ce jour (insectes par exemple) ; plusieurs programmes d'inventaires sont à mettre en place avec des spécialistes locaux.

- Favoriser la reproduction des iguanes, tortues marines et oiseaux

Les rats présents à Terre de Haut et à Terre de Bas sont des prédateurs importants qui peuvent détruire les œufs de ces espèces. Une opération d'éradication pourrait être envisagée. Une étude de faisabilité doit être menée au préalable afin de bien évaluer les difficultés du terrain. Une opération de ce type a été réalisée en 2001 dans la réserve du Grand-Cul-de-Sac Marin gérée par le Parc National de la Guadeloupe, les résultats ne sont pour l'instant pas totalement concluants. Le coût de cette opération pour la réserve naturelle de Petite Terre étant sans doute élevé, compte tenu des contraintes, une action de piégeage intensif et régulier pourrait être envisagée si l'opération d'éradication n'est pas retenue.

• **Objectifs spécifiques**

- Protéger l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*)

Cette espèce emblématique doit être protégée car la population d'Iguane des Petites Antilles de la réserve représente, d'après certains spécialistes, environ un tiers de la population mondiale. D'après les connaissances actuelles, la population présente pourrait avoir trouvé un niveau d'équilibre avec son milieu. Les variations constatées du nombre d'individus semblent être dues à des phénomènes naturels. Le risque majeur est de voir apparaître dans la réserve l'Iguane commun *Iguana iguana*. Cette espèce répandue en Guadeloupe s'hybride avec l'Iguane des Petites Antilles au détriment de celui-ci. Ce risque d'hybridation et de compétition entre les deux espèces est un problème très sérieux pour la protection d'*Iguana delicatissima*. Une campagne d'information devra être réalisée vers les personnes fréquentant la réserve et susceptibles d'introduire des individus de l'espèce *Iguana iguana*.

- Protéger les tortues marines

Bien que bénéficiant d'une protection totale prévue dans l'annexe I de la convention de Washington (CITES) et d'une protection par arrêté ministériel, les tortues marines sont encore souvent braconnées dans l'archipel guadeloupéen. Elles sont soit capturées pour leur chair au moment où elles viennent pondre sur les plages, soit leurs œufs sont prélevés après les pontes. Une surveillance accrue doit être mise en place dans la réserve. La réserve naturelle doit faire partie intégrante du « réseau tortues de Guadeloupe ». Il serait souhaitable que le personnel de la réserve puisse pratiquer le baguage afin d'améliorer la connaissance de ces reptiles marins.

- Etudier les autres espèces de l'herpétofaune

Les espèces Scinque Mabouya, Sphaerodactyle bizarre de Grande Terre et l'Anolis de Petite Terre ont été aperçues à quelques reprises sur les îlets. Ces reptiles, qui représentent un intérêt patrimonial fort, sont mal connus à Petite Terre et n'ont souvent été observés qu'à de rares occasions ; il est nécessaire de mener des études complémentaires afin de mieux connaître les populations présentes.

- Protéger les colonies de Petites Sternes et d'Huîtriers d'Amérique

L'arrêté préfectoral du 5 juin 2001 interdit de pénétrer à l'intérieur de l'îlet de Terre de Haut. Il est nécessaire de renforcer la surveillance surtout en période de nidification, ces espèces étant sensibles aux dérangements. Il serait possible d'installer des abris sur la colonie de Petites Sternes afin de limiter la prédation éventuelle. La Mouette atricille notamment peut exercer une prédation sur les œufs.

- Etudier l'évolution de la population d'oursins diadèmes

Cette espèce, autrefois abondante à Petite Terre, a beaucoup régressé, suite à une disparition totale en 1983 liée à une épizootie. Depuis deux à trois années les populations commencent à se reconstituer.

Un suivi du renouvellement de cette population devra être réalisé.

- Améliorer la connaissance du Gaïac

Cette espèce est protégée par arrêté ministériel et est inscrite à l'annexe III de la convention de Washington. Il est nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif du nombre d'arbres existants dans la réserve. Une étude est en cours actuellement pour essayer d'expliquer l'absence de régénération naturelle et mieux comprendre si la population d'Iguane peut être responsable de ce phénomène. Cette étude doit être poursuivie.

- Améliorer la connaissance des agaves

La détermination des agaves à Petite Terre n'est pas certaine, il faudrait profiter d'une nouvelle floraison pour faire identifier cette plante par des botanistes.

B.4.1.2 Réaliser une analyse globale des écosystèmes, de leur dynamique et des interactions

- **Récolter des données complémentaires**

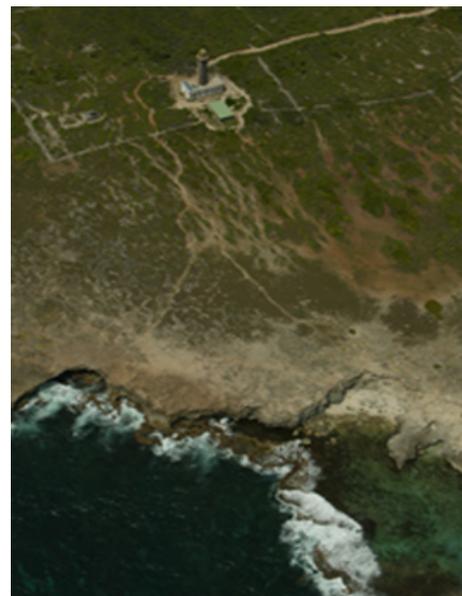
- Améliorer les connaissances météorologiques

Les connaissances météorologiques dont nous disposons sont issues de la station de la Désirade. Afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes dans la réserve, il est nécessaire de disposer de données plus précises. Une station météorologique devrait être mise en place. Grâce à la présence quasi permanente du personnel de la réserve sur le site les relevés pourraient être facilement réalisés.

- Améliorer les connaissances du patrimoine historique et de ses impacts

La présence humaine au cours des décennies précédentes a laissé les traces (maisons, murettes, citerne...). Il est important de rencontrer les anciens pêcheurs-agriculteurs qui vivaient de façon régulière ou périodique à Petite Terre afin de ne pas laisser perdre leurs connaissances du milieu naturel et de l'histoire.

Le phare de Petite Terre représente un élément historique important qui mérite d'être mieux connu.



Le phare et la maison des gardes

Photo Plisson

Les sites archéologiques amérindiens situés sur Terre de Bas témoignent de la première occupation du site par l'homme. Un programme de fouilles pourrait être réalisé avec la DRAC.

- **Objectifs**

- Réaliser un état des écosystèmes actuels
- Compte tenu des éléments naturels destructeurs (sécheresses, cyclones, houles cyclonique importante...) pouvant perturber à tout moment le fonctionnement habituel des écosystèmes, il serait souhaitable de disposer de données aussi précises que possible afin de pouvoir faciliter la compréhension de la dynamique des milieux après des perturbations importantes. Une analyse et une modélisation de l'ensemble des données récoltées serait une base de travail très utile pour comprendre les évolutions futures des écosystèmes.

B.4.2 Objectifs relatifs à l'information du public et à la pédagogie

B.4.2.1 Développer les outils de communication

La création récente de la réserve et sa double insularité par rapport à la Guadeloupe rendent les actions de communication particulièrement indispensables. De nombreuses personnes fréquentent la réserve sans connaître son statut. Une campagne d'information utilisant les médias présents dans l'archipel guadeloupéen doit être entreprise sur plusieurs années.

B.4.2.2 Mettre en place des actions visant l'éducation à l'environnement

Un effort important doit être réalisé dans l'archipel guadeloupéen pour sensibiliser et former la population aux enjeux environnementaux :

- le public scolaire sera visé en priorité ;
- le public guadeloupéen ensuite ;
- les touristes de passage dans l'archipel enfin.

B.4.2.3 Réaliser une maison de la réserve à La Désirade

Petite Terre étant située sur le territoire communal de la Désirade, la municipalité souhaite renforcer les liens avec la réserve. Un local pourrait être mis à disposition et le personnel de la réserve pourra prendre en charge l'ouverture du site ainsi qu'une partie des animations.

B.4.3 Objectifs relatifs à l'amélioration du fonctionnement de la réserve

B.4.3.1 Former le personnel

La nature même de la réserve avec des écosystèmes diversifiés terrestres et marins, le personnel recruté récemment font ressortir d'importants besoins de formation. Des solutions sont à rechercher localement car les formations en métropole sont onéreuses et ne sont pas toujours adaptées.

B.4.3.2 Assurer la maintenance et l'entretien des équipements de la réserve

Du fait de l'éloignement, une certaine autonomie est indispensable pour assurer les besoins les plus urgents et assurer un dépannage des équipements.

B.4.3.3 Adapter les moyens humains aux besoins

Le contexte d'intervention dans la réserve rend nécessaire de faire intervenir le personnel en binôme pour des missions de 3 à 4 jours. Le personnel de la réserve se compose actuellement de 3 gardes et d'un conservateur à mi-temps, ce qui ne permet pas de pallier les absences dues aux formations, congés annuels ou de maladie. Le recrutement de personnel en contrat à durée déterminée, l'emploi de stagiaires sont des voies à envisager.

La participation, en renfort pour la surveillance, du personnel de différents services comme l'ONF et l'ONCFS doit être officialisée et planifiée.

B.4.3.4 Améliorer la gestion et l'administration de la réserve

La co-gestion mise en place en 2002 entre l'association « Ti-tè » et l'Office National des Forêts est effective. Il est nécessaire de clarifier la répartition des tâches entre ces deux partenaires.

B.4.3.5 Evaluer le plan de gestion

La mise en place d'un outil d'évaluation des actions prévues dans ce plan de gestion est indispensable pour avoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs capables de guider l'action des gestionnaires.

B.5 Tableaux de synthèse des différents objectifs

- **Objectifs à long terme :**

Assurer la protection des milieux et des espèces tout en maintenant la fréquentation touristique des îlets.

Réaliser une analyse globale des écosystèmes, de leur dynamique et des interactions.

- **Objectifs liés à l'objectif principal :**

Informier et éduquer le public sur le fonctionnement et l'intérêt des réserves et sur la protection de l'environnement.

Les objectifs sont regroupés en trois axes :

1. Conservation du patrimoine.
2. Amélioration de la qualité des missions
3. Communication et pédagogie

Lecture des tableaux :

Urgence

1 = Prioritaire ; 2 = urgent ; 3 = Assez Urgent ; 4 = Peu urgent

Mise en œuvre

1 = Court terme (moins d'1 an) ; 2 = Moyen terme (1 à 3 ans) ; 3 = Long terme (plus de 3 ans)

Zone concernée

TH = Terre de Haut ; TB = Terre de Bas ; S = Salines ; P = Plages ; PM = Partie marine

Perception

1 = Pas perceptible ; 2 = Peu perceptible ; 3 = Perceptible

| AXE 1 : CONSERVATION DU PATRIMOINE | | | | | | | |
|--|---|---|---|---------|----------------|----------------|------------|
| Objectif | Action | Moyen | Outils | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perception |
| Etudes faunistiques | | | | | | | |
| Améliorer la connaissance des espèces animales | Inventaire des insectes | Etudes par des spécialistes de l'UAG, INRA et personnel de la réserve | Inventaires | 4 | 3 | Toutes | 1 |
| | Inventaire des mollusques | | | 4 | 3 | Toutes | 1 |
| | Inventaire des oiseaux | | | 4 | 3 | Toutes | 1 |
| | Inventaire des insectes | | | 4 | 3 | toutes | 1 |
| | Etude de la dynamique de la population d' oursins diadèmes | | Protocoles de suivi | 3 | 1 | PM | 1 |
| | Etude de l'évolution de la faune ichtyologique | | | 3 | 1 | PM | 1 |
| Iguane délicat | Suivi des populations | Protocole AEVA | Protocole de suivi | 1 | 1 | TH+TB | 1 |
| Scinque mabouya | Etude de la population | Spécialistes, AEVA et personnel de la réserve | Protocole de suivi | 4 | 3 | TH+TB | 1 |
| Sphaerodactyle bizarre de Grande Terre | Etude de la population | Spécialistes, AEVA et personnel de la réserve | Protocole de suivi | 4 | 3 | TH+TB | 1 |
| Anolis de Petite Terre | Etude de la population | Spécialistes, AEVA et personnel de la réserve | Protocole de suivi | 4 | 3 | TH+TB | 1 |
| L'Huîtrier d'Amérique et de la Petite sterne. | Suivi de la reproduction | Personnel de la réserve | Renforcer les observations | 3 | 2 | TH | 1 |
| Colonie de Petites Sternes. | Etude de l'opportunité de mise en place de systèmes de protection | Scientifiques et personnel de la réserve. | Mise en place d'abris à proximité des lieux de nidification | 3 | 2 | TH | 1 |
| Evolution de la santé des coraux | Etude du phénomène de blanchissement des coraux | Scientifiques et personnel de la réserve | Mise en place de sondes de température | 4 | 2 | PM | 3 |
| | Suivi du pourcentage de recouvrement | Scientifiques et personnel de la réserve | Mise en place de transects | 1 | 3 | PM | 3 |
| Tortues marines | Suivi de la nidification, estimation des populations | Renforcer la surveillance. Organisation interne | Travailler dans le cadre du réseau tortue de Guadeloupe | 1 | 2 | P | 2 |

Partie B : Evaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs

| AXE 1 : CONSERVATION DU PATRIMOINE | | | | | | | |
|---|--|--------------------------------------|-------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Objectif | Action | Moyen | Outils | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perception |
| Etudes floristiques | | | | | | | |
| Gaïac | Comprendre les facteurs limitant la régénération | Etude en cours | Poursuite des études en cours | 1 | 2 | TB | 1 |
| Agave | Identification et suivi de l'évolution | Botaniste et personnel de la réserve | Etudes sur le site | 4 | 1 | TB | 1 |
| Phanérogames marines | Suivi de la dynamique des herbiers | Spécialistes du milieu marin | Mise en place de protocole | 2 | 1 | PM | 2 |

| AXE 1 : CONSERVATION DU PATRIMOINE | | | | | | | |
|---|--|---|--|----------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Objectif | Action | Moyen | Outils | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perception |
| Etudes des écosystèmes | | | | | | | |
| Etude de la végétation terrestre | Comprendre la dynamique de la végétation et les problèmes liés à la régénération | Mettre en place des études adaptées | Mise en place de protocole | 4 | 3 | TH+TB | 1 |
| | Suivi de l'évolution du couvert végétal depuis 1950 | Botaniste et personnel de la réserve | Etude par comparaison des photos aériennes | 4 | 3 | TH+TB | 1 |
| Fonctionnement des salines | Comprendre le fonctionnement des salines | Mettre en place des études par un botaniste et le personnel de la réserve | Mesure hauteur d'eau, salinité, précipitations et évapotranspiration | 2 | 3 | S | 2 |
| Conséquences des phénomènes naturels | Faire un suivi des conséquences des phénomènes naturels cyclones et sécheresse | Personnel de la réserve UAG | Etat zéro Protocoles adaptés | 2 | 3 | Toutes | 1 |
| Qualité des eaux marines | Etudier les propriétés physico-chimique | Spécialistes des milieux marins | Mesures et analyses | 2 | 2 | M | 1 |

Partie B : Evaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs

| Axe 1 : Conservation du patrimoine - Actions générales | | | | | | | |
|--|--|---|--|----------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Objectif | Action | Moyen | Outils | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perception |
| Fréquentation du public. | Déterminer un seuil de fréquentation tolérable | Personnel de la réserve | Dénombrement Protocole | 2 | 2 | Toutes | 3 |
| Informations météorologiques | Installer une station météorologique | Station automatique et relevés par personnel de la réserve. | Mesures de la température, pluviométrie, vent | 3 | 3 | TB | 3 |
| Surveillance, police de la pêche | Renforcer la surveillance en travaillant avec d'autres services | Concertation avec les services ayant des fonctions de police | Gendarmerie Douanes Affaires Maritimes | 4 | 1 | Toutes | 3 |
| Connaissance du patrimoine historique | Recherches concernant les connaissances sur le phare et les sites Amérindiens | Recherches bibliographiques | DRAC – DDE phares et balises Archives départementales | 4 | 3 | Toutes | 1 |
| Fréquentation du public | Limiter l'impact de la fréquentation | Récupération des mégots de cigarette | Mise à disposition de cendriers | 4 | 1 | TH+TB | 3 |
| | | Réglementer certaines activités sportives et de loisirs. | Arrêté préfectoral | 1 | 1 | M | 3 |
| Axe 1 : Conservation du patrimoine - Actions visant la faune | | | | | | | |
| Favoriser la reproduction des iguanes, tortues marines et oiseaux | Procéder à l'éradication des rats et souris | Campagne de piégeage | INRA, ONF, ONC, réseau des réserves | 3 | 2 | TH+TB | 2 |
| Maintien de la pureté génétique de Iguane délicat | Informier le public | Surveillance accrue Réalisation de posters Presse | Personnel de la réserve | 1 | 1 | TH+TB | 3 |
| Axe 1 : Conservation du patrimoine - Actions visant la protection des écosystèmes | | | | | | | |
| Protection des fonds marins | Eviter la pose d'ancre sur les fonds marins ou la mise sur le sable des saintoises | Pose de petits corps morts ou de points d'amarrage pour les petites embarcations. | | 3 | 2 | M | 3 |
| Etat des coraux | Assurer la protection du récif dans le lagon | Surveillance accrue | Réglementation Zonage | 2 | 2 | M | 2 |
| Salines | Limiter la fréquentation | Personnel de la réserve | Fermeture de certains accès | 1 | 1 | S | 2 |

| AXE 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES MISSIONS | | | | | | |
|--|---|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Objectifs généraux | Action | Moyens | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perceptibilité |
| Formation du personnel | Commissionnement d'un troisième garde | Stages de formation Utiliser le réseau des réserves Relations renforcées avec les autres services de gestion des milieux naturels | 1 | 1 | Toutes | 2 |
| | Améliorer l'accueil du public | | 3 | 2 | Toutes | 3 |
| | Améliorer la connaissances des espèces et des milieux | | 3 | 3 | Toutes | 1 |
| | Améliorer les compétences techniques (plongée professionnelle, mécanique bateau, navigation, informatique, secourisme...) | | 2 | 3 | Toutes | 3 |
| | Améliorer les suivis scientifique (études, protocoles...) | | 3 | 2 | Toutes | 1 |
| Adapter les moyens humains | Recruter du personnel pour mieux assurer les missions de surveillance | Embauche de vacataires, stagiaires et éco-volontaires | 1 | 1 | Toutes | 3 |
| | Réaliser des conventions de partenariat | Officialiser et pérenniser la participation de l'ONF et de l'ONCFS | 1 | 1 | Toutes | 3 |

| Axe 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES MISSIONS | | | | | | |
|--|--|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Objectifs généraux | Action | Moyens | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perceptibilité |
| Maintenance Entretien | Assurer l'entretien des bateaux | En interne ou par prestataires | 2 | 2 | - | - |
| | Assurer l'entretien des mouillages | | 1 | 1 | M | 1 |
| | Assurer l'entretien des balises | | 2 | 2 | M | 1 |
| | Assurer l'entretien des locaux | | 3 | 2 | - | 1 |
| Administration et gestion | Améliorer la gestion et comptabilité en fonctionnement et en investissement | Analyse des coûts en gestion interne ou externe | 2 | 2 | Toutes | 1 |
| | Rechercher des partenaires pour autofinancer en partie le fonctionnement de la réserve | Recherche de subventions Région Guadeloupe, Conseil Général, Fondations,... | 3 | 2 | Toutes | 2 |
| Evaluation externe de la gestion | Evaluer la perception de la réserve par les différents publics | Enquêtes | 2 | 2 | Toutes | 2 |

Partie B : Evaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs

| AXE 3 : COMMUNICATION ET PEDAGOGIE | | | | | | | |
|--|---|---|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Objectifs | Thèmes | Moyens | Public | Urgence | Mise en oeuvre | Zone concernée | Perceptibilité |
| Communication extérieure | Informations dans les ports | Panneaux d'informations | Tout | 1 | 1 | Toutes | 3 |
| | Présentation du plan de gestion | Réunions | | 3 | 2 | Toutes | 3 |
| | Mise à jour du dépliant d'information | Page supplémentaire et nouveau document | Tout | 1 | 1 | Toutes | 3 |
| | Participation aux manifestations ayant un caractère environnemental | Utilisation du matériel existant | Tout | 2 | 2 | Toutes | 3 |
| | Mise à disposition des dépliants | Personnel de la réserve | Tout | 1 | 1 | Toutes | 3 |
| Education à l'environnement | Visite du site avec les scolaires | Personnel de la réserve | Ecoles primaires, collège et lycée de Désirade Ste Anne et St François | 3 | 3 | Toutes | 3 |
| | Préparation de documents pédagogiques | Personnel de la réserve, enseignants et CRDP | Ecoles primaires, collège et lycée de Désirade, Ste- Anne et St- François | 1 | 2 | Toutes | 1 |
| Intégration au réseau des réserves | Echanger les expériences de gestion et scientifiques | Réunions régulières entre les réserves | Réserves de Guadeloupe | 3 | 1 | Toutes | 2 |
| | Harmoniser les protocoles | Utilisation de messagerie électronique pour échanger des informations | | 1 | 1 | Toutes | 2 |
| Réalisation d'une maison de la Réserve à La Désirade | Une partie de l'espace muséal à La Désirade sera mis à disposition de la réserve naturelle. | Commune de La Désirade et Fondation EDF. | Tout | 3 | 3 | - | 3 |



PLAN DE GESTION 2004-2008

Réserve Naturelle

ILETS DE LA PETITE TERRE



PARTIE C

PLAN DE TRAVAIL

SOMMAIRE

C. Plan de travail

C.1 Les opérations

- C.1.1 Suivi écologique
- C.1.2 Gestion des habitats, des espèces et des paysages
- C.1.3 Fréquentation, accueil du public et pédagogie
- C.1.4 Maintenance des infrastructures et des outils
- C.1.5 Suivi administratif
- C.1.6 Police de la nature et surveillance
- C.1.7 Recherche

C.2 Le plan de travail

- C.2.1 Plan de travail par thème
- C.2.2 Planification annuelle des opérations : tableau de synthèse
- C.2.3 Répartition du temps de travail par thème

C.1 Les opérations

Les objectifs définis pour la réserve doivent être traduits en programme d'actions à engager pour la durée d'application du plan de gestion.

Il s'agit d'une synthèse des opérations prévues sur cette période en terme d'actions, d'échéances, de réalisations et de moyens.

Chaque opération est décrite ci-dessous pour donner des précisions sur les motivations, le contexte et les objectifs recherchés.

C.1.1 Suivi écologique (SE)

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel de la réserve, de nombreux suivis écologiques seront mis en place. Avant d'entreprendre des actions de gestion, la priorité sera donnée à la réalisation d'inventaires ou au complément des inventaires existants.

Des études seront menées également pour mieux appréhender le fonctionnement de certains écosystèmes.

SE 1 Suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles

La population d'Iguane des Petites Antilles de la réserve est particulièrement importante pour l'espèce puisque Petite Terre posséderait un tiers de la population mondiale. Cette espèce est en régression sur l'ensemble de son aire de répartition. Petite Terre est soumise à des aléas climatiques majeurs (cyclones et sécheresses) qui font varier de façon considérable les effectifs. Lors des inventaires de l'année 1995, on a dénombré 12000 Iguanes des Petites Antilles dans la réserve. Après les perturbations cycloniques de septembre 1995, l'estimation était de 4500 individus lors de l'inventaire de 1996. Le suivi de la population et la compréhension des facteurs naturels qui la régulent sont donc une priorité.

SE 2 Empêcher l'hybridation de l'Iguane des Petites Antilles

Parmi les phénomènes qui menacent actuellement la population d'Iguane des Petites Antilles dans son aire de répartition, l'hybridation et la compétition avec l'Iguane commun sont sans doute un des risques majeurs de disparition de l'espèce. La menace est sérieuse pour cette espèce dans l'archipel guadeloupéen. Une surveillance accrue et des actions spécifiques d'information doivent être mises en place.

SE 3 Suivi et amélioration de la connaissance du Sphaérodactyle bizarre de Grande-Terre.

SE 4 Suivi et amélioration de la connaissance de l'Anolis de Petite Terre.

Ces espèces présentent un intérêt patrimonial fort.

Une formation du personnel de la réserve sur la biologie de ces espèces, la mise en place de protocoles scientifiques adaptés, une pression d'observation forte doivent permettre d'améliorer sensiblement la connaissance de ces espèces en quelques années.

SE 5 Suivi et amélioration de la connaissance de Scinque mabouya

Cette espèce apparaît comme le lézard le plus rare dans l'archipel guadeloupéen (Breuil, 2002). Un seul spécimen a pu être observé à Petite Terre. Compte tenu de sa valeur patrimoniale elle mérite une attention toute particulière. Comme pour les deux espèces de reptiles ci-dessus, une formation du personnel de la réserve et une pression d'observation forte sont indispensables pendant plusieurs années.

SE 6 Suivi des populations de poissons

Soixante-neuf espèces de poissons ont été recensées dans les eaux de Petite-Terre lors d'une étude menée par le CEMINAG (Bouchon et *al.*, 1995). Un suivi sur le long terme de la faune ichtyologique devra être mis en place

SE 7 Suivi des pontes de tortues marines

Les tortues marines sont déclarées en danger d'extinction par l'UICN. L'association AEVA fait des suivis de tortues marines à Petite Terre depuis 1994. Les plages de la réserve naturelle sont un site privilégié pour la ponte des tortues marines. La présence du personnel de la réserve sur le site doit permettre de renforcer les observations et de lutter efficacement contre le braconnage. Afin de recenser les pontes, des tournées se tiendront à la périodicité d'un jour sur deux sur les lieux de ponte pendant quatre mois de juin à septembre. Compte tenu de l'importance patrimoniale de ces espèces, cette action fait partie des priorités de la réserve.

SE 8 Suivi des récifs coralliens

SE 9 Suivi des populations d'oiseaux marins migrants

La réserve, de par sa situation à l'est de l'archipel, est un site d'observation privilégié pour les oiseaux marins migrants. Les premiers résultats ont mis en avant une diversité spécifique importante et des effectifs élevés pour certaines d'entre elles. Un protocole de suivi sur le long terme devra être mis en place.

SE 10 Suivi de la population de limicoles

La réserve est un site privilégié pour les haltes migratoires des oiseaux entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. La présence de plusieurs lagunes renforce l'attrait du site et permet l'hivernage d'effectifs conséquents. Des opérations de baguage devraient être mises en place, afin de participer au programme de suivi des limicoles se déplaçant sur le continent américain.

SE 11 Suivi de la colonie de Petites Sternes

SE 12 Suivi de la reproduction de l'Huîtrier d'Amérique

L'interdiction de pénétrer sur Terre de Haut permet de conserver des zones de tranquillité pour la reproduction d'espèces particulièrement sensibles au dérangement, comme l'Huîtrier d'Amérique ou la Petite Sterne. Ces deux espèces devront faire l'objet d'un suivi de leur reproduction afin d'en estimer le succès et d'adapter la gestion à leurs besoins.

SE 13 Compréhension des phénomènes liés à l'absence de régénération du Gaiac

Petite Terre comprend un peuplement relictuel de Gaiac. Cet arbre est en forte régression dans l'ensemble de l'archipel guadeloupéen. Sa valeur patrimoniale est importante. Actuellement aucune régénération naturelle n'a pu être observée sous le peuplement adulte en place. Une étude est en cours actuellement pour essayer d'identifier si l'importante population d'Iguane des Petites Antilles peut avoir une implication dans les problèmes liés à sa régénération. Il est nécessaire de prolonger cette étude pour arriver à la compréhension de ce phénomène.

SE 14 Suivi de l'évolution des herbiers de phanérogames marines

Les herbiers de phanérogames sont l'un des écosystèmes majeurs du milieu marin de la réserve. Leur développement est un élément primordial pour l'évolution des espèces dans le lagon.

SE 15 Etude de la dynamique de la végétation terrestre

Les événements météorologiques particulièrement violents (cyclones, sécheresses) qui se répètent à périodicité régulière ont un impact fort sur l'ensemble des écosystèmes de la réserve et particulièrement sur la végétation. C'est un élément essentiel du patrimoine terrestre qui conditionne la survie de nombreuses espèces dont l'Iguane des Petites Antilles. La comparaison des photos aériennes des différentes missions de l'IGN depuis les années 1948 semble intéressante pour suivre l'évolution de la couverture végétale.

SE 16 Compréhension du fonctionnement des salines

Les salines de Petite Terre sont au nombre de quatre. Ce sont des sites originaux qui apportent des éléments intéressants pour la diversité biologique de la réserve. Le fonctionnement de ces lagunes est complexe. La salinité de l'eau dans ces dépressions varie assez sensiblement en fonction de l'évaporation. Chaque lagune semble avoir un système de fonctionnement qui lui est propre car le niveau d'eau varie sensiblement d'une saline à l'autre.

C.1.2 Gestion des habitats, des espèces et des paysages (GH)

GH 1 Suivi de la température des eaux marines

L'élévation de la température de l'eau de mer a une influence directe sur la santé des récifs coralliens. L'utilisation d'appareils enregistreurs permet d'avoir des informations aussi bien sur le niveau des températures que sur la périodicité et la durée de chaque phase.

La mise en place de thermographes enregistreurs permettra de mesurer ces éléments en continu.

GH 2 Mesure de la qualité des eaux marines

La qualité des eaux marines influe directement sur l'ensemble des écosystèmes marins. C'est un indicateur indispensable pour appréhender les évolutions de la faune et de la flore. Une étude permettant de mesurer ces paramètres sera commandée auprès d'un laboratoire spécialisé.

GH 3 Etude de l'opportunité d'une opération d'éradication des rats et souris

Une importante population de rats est installée à Petite Terre. La prédation au niveau des pontes de tortues, d'iguanes et d'oiseaux n'a pas été mesurée mais semble bien réelle. Il pourrait être intéressant de mener une opération d'éradication des rats et des souris. Une telle opération a été réalisée dans la réserve naturelle du Grand-Cul-de-Sac Marin sur l'îlet Fajoux en 2001. Les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes, malgré d'importants moyens humains affectés à cette opération. Les conditions de terrain sur la réserve de Petite Terre sont assez difficiles, la pénétration des zones boisées pour la mise en place des pièges ne sera pas aisée. Une étude préalable permettra de définir l'opportunité de réaliser cette opération, de définir les modalités ou de proposer d'autres solutions (par exemple de réduire la population actuelle de rats et de souris, et de la maintenir à un niveau compatible avec les objectifs de la réserve).

GH 4 Pose de mouillages pour les petites embarcations, étude d'opportunité, recherche de solutions

Actuellement des mouillages ont été mis en place pour les bateaux de croisière dans le lagon. De nombreux pêcheurs locaux fréquentent la réserve avec des bateaux de type « saintoise ». Ces embarcations d'une longueur inférieure à huit mètres viennent se poser directement sur la plage. L'installation de mouillages supplémentaires risque d'être une gêne pour les nombreux touristes fréquentant la plage. De plus, la prise en compte de l'aspect visuel de ces équipements est importante dans ce site naturel.

GH 5 Conséquences des phénomènes naturels tels que cyclones, houles cycloniques et sécheresses.

Petite Terre est un site sensible aux phénomènes naturels violents. Ce sont d'abord les cyclones qui touchent l'archipel guadeloupéen de façon régulière. Ces phénomènes ont un impact fort sur l'ensemble des écosystèmes. La houle cyclonique est aussi un événement qui touche particulièrement les plages sableuses, avec des modifications parfois importantes de la ligne de côte. Les sécheresses persistantes sur ce site déjà très aride sont aussi des phénomènes aux conséquences importantes sur le milieu vivant. Il semble opportun de mettre en place des protocoles qui mesurent l'état des écosystèmes à un instant donné, ce qui permettra de suivre l'évolution du milieu après le passage d'événements climatiques majeurs.

GH 6 Nettoyage des plages

La fréquentation touristique de la réserve nécessite de nettoyer régulièrement les plages du lagon et de procéder à l'entretien de la cocoteraie. Les courants marins ramènent régulièrement des déchets qui dérivent en pleine mer et viennent s'échouer sur les côtes. Une intervention deux à trois fois par an sur l'ensemble des plages et récifs devra être réalisée.

GH 7 Formation plongeur en scaphandre autonome

Le suivi des protocoles scientifiques qui seront mis en place dans la partie marine, la surveillance, la maintenance des mouillages et du balisage nécessitent de former au minimum deux personnes ayant un niveau de plongée suffisant pour assurer ces opérations en toute sécurité.

GH 8 Equipement de plongée en scaphandre autonome

Afin de réaliser les actions prévues au point GH 7, la réserve devra procéder à l'achat de deux équipements complets de plongeur.

C.1.3 Fréquentation, accueil du public et pédagogie (FA)

FA 1 Opérations de communication vers les médias

Afin de faire connaître la réserve naturelle, de création récente, des opérations de communication régulières vers les médias locaux (presse écrite, radio et télévision) est indispensable. La périodicité sera de 6 interventions par an.

FA 2 Interventions auprès des scolaires

La réserve naturelle a un rôle pédagogique important à jouer pour la sensibilisation à l'environnement des jeunes générations. Les interventions des gardes animateurs se feront principalement vers la Désirade, St François et Ste Anne, tous les niveaux scolaires seront visés du primaire au lycée. Chaque fois que ce sera possible, ces interventions se feront dans le cadre d'un projet pédagogique mis en place avec les enseignants concernés. Des sorties de terrain seront programmées, selon les moyens financiers disponibles par les établissements scolaires.

FA 3 Edition de documents pédagogiques à destination des scolaires

Les interventions vers les scolaires sont appelées à se répéter de façon régulière. Afin de disposer d'outils adaptés, des documents pédagogiques seront réalisés pour chaque niveau scolaire.

FA 4 Exposition dans le phare

L'aménagement du phare de Petite Terre et la mise en place d'une exposition permettront de présenter la réserve aux visiteurs, de mettre à leur disposition des documents d'information et d'avoir un site où le public pourra rencontrer le personnel de la réserve.

FA 5 Maison de la réserve à la Désirade

Le projet de création d'une maison de la réserve à La Désirade est en cours d'étude avec la municipalité et l'Office du Tourisme. Cela permettrait d'avoir un local pour l'information du public en dehors de la réserve, pour réaliser des travaux pédagogiques avec les scolaires et valoriser la gestion de la réserve.

FA 6 Limitation de la fréquentation dans certaines zones sensibles

Lagon

Dans le lagon la profondeur d'eau est relativement faible à certains endroits (un mètre cinquante à deux mètres). De ce fait les nombreux touristes qui fréquentent le lagon en palmes, masque et tuba prennent souvent pied sur les coraux pour se reposer. Dans certaines zones très fréquentées les dégâts ainsi occasionnés sont importants. Comme il n'est pas

possible de réduire la fréquentation du fait de l'importance économique du site pour les croisiéristes professionnels, la solution pourrait être de délimiter des zones où l'accès serait interdit. On pourrait ainsi comparer l'évolution des massifs coralliens entre les zones fréquentées et celles qui seraient protégées.

Salines

Les salines de Petite Terre ont une importance particulière vis-à-vis des oiseaux migrateurs. La saline située à l'est est régulièrement fréquentée par le public du fait de son accessibilité relativement aisée. Il serait souhaitable de réduire autant que faire se peut cette fréquentation afin d'assurer la tranquillité du lieu.

Terre de Haut

L'intérieur de l'îlet de Terre de Haut est interdit à la fréquentation par arrêté préfectoral, mais plusieurs plages sont encore autorisées. Il est difficile de faire respecter la réglementation après l'installation des touristes sur les plages. Une solution pourrait être de dissuader les promeneurs d'emprunter les sentiers de gestion en rendant les accès peu attrayants.

FA 7 Rencontre avec les pêcheurs

La pêche autour de la réserve est une activité importante. En 2001 on recensait 143 marins du port de St François et 145 de La Désirade. La plupart sont enrôlés à la pêche. Ils représentent environ un quart des pêcheurs professionnels de Guadeloupe. A cette population officielle et déclarée s'ajoute une population conséquente de pêcheurs clandestins. Des rencontres régulières avec les pêcheurs locaux seront organisées afin d'entretenir des relations constructives avec ces professionnels, et de mesurer grâce à leurs observations l'impact de la gestion.

FA 8 Edition d'une plaquette d'information tout public

Afin de faire connaître la réserve et sa réglementation auprès du public adulte une nouvelle plaquette de présentation du site sera réalisée et mise à disposition des visiteurs dans les différents lieux d'accueil de la réserve, les Offices du Tourisme, chez les croisiéristes professionnels et les loueurs de bateaux.

FA 9 Création d'un site Internet

La création d'un site internet permettra de donner accès à tous aux informations concernant la réserve.

FA 10 Participation aux manifestations locales.

La réserve naturelle sera représentée aux manifestations locales (par exemple la fête des pêcheurs à La Désirade et la fête de la mer à St François) afin de s'intégrer au mieux à la population. Chaque fois que ce sera possible la réserve naturelle participera à des congrès scientifiques ou à des manifestations ayant pour thème la protection de l'environnement.

FA 11 Recrutement et encadrement de stagiaires et d'éco-volontaires

Afin de renforcer l'équipe de la réserve pour suivre les protocoles scientifiques et assurer la surveillance on fera appel chaque année à un stagiaire ou deux. Ces personnes seront choisies en priorité parmi les étudiants fréquentant l'Université des Antilles et de la Guyane. Dans un

souci d'impliquer les jeunes dans des actions visant à la protection de l'environnement la réserve fera appel à des éco-volontaires. Pour mener à bien ces actions, il faut au préalable régler les problèmes d'assurance et de responsabilité.

FA 12 Amélioration de l'organisation de la fréquentation des croisiéristes professionnels

La fréquentation de la réserve naturelle par les croisiéristes professionnels est soumise à une autorisation nominative ainsi qu'à un planning, de façon à ne pas dépasser le quota fixé par arrêté préfectoral. L'organisation du planning doit être adapté périodiquement pour mieux coller à la réalité.

FA 13 Réglementation de l'activité de plongée en scaphandre dans la réserve

La pratique de la plongée en scaphandre autonome n'est pas réglementée actuellement car c'est une activité marginale. Il faut éviter le développement de cette pratique car le site ne s'y prête pas, et cela risque d'entraîner des dommages importants pour le récif corallien.

C.1.4 Maintenance des infrastructures et des outils (IO)

IO 1 Entretien des sentiers de gestion

Des layons permettant de parcourir l'ensemble de la réserve ont été ouverts dans la végétation. Ces sentiers sont indispensables pour faire l'inventaire de certaines espèces (en particulier l'Iguane). Afin de limiter au maximum l'impact sur la végétation, ces layons sont très étroits et doivent être entretenus de façon très régulière.

IO 2 Entretien du sentier de découverte

Un sentier de découverte a été réalisé autour du phare. Il est nécessaire de prévoir l'entretien des panneaux de façon régulière. Le sentier est matérialisé sur le terrain par une trace assez peu visible dans la végétation, très rase dans cette zone. Afin d'éviter la divagation des promeneurs et des dégâts à la végétation, il faut maintenir le tracé visible grâce à un cordon de pierres ramassées sur le site. Quelques passages délicats pour les promeneurs doivent être aménagés et entretenus régulièrement.

IO 3 Entretien des locaux et des équipements

Entretien des locaux :

La maison des gardes construite en bois nécessite un entretien régulier pour assurer la longévité des murs extérieurs. L'entretien intérieur, peinture, petite plomberie, menuiserie doit être assuré régulièrement. La salle d'exposition, le bureau et le local technique situés dans le phare nécessiteront également de petits travaux d'entretien. Cette partie du phare est mise à disposition de la réserve par la DDE grâce à une convention qui précise les obligations de chaque partie. Ces travaux seront réalisés par le personnel de la réserve.

Entretien des équipements :

La maintenance de la station électrique solaire sera assurée par la société Solélec, qui a procédé à l'installation en 2001. Un contrat d'entretien sera conclu à cette fin.

IO 4 Entretien du balisage

Le balisage de la réserve est constitué de six bouées de type marques spéciales mises en place en 2003 par le service Phares et Balises de la DDE. Un contrat d'entretien sera conclu avec ce service afin d'en assurer la maintenance.

IO 5 Entretien des mouillages

Des mouillages ont été placés dans le lagon de Petite Terre en 2001. Dix mouillages sont à la disposition des plaisanciers et cinq mouillages sont destinés aux professionnels. Ces équipements particulièrement sensibles au vieillissement doivent être vérifiés très régulièrement par des professionnels. Les gardes de la réserve assureront une surveillance visuelle courante tous les trois mois, mais une vérification approfondie par des professionnels est nécessaire au minimum une fois par an. Un contrat d'entretien sera passé en ce sens avec une entreprise spécialisée.

IO 6 Pose de trois panneaux d'information dans les ports

Afin d'informer les plaisanciers de l'existence de la réserve et de ses règles de fonctionnement, des panneaux d'information seront mis en place dans les trois principaux ports qui desservent Petite Terre : à la marina de Pointe-à-Pitre, à Saint-François et à la Désirade.

IO 7 Entretien de la vedette de surveillance et du hors bord

La maintenance courante des deux bateaux de la réserve sera réalisée par les gardes animateurs. Les révisions annuelles et le carénage seront assurés par un professionnel.

IO 8 Formation à la maintenance de la vedette de surveillance

Deux gardes animateurs ont la responsabilité de la vedette de surveillance. Afin d'assurer une maintenance de qualité de ce bateau, une formation adaptée devra leur être dispensée.

IO 9 Formation à la conduite de la vedette de surveillance

Compte tenu des conditions de navigation difficile entre Saint-François, La Désirade et Petite Terre, les deux gardes animateurs responsables du bateau devront suivre une formation adaptée à la conduite de cette embarcation dans des conditions de mer difficile.

C.1.5 Suivi administratif (AD)

AD 1 Participation active au réseau de suivi des tortues marines de Guadeloupe

En Guadeloupe, un réseau de suivi des tortues marines a été mis en place à l'initiative de la DIREN. La réserve de Petite Terre est un site privilégié pour la ponte de ces espèces. Grâce à la présence régulière des gardes sur le terrain, les montées de tortues sont inventoriées régulièrement. Une mise en commun des informations recueillies et la participation active au réseau guadeloupéen est indispensable.

AD 2 Participation active au réseau des réserves naturelles de Guadeloupe

La Guadeloupe possède quatre réserves naturelles. En décembre 2002, une première réunion des responsables des réserves de Guadeloupe s'est tenue à St Martin à l'initiative de la DIREN. Il a été décidé de mettre en commun les expériences de chacun afin de trouver plus facilement des solutions techniques.

AD 3 Recherche de financements pour le fonctionnement

Le fonctionnement est assuré actuellement à 90% par le budget de l'Etat et à hauteur de 10% par la taxe sur les passagers. Ce budget est insuffisant pour assurer le fonctionnement courant de la réserve. Les opérations de maintenance ne sont pas financées. Avec le vieillissement des équipements, le coût d'entretien va augmenter. Il faut donc impérativement trouver de nouvelles sources de financement. Des demandes seront faites en ce sens auprès de la Région et du Département. La recherche de sponsors privés est également envisagée.

AD 4 Amélioration de la perception de la taxe des passagers

La douane perçoit pour le compte du Conservatoire du Littoral la taxe sur les passagers. Cette taxe est ensuite reversée au budget de fonctionnement de la réserve. Il semble que le niveau de perception de cette taxe soit très inférieur à la fréquentation réelle. Un certain nombre de professionnels ne déclare pas la totalité de leurs passagers. Un travail de contrôle et de sensibilisation doit être fait pour améliorer cette situation.

AD 5 Définition des relations entre les deux gestionnaires

La gestion de la réserve naturelle de Petite Terre est réalisée par deux co-gestionnaires : l'association «Ti-tè » et l'ONF. Les rôles de ces partenaires ne sont pas toujours parfaitement définis. Les responsabilités de chaque partie doivent être clarifiées.

AD 6 Evaluation de la perception de la gestion en externe

Les effets de la gestion ne sont pas évalués en externe. Il serait intéressant de connaître la perception de nos actions afin de pouvoir adapter la gestion au contexte extérieur. Dans cet objectif, une évaluation du plan de gestion de la réserve pourrait être confiée à un bureau d'études externe.

C.1.6 Police de la nature et surveillance (PO)

PO 1 Participation aux opérations de police inter-service

Afin de rendre plus efficaces les opérations de surveillance dans la réserve, des contacts sont pris entre les différents services chargés de police. Des opérations de surveillance conjointes doivent être réalisées. Les services concernés sont : les Affaires Maritimes, la gendarmerie de la Désirade, la Brigade Nautique de la Gendarmerie, le Parc National de la Guadeloupe, l'ONCFS, l'ONF et la DIREN.

PO 2 Formation du personnel à la législation « protection de la nature »

Un effort particulier de formation doit être consenti vers le personnel de la réserve. Le recrutement récent, la diversité des milieux, les contraintes d'accès et l'isolement imposent que chaque garde soit suffisamment autonome.

PO 3 Mise en place d'une politique pénale avec le Procureur de la République

Les trois gardes animateurs ont suivi la formation commissionnement. Deux gardes sont déjà assermentés. Plusieurs PV ont été dressés, sans suite pour l'instant au niveau du tribunal. Une rencontre avec le Procureur de la République permettra de mieux définir les conditions d'intervention de la justice dans le cadre du réseau des réserves.

PO 4 Tournées de surveillance, opérations de police spécifique

La surveillance est une des priorités du personnel de la réserve pour les prochaines années, l'objectif étant bien sûr de réduire autant que possible les actes de braconnage.

C.1.7 Recherche (RE)

RE 1 Inventaire des insectes

Ce domaine n'a pas encore été exploré et très peu d'informations sont disponibles actuellement. Un inventaire complet doit être réalisé. Il est nécessaire d'obtenir la coopération de spécialistes pour réaliser cette tâche.

RE 2 Inventaire des mollusques

Malgré plusieurs études sur le milieu marin, il manque de nombreuses informations sur les mollusques. Un inventaire complet doit être réalisé. Il est nécessaire d'obtenir la coopération de spécialistes pour réaliser cette tâche.

RE 3 Evolution de la santé des coraux

Dans la Caraïbe on connaît plusieurs maladies susceptibles d'affecter les coraux. La maladie de la « bande blanche » et celle de la « bande noire » sont les plus répandues. La température du milieu marin est soumise périodiquement à des élévations de quelques degrés sur des périodes plus ou moins longues ; de plus des développements importants d'algues, sur la réserve, concurrencent le développement spatial corallien.

Un suivi de l'évolution de la santé des coraux dans la réserve doit être réalisé, en essayant notamment de déterminer de quelle façon les variations de température agissent sur les maladies de la bande blanche et de la bande noire.

RE 4 Mise en place et prise en charge d'une station météorologique

Les informations concernant la météorologie citées en partie A de ce plan de gestion sont issues de la station installée à La Désirade. La localisation particulière de la réserve située en pleine mer, son relief différent de celui de la Désirade, permettent de penser que les données météo peuvent diverger sensiblement.

RE 5 Recherche sur le patrimoine historique

Des sites archéologiques amérindiens situés sur Terre de Bas témoignent de la première occupation du site par l'homme. Ces lieux étaient utilisés par les Amérindiens lors des périodes Saladoïdes et Suazoïdes, entre 600 et 1500 après J.C. Des fouilles sur le site permettraient de mieux connaître ce patrimoine archéologique. Ces opérations sont à réaliser en accord avec la DRAC de Guadeloupe.

RE 6 Détermination de l'espèce d'Agave

De nombreux agaves, apparemment de la même espèce, fleurissent régulièrement dans la réserve, mais aucune identification n'a été réalisée. Une détermination de l'espèce devra être réalisée.

C.2 Le plan de travail

C.2.1 Plan de travail par thème

Dans les tableaux ci-dessous on retrouve l'ensemble des actions envisagées avec une estimation en nombre de journées (homme/jour), par année d'intervention. Cette estimation concerne le temps prévu pour le personnel de la réserve, ainsi que les partenaires qui seront associés et le coût prévisible en frais de fonctionnement, hors charges de personnel.

Les études importantes et les frais d'intervention des partenaires seront chiffrés en investissement chaque fois que ce sera nécessaire. Ils n'apparaissent donc pas dans ce tableau. L'ordre des opérations dans les tableaux ci-dessous est réalisé en fonction des priorités de mise en œuvre.

Suivi écologique (SE)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|--|------|------|------|------|------|-----------------------------|-------------|------|
| SE 1 | Suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 60 | AEVA | |
| SE 2 | Empêcher l'hybridation de l'Iguane des Petites Antilles | 10 | 5 | 5 | 5 | 5 | 30 | | |
| SE 3 | Suivi et amélioration de la connaissance du Sphaerodactyle bizarre de Grande Terre | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | Muséum | |
| SE 4 | Suivi et amélioration de la connaissance de l'Anolis de Petite Terre | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | Muséum | |
| SE 5 | Suivi et amélioration de la connaissance du Scinque mabouya | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | Muséum | |
| SE 6 | Suivi des populations de poissons | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | UAG | |
| SE 7 | Suivi des pontes de tortues marines | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 250 | | |
| SE 8 | Suivi des récifs coralliens | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 | | |
| SE 9 | Suivi des oiseaux marins migrateurs | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 300 | | |
| SE 10 | Suivi de la population de limicoles | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 300 | | |
| SE 11 | Suivi de la colonie de Petites Sternes | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 | | |
| SE 12 | Suivi de la reproduction de l'Huîtrier d'Amérique | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 | | |
| SE 13 | Compréhension des phénomènes liés à l'absence de régénération du Gaïac | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 | UAG | |
| SE 14 | Suivi de l'évolution des herbiers de phanérogames marines | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 | UAG/DIREN | |
| SE 15 | Etude de la dynamique de la végétation terrestre | 10 | - | - | - | - | 10 | UAG | |
| SE 16 | Compréhension du fonctionnement des salines | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | UAG | |
| | | | | | | | TOTAL 1225 jours | | |

Gestion des habitats, des espèces et des paysages (GH)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|--|------|------|------|------|------|------------------|-------------|------|
| GH 1 | Suivi de la température des eaux marines | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 11 | DIREN | |
| GH 2 | Mesure de la qualité des eaux marines | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | UAG | |
| GH 3 | Etude de l'opportunité d'une opération d'éradication des rats et des souris | 10 | 5 | - | - | - | 15 | INRA | |
| GH 4 | Pose de mouillages pour petites embarcations, étude d'opportunité, recherche de solutions. | 2 | - | - | - | - | 2 | | |
| GH 5 | Conséquences des phénomènes naturels tels que cyclones, houles cycloniques et sécheresses | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | UAG | |
| GH 6 | Nettoyage des plages | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 150 | | |
| GH 7 | Formation plongeur en scaphandre autonome | 25 | - | - | - | - | 25 | | |
| GH 8 | Equipement de plongée en scaphandre autonome | - | - | - | - | - | - | | |
| | | | | | | | TOTAL | | |
| | | | | | | | 263 jours | | |

Fréquentation, accueil du public et pédagogie (FA)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|--|------|------|------|------|------|----------------------------|---------------------|------|
| FA 1 | Opérations de communication vers les médias | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 | Réseau des Réserves | |
| FA 2 | Interventions auprès des scolaires | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 125 | | |
| FA 3 | Edition de documents pédagogiques à destination des scolaires | 30 | 5 | 5 | 5 | 5 | 50 | Réseau des Réserves | |
| FA 4 | Exposition dans le phare | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 250 | | |
| FA 5 | Maison de la réserve à La Désirade | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | | |
| FA 6 | Limitation de la fréquentation dans certaines zones sensibles | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | | |
| FA 7 | Rencontres avec les pêcheurs | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 | | |
| FA 8 | Edition d'une plaquette d'information pour tout public | 5 | - | - | - | - | 5 | | |
| FA 9 | Création et mise à jour d'un site Internet | 15 | 5 | 5 | 5 | 5 | 35 | Réseau des Réserves | |
| FA 10 | Participation aux manifestations locales | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | | |
| FA 11 | Recrutement de stagiaires et d'éco-volontaires | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | | |
| FA 12 | Amélioration de l'organisation de la fréquentation avec les croisiéristes professionnels | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 12 | | |
| FA 13 | Réglementation de l'activité de plongée en bouteilles | 4 | - | - | - | - | 4 | DIREN | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | TOTAL 666 jours | | |

Maintenance des infrastructures et des outils (IO)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|--|------|------|------|------|------|----------------------------|-------------|------|
| IO 1 | Entretien des sentiers de gestion | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 60 | | |
| IO 2 | Entretien du sentier de découverte | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 | | |
| IO 3 | Entretien des locaux et des équipements | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 60 | Entreprise | |
| IO 4 | Entretien du balisage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | Entreprise | |
| IO 5 | Entretien des mouillages | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | DDE | |
| IO 6 | Pose de trois panneaux d'information dans les ports | 10 | - | - | - | - | 10 | | |
| IO 7 | Entretien de la vedette de surveillance et du hors bord | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 40 | | |
| IO 8 | Formation à la maintenance de la vedette de surveillance | 10 | - | - | - | - | 10 | | |
| IO 9 | Formation à la conduite de la vedette de surveillance | 10 | - | - | - | - | 10 | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | TOTAL 225 jours | | |

Suivi administratif (AD)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|---|------|------|------|------|------|----------------------------|---------------------|------|
| AD 1 | Participation active au réseau de suivi des tortues marines de Guadeloupe | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | Réseau des Réserves | |
| AD 2 | Participation active au réseau des réserves naturelles de Guadeloupe | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 | Réseau des Réserves | |
| AD 3 | Recherche de financements pour le fonctionnement | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 | Réseau des Réserves | |
| AD 4 | Amélioration de la perception de la taxe des passagers | 2 | - | - | - | - | 2 | | |
| AD 5 | Définition des relations entre les deux gestionnaires | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 | | |
| AD 6 | Evaluation de la perception de la gestion en externe | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 | | |
| | | | | | | | TOTAL 137 jours | | |

Police de la nature et surveillance (PO)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|--|------|------|------|------|------|----------------------------|---|------|
| PO 1 | Participation aux opérations de police inter-services | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | ONF, DIREN, ONCFS, Gendarmerie, Affaires maritimes | |
| PO 2 | Formation du personnel à la législation « protection de la nature » | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | ATEN ou formation locale, Réseau des Réserves | |
| PO 3 | Mise en place d'une politique pénale avec le Procureur de la République. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | Réseau des Réserves | |
| PO 4 | Tournées de surveillance, opérations de police spécifiques | 150 | 150 | 150 | 150 | 150 | 750 | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | TOTAL 815 jours | | |

Recherche (RE)

| N° de l'opération | Description de l'opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Total des j. | Partenaires | Coût |
|-------------------|---|------|------|------|------|------|------------------|--------------|------|
| RE 1 | Inventaire des insectes | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 | spécialiste | |
| RE 2 | Inventaire des mollusques | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | UAG | |
| RE 3 | Evolution de la santé des coraux | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 | UAG | |
| RE 4 | Mise en place et prise en charge d'une station météorologique | 10 | 5 | 5 | 5 | 5 | 30 | Météo France | |
| RE 5 | Recherche sur le patrimoine historique | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 | DRAC | |
| RE 6 | Détermination de l'espèce d'Agave | 2 | - | - | - | - | 2 | UAG | |
| | | | | | | | TOTAL | | |
| | | | | | | | 122 jours | | |

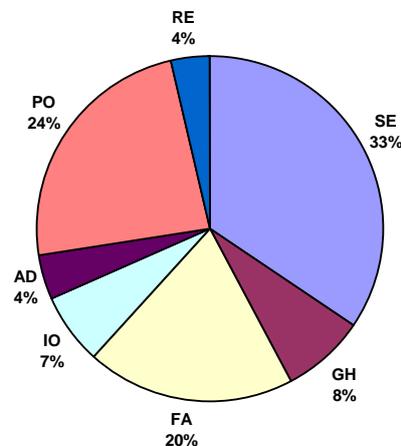
Total de la charge de travail = 3453 jours, soit 690,6 jours par an

C.2.2 Planification annuelle des opérations : tableau de synthèse

| | Code | Intitulé opération | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | TOTAL |
|-------------------------------|--|---|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| SE | SE1 | Suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 60 |
| | SE2 | Empêcher l'hybridation de l'Iguane des Petites Antilles | 10 | 5 | 5 | 5 | 5 | 30 |
| | SE3 | Suivi et amélioration de la connaissance du Sphérodactyle bizarre de Grande Terre | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 |
| | SE4 | Suivi et amélioration de la connaissance de l'Anolis de Petite Terre | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 |
| | SE5 | Suivi et amélioration de la connaissance du Scinque mabouya | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | SE6 | Suivi des populations de poissons | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | SE7 | Suivi des pontes de tortues marines | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 250 |
| | SE8 | Suivi des récifs coralliens | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| | SE9 | Suivi des oiseaux marins migrateurs | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 300 |
| | SE10 | Suivi de la population de limicoles | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 300 |
| | SE11 | Suivi de la colonie de Petites Sternes | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| | SE12 | Suivi de la reproduction de l'Huïtrier d'Amérique | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| | SE13 | Compréhension des phénomènes liés à l'absence de régénération du Gaïac | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 |
| | SE14 | Suivi de l'évolution des herbiers de phanérogames marines | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| | SE15 | Etude de la dynamique de la végétation terrestre | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| | SE15 | Compréhension du fonctionnement des salines | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| | Nombre de jours de travail « Suivi écologique » (SE) | | 257 | 242 | 242 | 242 | 242 | 1225 |
| GH | GH 1 | Suivi de la température des eaux marines | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 11 |
| | GH 2 | Mesure de la qualité des eaux marines | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| | GH 3 | Etude de l'opportunité d'une opération d'éradication des souris et des rats | 10 | 5 | 0 | 0 | 0 | 15 |
| | GH 4 | Pose de mouillages pour petites embarcations, étude d'opportunité, recherche de solutions | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | GH 5 | Conséquences des phénomènes naturels tels que cyclones | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | GH 6 | Nettoyage des plages | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 150 |
| | GH 7 | Formation plongeur en scaphandre autonome | 25 | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 |
| | GH 8 | Equiper de plongée en scaphandre autonome | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Nombre de jours de travail « Gestion des habitats, des espèces et des paysages » (GH) | | 82 | 49 | 44 | 44 | 44 | 263 |
| FA | FA 1 | Opérations de communication vers les médias | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 |
| | FA 2 | Interventions auprès des scolaires | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 125 |
| | FA 3 | Edition de documents pédagogiques à destination des scolaires | 30 | 5 | 5 | 5 | 5 | 50 |
| | FA 4 | Exposition dans le phare | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 250 |
| | FA 5 | Maison de la réserve à La Désirade | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | FA 6 | Limitation de la fréquentation dans certaines zones sensibles | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| | FA 7 | Rencontres avec les pêcheurs | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| | FA 8 | Edition d'une plaquette d'information tout public | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| | FA 9 | Création et mise à jour d'un site internet | 15 | 5 | 5 | 5 | 5 | 35 |
| | FA 10 | Participation aux manifestations locales | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 |
| | FA 11 | Recrutement de stagiaires et d'éco-volontaires | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | FA 12 | Amélioration de l'organisation de la fréquentation avec les croisiéristes professionnels | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 12 |
| | FA 13 | Réglementation de l'activité de plongée en bouteilles | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| | Nombre de jours de travail « Fréquentation, accueil du public et pédagogie » (FA) | | 170 | 124 | 124 | 124 | 124 | 666 |
| IO | IO 1 | Entretien des sentiers de gestion | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 60 |
| | IO 2 | Entretien du sentier de découverte | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| | IO 3 | Entretien des locaux et des équipements | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 60 |
| | IO 4 | Entretien du balisage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| | IO 5 | Entretien des mouillages | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| | IO 6 | Pose de trois panneaux d'information dans les ports | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| | IO 7 | Entretien de la vedette de surveillance et du hors-bord | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 40 |
| | IO 8 | Formation à la maintenance de la vedette de surveillance | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| | IO 9 | Formation à la conduite de la vedette de surveillance | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| | Nombre de jours de travail "Maintenance des infrastructures et des outils" (IO) | | 69 | 39 | 39 | 39 | 39 | 225 |
| AD | AD 1 | Participation active au réseau de suivi des tortues marines de Guadeloupe | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | AD 2 | Participation active au réseau des réserves naturelles de Guadeloupe | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| | AD 3 | Recherche de financements pour le fonctionnement | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 |
| | AD 4 | Amélioration de la perception de la taxe des passagers | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | AD 5 | Evaluation de la perception de la gestion en externe | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| | AD 6 | Définition des relations entre les deux gestionnaires | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 |
| | Nombre de jours de travail "Suivi administratif" (AD) | | 29 | 27 | 27 | 27 | 27 | 137 |
| PO | PO 1 | Participation aux opérations de police inter-services | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 |
| | PO 2 | Formation du personnel à la législation "protection de la nature" | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 |
| | PO 3 | Mise en place d'une politique pénale avec le Procureur de la République | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| | PO 4 | Tournées de surveillance, opérations de police spécifique | 150 | 150 | 150 | 150 | 150 | 750 |
| | Nombre de jours de travail "Police de la nature et surveillance" (PO) | | 163 | 163 | 133 | 133 | 133 | 815 |
| RE | RE 1 | Inventaire des insectes | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| | RE 2 | Inventaires des mollusques | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| | RE 3 | Evolution de la santé des coraux | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| | RE 4 | Mise en place et prise en charge d'une station météorologique | 10 | 5 | 5 | 5 | 5 | 30 |
| | RE 5 | Recherche sur le patrimoine historique | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| | RE 6 | Détermination de l'espèce d'Agave | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | Nombre de jours de travail "Recherche" (RE) | | 30 | 23 | 23 | 23 | 23 | 122 |
| TOTAL JOURS DE TRAVAIL | | | 788 | 655 | 650 | 650 | 650 | 3453 |

C.2.3 Répartition du temps de travail par thème

- Etude analytique de l'emploi du temps du personnel de la réserve



Le diagramme ci-dessus fait ressortir la répartition des charges de travail par thème

Les journées relatives aux suivis écologiques (SE) sont les plus nombreuses, avec 33% du temps. L'amélioration de la connaissance des milieux et des espèces est une priorité pour ce premier plan de gestion.

Les opérations de police (PO) font également partie des missions essentielles actuellement et demanderont un effort important, à savoir 24% du temps de travail, ce qui paraît normal compte tenu de la création récente de la réserve.

Avec 20% du temps consacré à la fréquentation, l'accueil du public et la pédagogie (FA), ce domaine est le troisième par ordre d'importance.

On peut remarquer que seulement 4% du temps du personnel sera consacré à la recherche (RE), ce qui s'explique par le fait que ces études seront menées par des scientifiques.

Il faut aussi noter qu'une part non négligeable du temps est consacré aux déplacements des gardes. Compte tenu de la situation géographique de la réserve, environ 15% du temps est employé pour les trajets en bateau pour accéder à Petite Terre.

Pour la période 2004-2008, le nombre de journées de travail est de 3393, ce qui correspond à 4,5 postes compte-tenu des contraintes citées précédemment.

Le personnel de la réserve est composé actuellement de trois gardes animateurs employés par l'Association de gestion « Ti-tè » et d'un conservateur à mi-temps mis à disposition par l'ONF. Du fait des contraintes propres à la réserve, le travail du personnel est organisé par équipes de deux personnes, qui interviennent sur le site par période de trois jours. Compte-tenu des absences liées aux congés, aux formations et aux repos, il est difficile de constituer les équipes. Afin de faciliter le fonctionnement de la réserve, l'ONF a recruté un VCAT (Volontaire Civil à l'Aide Technique) pour la période du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004. Cette solution est provisoire et les gestionnaires souhaiteraient recruter un garde supplémentaire.

• Budget de fonctionnement – prévisionnel 2004

| EMPLOIS | Montant (€) | RESSOURCES | Montant (€) |
|---|-------------------|--|-------------------|
| 1. Rémunération et charges sociales (RCS) | 100 500,00 | 1. Subventions RCS Gardes 2004 (cf. DIREN – Convention pluri-annuelle d’objectif – annexe) | 68 602,00 |
| - RCS Conservateurs | 30 500,00 | | |
| - RCS Gardes ⁽¹⁾ | 70 000,00 | | |
| 2. Autres charges de fonctionnement (R.N) | 22 750,00 | 2. Financement 2004 – RCS Conservateur (cf. ONF – CR du 03.03.03 – paragraphe 8.3) | 30 500,00 |
| - Combustibles | 3000,00 | | |
| - Produits d’entretien | 300,00 | | |
| - Etudes et prestations de services | 150,00 | 3. Subvention autres charges de fonctionnement 2004 – Réserve Naturelle (cf. CLRL – Convention du 20.05.03 – DIREN – Convention pluriannuelle – Annexe) | 15 245,00 |
| - Petit matériel, équipement, travaux | 1 500,00 | | |
| - Fournitures administratives | 500,00 | | |
| - Entretien et réparations ⁽²⁾ | 7 000,00 | | |
| - Primes d’assurance | 700,00 | 4. Financement 2004 autres charges de fonctionnement du Conservateur (cf. ONF – CR du 03.03.03 – paragraphe 8.3) | 15 235,00 |
| - Etudes et recherches | - | | |
| - Documentation (gle et technique) | 300,00 | | |
| - Frais de colloques, séminaires... | - | | |
| - Déplacements, missions, réception | 5 000,00 | 5. Cotisations des membres 2004 | 450,00 |
| - Frais postaux, télécommunications | 1 500,00 | | |
| - Impôts, taxes et VA... | 800,00 | 6. Autofinancement nécessaire | 8 453,00 |
| - Rémunération d’intermédiaires et honoraires | 2 000,00 | | |
| 3. Autres charges de fonctionnement (Conservateur) | 15 235,00 | | |
| Total EMPLOIS | 138 485,00 | Total RESSOURCES | 138 485,00 |

(1) Ce montant tient compte de l’application en 2004 de la Convention Collective de l’Animation, plus contraignante financièrement que la Charte des réserves naturelles

(2) Montant intégrant en 2004 l’entretien des bouées et corps morts en place depuis plus de 3 ans

NB : Le coût d’entretien annuel du balisage, en raison de son montant (14 330,00 €) doit être regardé comme de l’investissement et non du fonctionnement.

Le financement du budget de fonctionnement de la réserve est assuré d’une part par le Ministère chargé de l’Environnement, selon une convention d’objectifs d’un montant de 68 602 euros pour l’année 2004, et d’autre part par la recette de la taxe sur les passagers, estimée à 15 000 euros. Le montant total disponible théorique est donc de 83 602 euros pour l’année 2004.

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------|--|
| AEVA | Association pour l'Etude et la Protection des Vertébrés et Végétaux des Petites Antilles |
| CELRL | Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres |
| CEMINAG | Centre d'Etudes Appliquées au Milieu Naturel Antilles-Guyane |
| COMAPEGA | Coopérative des Marins pêcheurs de la Guadeloupe |
| DDE | Direction Départementale de l'Equipement |
| DIREN | Direction Régionale de l'Environnement |
| DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| DRAM | Direction Régionale des Affaires Maritimes |
| IGN | Institut Géographique National |
| IRPM | Institut Régional de Pêche et de Marine |
| ONF | Office national des Forêts |
| POS | Plan d'Occupation des Sols |
| RN de PT | Réserve Naturelle de Petite Terre |
| ZNIEFF | Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique |

PHOTOS

Partie A

La vedette de surveillance et le bateau hors bord Photo – ONF
Maison des gardes Photo M. MOREAU – ONF
Les beach-rocks de Terre de Bas, plage Nord Photo M. MOREAU – ONF
Les herbiers de phanérogames Photo F. MAZEAS – DIREN
Corail « corne d'élan » (*Acropora palmata*) Photo F. MAZEAS – DIREN
Corail « cerveaux » (*Diploria strigosa*) Photo F. MAZEAS - DIREN
Plage de Terre de Bas Photo M. MOREAU – ONF
Cordon sableux, pointe Ouest de Terre de Bas Photos M. MOREAU - ONF
Lagunes de Terre de Bas Photo M. MOREAU – ONF
Façade orientale de Terre de Bas Photo L. HERPHELIN – ONF
Forêt sèche zone ouest de Terre de Bas Photo L. HERPHELIN - ONF
Gaïac (*Guaiacum officinale*) Photo L. HERPHELIN - ONF
Eponge-Barril Géante (*Xestospongia muta*) Photo F. MAZEAS – DIREN
Eponge tube (*Aplysina archeri*) Photo F. MAZEAS - DIREN
Poisson-chirurgien (*Acanthurus bahianus*) Photo F. MAZEAS - DIREN
Coffre mouton (*Lactophrys triqueter*) Photo L. HERPHELIN – ONF
Raie pastenague (*Dosyatis american*) Photo F. MAZEAS - DIREN
Trace d'une montée de tortue Photo M. MOREAU - ONF
Jeunes tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) Photo L. HERPHELIN - ONF
Juvénile tortue verte (*Chenolia mydas*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) Photos F. MAZEAS - DIREN et L. HERPHELIN - ONF
Huître d'Amérique (*Haematopus palliatus*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Puffin majeur (*Puffinus gravis*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Sterne arctique (*Sterna paradisaea*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Iguane juvénile (*Iguana delicatissima*) Photo A. LEVESQUE - RN de PT
Iguane adulte (*Iguana delicatissima*) Photo ONF
Anolis (*Anolis marmoratus*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Bernard l'Hermite (*Coenobia clypeatus*) Photo M. MOREAU - ONF
Crabe ocypode (*Ocype quadrata*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
«Touloulou» (*Gecarcinus lateralis*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Agave sp. Photo M. MOREAU - ONF
Agave en fleur Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Saintoise canot de pêche traditionnel Photo IRPM

Partie B

Gorgone avec Monnaie caraïbe (*Cyphoma gibbosum*) Photo F. MAZEAS – DIREN
Colas (*Ocyurus chrysurus*) Photo F. MAZEAS - DIREN
Fleur de Gaïac (*Guaiacum officinale*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Petite sterne (*Sterna antillarum*) Photo A. LEVESQUE – RN de PT
Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) Photo L. HERPHELIN - ONF
Ruines d'habitations sur Terre de Bas Photo ONF
Panneau sur le sentier de découverte Photo ONF
En période de Carême, impact sur les salines et la végétation Photos L. HERPHELIN – ONF
Bateaux des croisiéristes dans le lagon Photo ONF
Le phare et la maison des gardes Photo P. PLISSON

BIBLIOGRAPHIE

AEVA (BARRE N., LORVELEC O., BREUIL M.), 1997. Les Oiseaux et Reptiles des îles de la Petite-Terre, Guadeloupe. Bilan d'un suivi écologique d'une année (mars 1995 à mars 1996). Rapport AEVA N°16 (Association pour l'Etude et la protection des Vertébrés et végétaux des petites Antilles), 51 p.

AEVA (LEVESQUE A., JAFFARD M.E., LORVELEC O., PAVIS C.), 1999. Suivi des oiseaux aux îles de la Petite-Terre (La Désirade, Guadeloupe), année 1998. Rapport AEVA n°22, 23 p.

AEVA (LORVELEC O., LEVESQUE A., LEBLOND G., JAFFARD M.-E., PAVIS C.), 2000. Suivi des Reptiles, Oiseaux et Mammifères aux îles de la Petite-Terre (Commune de la Désirade, Guadeloupe). Années 1998 et 1999. Rapport AEVA N°24, 57 p.

AOU (American Ornithologists' Union), 1998. Check-list of North American birds, 7th edition. Allen Press, Inc. Lawrence, Kansas, USA. 829 p.

BARBOTIN M., 1987. Archéologie antillaise Arawaks et Caraïbes. Parc National de la Guadeloupe, 119 p.

BARLOW V., 1993. The nature of the islands : plants and animals of the Eastern Caribbean. Chris Doyle Publishing and Cruising Guide Publishing, Dunnedin FL, 152 p.

BENITO-ESPINAL E., 1990. Oiseaux des Petites Antilles, édition Latanier.

BIRD LIFE INTERNATIONAL, 2000. Threatened birds of the world. Barcelona and Cambridge, UK : Lynx Editions and Bird Life International.

BOUCHON C. BOUCHON-NAVARO Y., IMBERT D., LOUIS M., 1990. Rapport sur les effets du cyclone Hugo sur les écosystèmes côtiers de Guadeloupe (Antilles Françaises). Pôle de Recherches Océanologique et Halieutique Caraïbe, IFREMER, Université des Antilles et de la Guyane, ORSTOM, 39 p.

BOUCHON C., BOUCHON - NAVARRO Y., CHAUVAUD S., LOUIS M., 1995. L'environnement marin et côtier des îles de Petite-Terre. Rapport CEMINAG (Centre d'Etudes Appliquées au Milieu Naturel Antilles-Guyane), Faculté des sciences exactes et Naturelles, Université Antilles-Guyane, 21 p.

BOUCHON C., BOUCHON-NAVARO Y., BRUGNEAUX S., MAZEAS F., 2002. L'état des récifs coralliens dans les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), Année 2002. Rapport IFRECOR, 25 p.

BOURGEOIS-LEBEL S., CAVIATTI G., 1990. Les crustacés in « La grande encyclopédie de la Caraïbe », tome 5 : 189-195, Sanoli, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

BREUIL M., SASTRE C., 1994. Végétation et reptiles de l'archipel des Saintes (Antilles française). Bulletin des Amis du Muséum National d'Histoire Naturelle, 178 : 17-19.

BREUIL M., THIEBOT B., 1994. Essai d'inventaire des iguanes (*Iguana delicatissima* et *Iguana iguana*) dans l'archipel guadeloupéen. Parc National de Guadeloupe – AEVA : 1-17.

BREUIL M., 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. Laboratoire des Reptiles et Amphibiens, Muséum National d'Histoire Naturelle, 339 p.

CABAUSSEL G., 1982. Climatologie. In Atlas des départements français d'Outre-Mer, 3 – la Guadeloupe. CNRS, ORSTOM.

CAREX ENVIRONNEMENT (SCHRIMM M., MORANCY R., NICOT S., PORCHER M.), 2002. Inventaire des beach-rocks de Guadeloupe et proposition pour la préservation de ce patrimoine géologique. DIREN Guadeloupe, 60 p.

CHEVALIER J., LARTIGES A., 2001. Les tortues marines des Antilles. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - CNERA Faune d'Outre-Mer, 59 p.

CORRE J.J., 1981. Données récentes sur le climat de la Guadeloupe. Mém. Muséum National d'Histoire Naturelle, série A, zoologie, 119 : 24-37.

DIAZ N., GERVAIN P., DRUAULT-AUBIN V., 2002. Optimisation de l'exploitation des ressources nouvelles en Guadeloupe (Ressources profondes et D.C.P.). Institut Régional de Pêche et de Marine, 156 p.

DIREN Guadeloupe, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen: Espaces Naturels et Paysages.

FOURNET J., 1978. Flore illustrée des phanérogames de Guadeloupe et Martinique, tomes 1 et 2. Institut National de la Recherche Agronomique.

HOWARD R., 1989. Flora of the lesser Antilles : leeward and windward islands, Haward University, Jamaica plants, Massachusetts.

IMBERT D., Organisation spatio-temporelle des communautés végétales dans la mangrove du Grand-Cul-de-Sac marin (Guadeloupe). Thèse de 3^è cycle, Université des Sciences et Techniques du Languedoc, 132 p.

KIKUCHI T., PERES J.M., 1973. Animal communities in the seagrass beds : a review. International seagrass workshop Leiden, Netherlands 22-26 october, 1-32.

LAZELL J.D., 1972. The Anoles (Sauria, Iguanidae) of the lesser Antilles. Bull.Mus. Comp. Zool. 143 : 1-115

LE MARECHAL P., DUBOIS P.J., 2003. Liste des oiseaux du Paléarctique occidental. LPO, 30 p.

LEVESQUE A., JAFFARD M.-E., 2002. Quinze nouvelles espèces d'oiseaux observées en Guadeloupe (F.W.I.). El Pitirre, vol 15 (2).

LORVELEC O., LEVESQUE A., BARRE N., FELDMANN P., LEBLOND G., JAFFARD M.E., PASCAL M., PAVIS C., 2004. Evolution de la densité de population de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) dans la réserve naturelle des îlets de la Petite Terre (Guadeloupe) entre 1995 et 2002. *Rev. Ecol. (Terre Vie)*, vol 59 : 331-344.

MEGE S., ANSELME M., 1997. Plan de gestion 1998-2002 de la Réserve Naturelle du Grand Cul-de-sac Marin, Réserve de biosphère de l'archipel de Guadeloupe, 222 p.

OGE (Office de Génie Ecologique), 1994. Dossier de classement en Réserve Naturelle des îlets de Petite-Terre (département de la Guadeloupe). DIREN Guadeloupe, 51 p.

OLDEMAN R.A.A., 1990. Forests : elements of silvology. Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg etc. 624 p.

PAGNEY F., 1986. Les paysages secs de la Guadeloupe. Thèse de 3^è cycle, Université Bordeaux III.

PNUE, 2001. Liste des espèces CITES, 335 p.

RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A. & RAFFAELE J., 1998. Birds of the West-Indies. Ed. Helm, London, 512 p.

ROUSTEAU A., ONF 1995. Petite Terre de la Désirade. Etude phytoécologique. Conservatoire du Littoral, 14 p.

SCHREIBER E.A., LEE D.S., 2000. Statuts and conservation of West Indian seabirds. Society of Caribbean Ornithology, 225 p.

SCHWARTZ A., HENDERSON R.W., 1991. Amphibians and reptiles of the West Indies. Descriptions, distributions and natural history. University Florida Press, Gainesville, i-xvi, 1-720.

SERVICE METEOROLOGIQUE DE LA GUADELOUPE. Bulletins climatologiques mensuels. Ed. Association guadeloupéenne de météorologie.

STEHLE H., 1954. La végétation, l'évolution phytosociologique et le climax de l'îlot de Tintamare ou Flat Island et de la Petite-Terre ou îlets aux Ours-Marins, dépendances de la Guadeloupe. *Annales de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier*, 29 (3 et 4), 16 p.

UNESCO, 1973. Classification internationale et cartographie de la végétation.

YESOU P., LEVESQUE A., 2002. Difficulties in determining the age of Arctic Terns in the field. *British Birds* 95 : 139-141.

ANNEXES

Partie A

- Annexe 1 : Décret ministériel de création de la réserve naturelle.
- Annexe 2 : Espaces protégés de la Guadeloupe.
- Annexe 3 : Espaces naturels protégés de la Caraïbe.
- Annexe 4 : Convention préfectorale de gestion de la réserve.
- Annexe 5 : Arrêté préfectoral portant réglementation des activités commerciales de tourisme.
- Annexe 6 : Arrêté préfectoral portant réglementation de l'accès.
- Annexe 7 : Arrêté préfectoral portant réglementation du bivouac.
- Annexe 8 : Rapport d'exécution de l'opération de balisage de la réserve.
Rapport d'exécution de l'opération de mise en place de la réserve.
- Annexe 9 : Plan cadastral de Petite Terre.
- Annexe 10 : Carte de la végétation.
- Annexe 11 : Dynamique de la végétation du système littoral.
- Annexe 12 : Carte des différentes stations du milieu marin, étude CEMINAG.
- Annexe 13 : Distribution des éponges.
- Annexe 14 : Distribution des cnidaires
- Annexe 15 : Distribution faunistique des vers annélides, des échinodermes, des mollusques.
- Annexe 16 : Distribution de la faune ichthyologique.
- Annexe 17 : Distribution de la flore benthique.
- Annexe 18 : Liste des oiseaux de la réserve naturelle.
- Annexe 19 : Liste des coléoptères.
- Annexe 20 : Liste floristique.
- Annexe 21 : Carte de l'occupation humaine en 1770.
- Annexe 22 : Evolution de l'utilisation des sols de Terre de Bas depuis 1947.
- Annexe 23 : Enquête de fréquentation.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (Guadeloupe)

NOR : ATEN9860065D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code rural, et notamment le chapitre II du titre IV du livre II relatif à la protection de la nature ;

Vu le décret n° 79-413 du 25 mai 1979 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer au large des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ;

Vu le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1^{er} de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les pièces afférentes à la procédure de consultation simplifiée relative au projet de classement en réserve naturelle des îles de la Petite Terre ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Désirade en date du 30 août 1996 ;

Vu l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation de protection de la nature en date du 9 janvier 1997 ;

Vu l'avis du préfet de la région Martinique, délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer en date du 30 août 1996 ;

Vu le rapport du préfet du département de la Guadeloupe en date du 22 mai 1997 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 23 octobre 1997 ;

Vu les accords et avis des ministres intéressés.

Décrète :

CHAPITRE I^{er}

Création et délimitation

de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre

Art. 1^{er}. - Sont classées en réserve naturelle, sous la dénomination « réserve naturelle des îles de la Petite Terre », départe-

tement de la Guadeloupe, les îles de Terre de Haut et de Terre de Bas de la commune de La Désirade (parcelles cadastrales n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section AP), ainsi que l'espace maritime autour de ces îles délimité par des lignes droite reliant cinq points de coordonnées : B 1 (61° 08,23' W, 16° 10,68' N), B 2 (61° 05,70' W, 16° 11,50' N), B 3 (61° 05,57' W, 16° 11,00' N), B 4 (61° 06,25' W, 16° 09,94' N), B 5 (61° 07,60' W, 16° 09,42' N) situés sur l'isobathe des 10 mètres, matérialisés par 5 bouées, soit une superficie totale d'environ 990 hectares, dont 148,6 hectares pour la partie terrestre.

La délimitation de la réserve naturelle est reportée sur la carte du service hydrographique et océanographique de la marine au 1/60 000 et les parcelles mentionnées ci-dessus figurent sur le plan cadastral de la commune de La Désirade, section AP, au 1/5 000. Cette carte et ce plan sont annexés au présent décret et peuvent être consultés à la préfecture de la Guadeloupe.

CHAPITRE II

Gestion de la réserve naturelle

Art. 2. - Le préfet de la Guadeloupe, ci-après dénommé « le préfet », est responsable de la gestion de la réserve naturelle. Il doit obtenir l'accord du délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer pour les décisions qui relèvent du domaine de compétence de ce dernier.

Il est créé un comité consultatif de la réserve naturelle, présidé par le préfet ou son représentant, auquel participe le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer ou son représentant.

La composition de ce comité est fixée par arrêté du préfet. Il comprend de manière équilibrée :

- des représentants de collectivités territoriales concernées,
- de propriétaires et d'usagers ;

- des représentants d'administrations et d'établissements publics concernés ;
- des personnalités scientifiques qualifiées et des représentants d'associations de protection de la nature.

Les membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres du comité décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le comité consultatif se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Art. 3. - Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au présent décret.

Il se prononce sur le plan de gestion de la réserve.

Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Art. 4. - Le préfet, après avoir demandé l'avis de la commune de La Désirade et celui du comité consultatif, confie par voie de convention la gestion de la réserve naturelle à un établissement public, à une collectivité locale, à une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou à une fondation.

Pour assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve, le gestionnaire conçoit et met en œuvre un plan de gestion écologique de la réserve, qui s'appuie sur une évaluation scientifique de ce patrimoine et de son évolution.

Le premier plan de gestion est soumis par le préfet après avis du comité consultatif à l'agrément du ministre chargé de la protection de la nature. Le plan de gestion est agréé par le ministre après avis du Conseil national de la protection de la nature. Le préfet veille à sa mise en œuvre par le gestionnaire. Les plans de gestion suivants sont approuvés après avis du comité consultatif par le préfet, sauf s'il estime opportun de solliciter à nouveau l'agrément du ministre.

CHAPITRE III

Réglementation de la réserve naturelle

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet après avis du comité consultatif :

- de porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;
- de troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit :

1^o D'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le préfet après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2^o Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, forestières ou pastorales sont interdites.

Art. 11. - Il est interdit :

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° D'abandonner ou de déposer en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet des débris de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;

4° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;

5° De pratiquer le ski nautique ou le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Tous travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. Toutefois peuvent être autorisés par le préfet et le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer, dans leurs domaines de compétences respectifs, les travaux nécessités par l'entretien de la réserve, après avis du comité consultatif.

Art. 13. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière est interdite dans la réserve.

Art. 14. - La collecte de minéraux, fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif et selon la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle et compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Art. 16. - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 17. - 1° Sur la partie marine de la réserve, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer, après avis du comité consultatif ;

2° Les bateaux en stationnement dans le lagon situé entre les deux îles de Terre de Haut et de Terre de Bas doivent impérativement ancrer dans les zones réservées au mouillage définies par arrêté cosigné par le préfet et le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer, ou s'amarrer aux installations prévues à cet effet ;

3° Le stationnement est interdit sur les plages en dehors des emplacements réservés à cet effet ;

4° Les dispositions des alinéas 2 et 3 ne s'appliquent pas aux embarcations participant à un service public ou à la gestion de la réserve naturelle.

Art. 18. - La circulation des véhicules à moteur est interdite sur les îles.

Toutefois, cette interdiction n'est pas applicable :

1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;

2° A ceux des services publics ;

3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage ;

4° A ceux dont l'usage est autorisé par le préfet.

Art. 19. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres de la réserve.

Art. 20. - L'exercice de la plongée sous-marine est réglementé par le préfet et le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'Etat en mer, après avis du comité consultatif.

Art. 21. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'Etat en nécessité de service, ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle.

Art. 22. - Toute forme de campement sous une tente ou dans tout autre abri est interdite. Toutefois, le préfet peut autoriser le bivouac, après avis du comité consultatif.

Art. 23. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 24. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

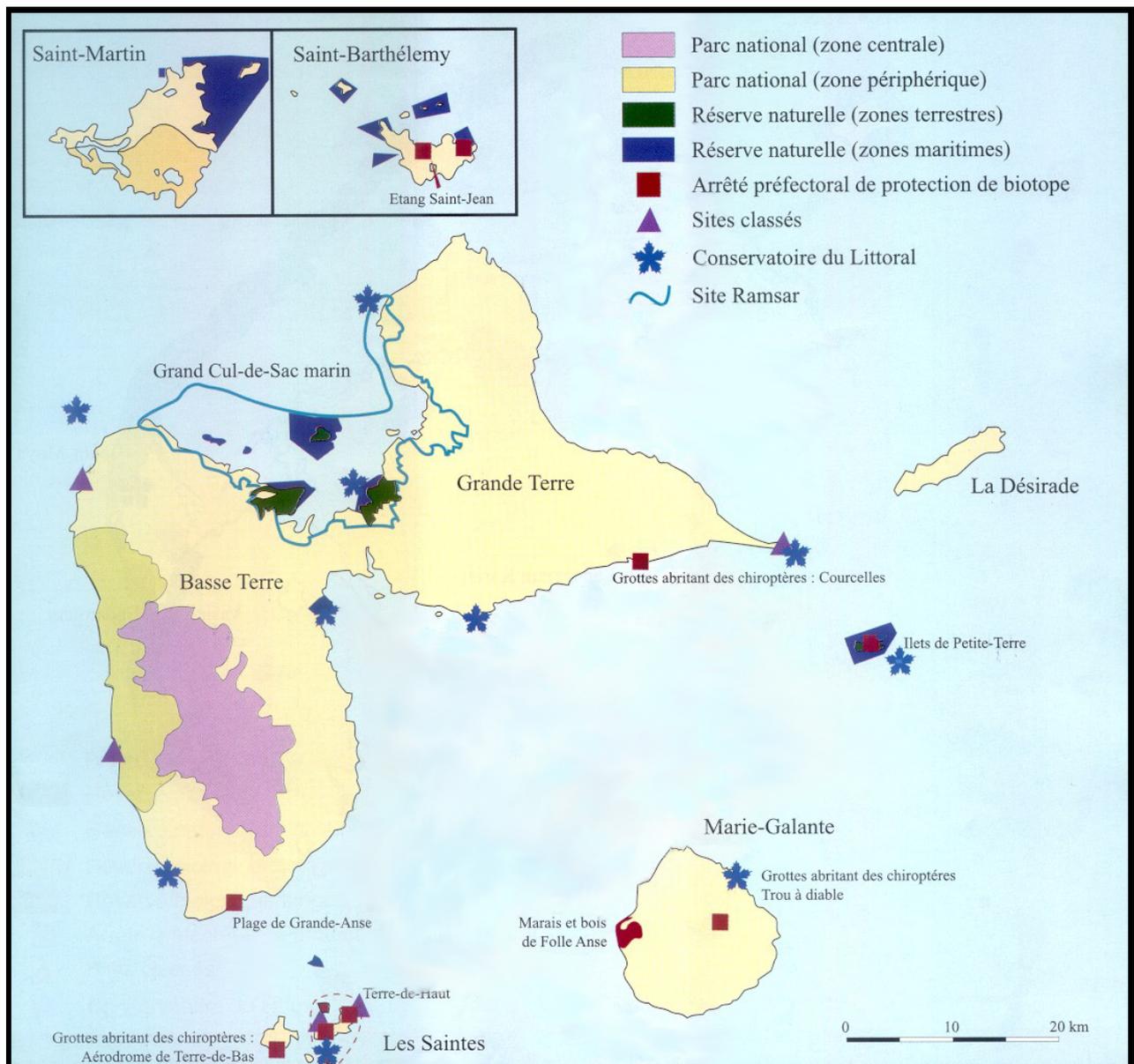
Fait à Paris, le 3 septembre 1998.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

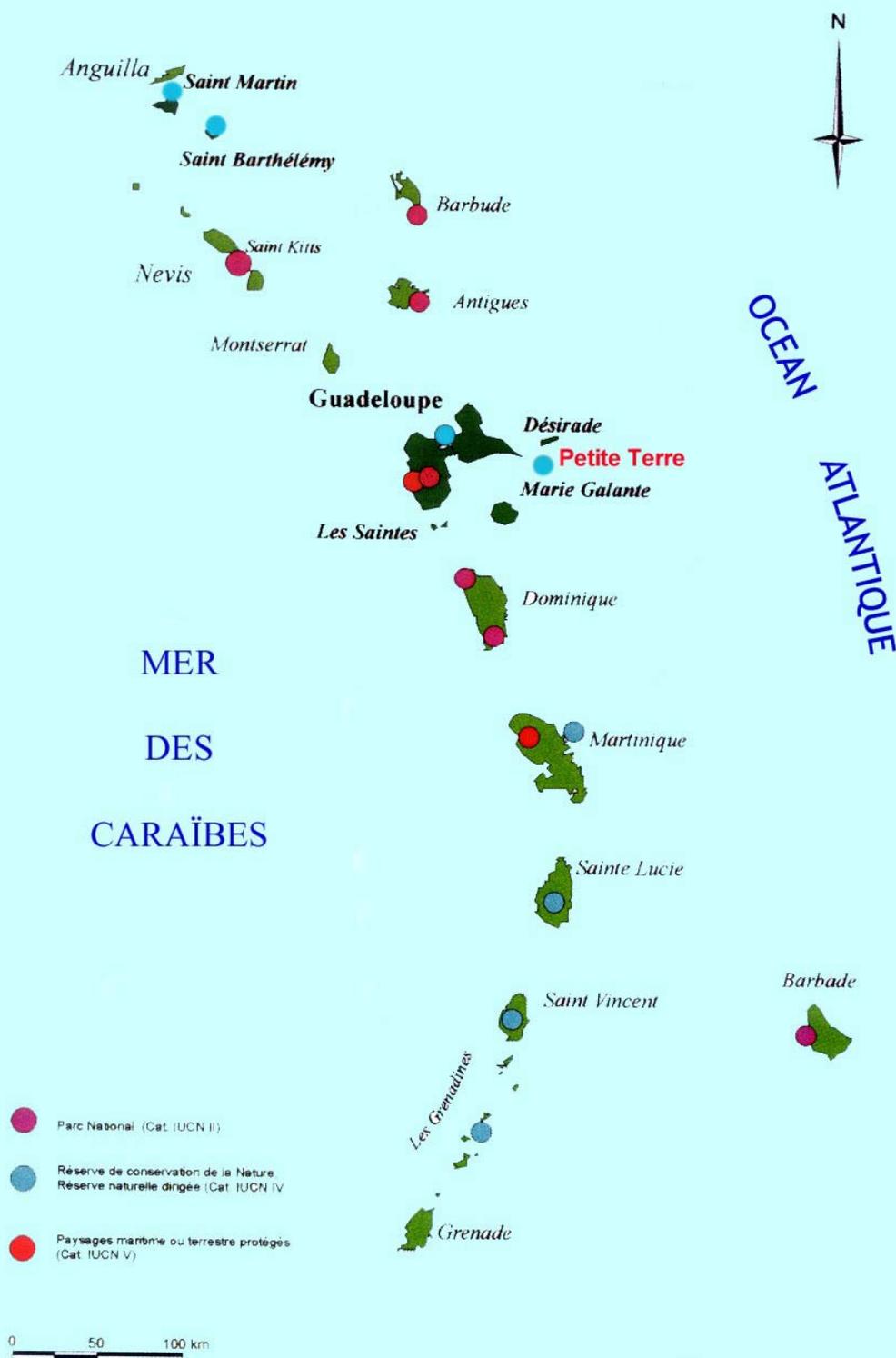
La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,
DOMINIQUE VOYNET

ESPACES PROTEGES DE LA GUADELOUPE



Carte UICN- Collection du Comité Français : »Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer « (2003)

Espaces naturels protégés de la Caraïbe



Goa*Petite-Terre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

PROJET



CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE GESTION DE LA RESERVE
NATURELLE TERRESTRE ET MARINE DES ILETS DE PETITE-TERRE

(Commune de la DESIRADE)

- Vu les articles L.332-1 à L.332-27 du code de l'environnement et R.242-1 à R.242-9 du Code Rural ;
- Vu le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îlets de Petite-Terre ;
- Vu l'avis favorable de la commune de la Désirade ;
- Vu l'avis du comité consultatif de la Réserve Naturelle des îlets de Petite-Terre du 22 novembre 2001.

Entre les soussignés,

Le Préfet de la Région Guadeloupe agissant au nom de l'Etat, et ci-après dénommé le Préfet,

d'une part,

Et

et l'association de gestion de la Réserve Naturelle des îlets de Petite-Terre, représentée par son président Monsieur Guibert SAINT-AURET.

● Les missions du gestionnaire principal :

L'association assume les missions de fonctionnement et d'entretien courant de la Réserve Naturelle c'est à dire :

1. Le gardiennage et la surveillance, ce qui inclut le constat des infractions par les agents commissionnés à cet effet par l'autorité administrative ;
2. La protection et l'entretien général du milieu naturel ;
3. L'entretien du balisage et de la signalisation spécifique conforme à la charte signalétique des Réserves Naturelles ;
4. L'entretien des équipements permettant d'améliorer l'accueil et l'éducation du public (pédagogie, sensibilisation, information) et de promouvoir la réserve, dans le respect des obligations de protection ;
5. L'accueil du public, sa sensibilisation et son information dans la mesure où cela est compatible avec la préservation du patrimoine naturel qui reste une priorité.
6. La réalisation des travaux écologiques éventuellement nécessaires à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle et à la reconquête du fonctionnement de l'écosystème ;

● Les missions du gestionnaire associé :

L' ONF assumera les missions d'encadrement technique et scientifique ainsi que la réalisation des travaux d'investissement, c'est-à-dire :

7. La réalisation du balisage et de la signalétique de la Réserve Naturelle conformément à la charte signalétique des Réserves Naturelles ;
8. La réalisation des équipements permettant d'améliorer l'accueil et l'éducation du public (pédagogie, sensibilisation, information) et de promouvoir la réserve, dans le respect des obligations de protection ;
9. La réalisation des observations régulières de la faune et de la flore afin d'effectuer un contrôle scientifique continu du milieu naturel. Il peut confier à des tiers des études ou des expertises particulières permettant d'améliorer la connaissance de la réserve, avec l'accord du Préfet ;

Les interventions prévues aux alinéas : 4, 6, 7 et 9 ne peuvent être entreprises par les co-gestionnaires que dans le respect des articles du Code de l'environnement et de la réglementation spécifique à la réserve. Les co-gestionnaires pourront confier à des entreprises privées des travaux dont ils assureront la conduite et la rémunération.

l'Office National des Forêts, Etablissement public représentée par M. Pierre RENEAUD – Jardin Botanique – 97100 BASSE-TERRE,

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et cadre d'exécution de la convention.

La présente convention a pour objet de confier la gestion de la Réserve Naturelle des îlets de Petite-Terre à l'association de gestion en tant que **gestionnaire principal** et à l'O.N.F en tant que **gestionnaire associé** et de définir les conditions de mise en œuvre de cette gestion.

Celle-ci s'exerce dans le respect de la réglementation, sous le contrôle du Préfet et compte tenu des avis du comité consultatif pour une meilleure conservation du patrimoine naturel de la réserve. Les co-gestionnaires sont présents aux réunions du Comité consultatif et rapportent en tant que de besoin.

L'ONF intervient dans le cadre d'une mission d'intérêt général qui sera financée comme telle par l'Etat en application du contrat Etat-ONF.

Article 2 : Nature des missions confiées aux co-gestionnaires et répartitions des interventions

● **Les missions conjointes :**

Les co-gestionnaires participeront chacun en ce qui les concerne :

- à l'élaboration **du plan de gestion** écologique de la Réserve Naturelle en conformité avec le guide méthodologique diffusé par le M.A.T.E. Ils disposent d'un délai de 1 an pour la conception de ce plan.

Ce plan sera approuvé conformément à la circulaire n° 95-47 du 28 mars 1995 du Ministère de l'Environnement.

Les co-gestionnaires assureront leurs missions respectives en application de ce plan de gestion, quand il a été approuvé, et en son absence, conformément aux instructions données par le Préfet, compte tenu des orientations fixées par le Comité consultatif de la réserve.

- à l'élaboration **d'un rapport d'activité annuel**, faisant apparaître notamment l'évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces. Lorsque le plan de gestion est approuvé, le rapport annuel comprend une évaluation de la réalisation du plan, et propose, s'il y a lieu, des ajustements au plan.

Ces documents seront coordonnés par le conservateur de la Réserve Naturelle.

Article 3 : modalités financières

3-1 Ressource des gestionnaires

Pour la réalisation des missions définies à l'art.2, les co-gestionnaires bénéficient de crédits de l'Etat répartis de la manière suivante :

- les crédits de fonctionnement à l'association de gestion de la Réserve Naturelle
- les crédits d'investissement à l'O.N.F

Le montant de ces subventions est arrêté au début de chaque année, au vu du budget préparé conjointement dans les conditions ci-dessous.

Deux conventions financières annuelles sont signées entre les co-gestionnaires et l'Etat représenté par le Préfet, pour fixer les montants respectifs et indiquer les modalités particulières de leur versement aux co-gestionnaires.

Les co-gestionnaires recherchent des financements complémentaires : subventions de collectivités locales, mécénat, autofinancement. L'association, pour ses besoins de fonctionnement bénéficiera du produit de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination des îlets de la Petite-Terre.

3-2 Elaboration du budget

Les co-gestionnaires remettent au préfet avant le 30 septembre un rapport d'activité, les comptes provisoires financiers de l'année en cours et le budget prévisionnel pour l'année suivante. Le Préfet les soumet au comité consultatif de la réserve.

Ce budget fait apparaître l'ensemble des ressources et des dépenses prévues. Un budget éventuellement modifié pour tenir compte en particulier de la dotation attribuée par l'Etat est annexé à la convention financière visée à l'article 3-1 ;

Compte tenu des délibérations de ce comité, le préfet transmet au Ministre de l'Aménagement du territoire avant le 31 octobre un projet de budget assorti de son avis et de celui de la Direction de l'environnement ainsi que de divers documents demandés chaque année par la circulaire du Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement au préfet, tels que les rapports d'activités et les comptes financiers.

3-3 Comptes et bilans

Les co-gestionnaires doivent fournir au début de chaque année les ressources et les dépenses de l'année écoulée ainsi que le bilan financier correspondant.

Ces documents seront établis sous la double signature des co-gestionnaires.

Les gestionnaires se mettront réciproquement au courant de toutes les décisions administratives et financières affectant la réserve.

Les gestionnaires se mettront réciproquement au courant de toutes les décisions administratives et financières affectant la réserve.

Article 4 : Relation avec le comité consultatif

Le comité consultatif institué par le préfet conformément à l'article 3 du décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îlets de Petite-Terre (Guadeloupe) examine en particulier le plan de gestion, les rapports annuels d'activités, les comptes financiers et budgets prévisionnels susvisés, ainsi que toutes les questions touchant la réserve qui lui sont soumises par le Préfet de Guadeloupe. Les co-gestionnaires peuvent faire toutes propositions au Préfet sur l'ordre du jour des réunions et concourent à leur préparation et à leur animation, sous l'autorité du Préfet.

Article 5 : Recrutement et formation du personnel

Le recrutement se fait de la manière suivante : l'association recrute et affecte les gardes aux missions de la réserve. Ce personnel de terrain est chargé du gardiennage et de la surveillance de la réserve.

L' O.N.F désigne un conservateur au sein de son personnel titulaire qui assure l'encadrement de ces agents. Le conservateur accompagne les co-gestionnaires dans leur mission de gestion. Il dirige le personnel de la réserve. Il doit avoir un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une expérience antérieure, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'organiser et de coordonner l'ensemble des missions définies à l'article 2.

Il rend compte de sa mission auprès des co-gestionnaires.

Le recrutement des gardes animateurs par l'association se fait après un appel à candidature et un entretien auprès d'un jury constitué d'un commun accord entre le Préfet, la commune de la Désirade et les co-gestionnaires.

L'association permet au personnel affecté à la réserve naturelle de suivre la formation nécessaire à l'accomplissement de ses missions ; notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Article 6 : Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la signature et pendant une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être modifiée et complétée par avenant intervenant dans les mêmes formes que la présente convention.

Article 7 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée à la demande d'une des parties prenantes au moins trois mois à l'avance. Cette résiliation devra être motivée. L'ensemble des biens meubles et immeubles acquis avec des crédits publics par les co-gestionnaires pour l'exécution de la convention sont en cas de résiliation de celle-ci, mis à la disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné sans qu'il

puisse en modifier l'affectation. Autant que faire ce peut, le personnel de la réserve devra être repris par le nouveau gestionnaire.

En cas de manquement grave aux obligations de la présente convention, le préfet peut la résilier sans délai.

Article 8 : Disposition finale

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Comportant 8 articles, elle est établie en trois exemplaires originaux destinés à chacune des trois parties.

7 mai 2002

Le Président de l'Association de gestion
« Ti Té »

Le Directeur Régional
de l'ONF



Le Préfet de la Région Guadeloupe

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION GUADELOUPE

Direction de l'Administration Générale
et de la Réglementation
Bureau de l'Urbanisme, de l'Environnement
et du Cadre de Vie

n° 99/501 AD/1/4

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES ACTIVITES COMMERCIALES DE
TOURISME LIEES A LA GESTION ET A L'ANIMATION DE LA RESERVE
NATURELLE DES ILES DE LA PETITE TERRE
(Commune de la DESIRADE)**

Le Préfet de la Région Guadeloupe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îlets de la Petite-Terre (commune de la Désirade) et en particulier son article 15 ;

VU l'avis favorable du comité consultatif de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre en date du 11 mai 1999,

Considérant la nécessité de limiter les activités commerciales à un niveau compatible avec une animation non perturbatrice des espèces et des habitats protégés dans la réserve naturelle ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : DEFINITION DES ACTIVITES AUTORISEES

Les activités commerciales de transport maritime «sec», c'est-à-dire sans accompagnement des passagers lors de la découverte des milieux terrestre et marin, sont interdites dans la réserve naturelle.

La dépose de passagers est notamment interdite. Durant toute la durée de l'excursion, les navires de transport devront rester mouillés dans le lagon situé entre les deux îlets et amarrés aux corps morts prévus à cet effet.

Seules sont autorisées dans la réserve naturelle les activités commerciales de découverte répondant aux critères suivants :

- Accueil et restauration dans la zone de Terre-de-Bas prévue à cet effet et définie à l'article 4 du présent arrêté.
- et/ou
- Activités nautiques encadrées n'utilisant pas d'engins motorisés et se limitant au lagon situé entre les deux îlets .
- et/ou
- Visite guidée et commentée dans les sentiers aménagés à cet effet et en utilisant le cas échéant les supports pédagogiques fixes mis à disposition par le gestionnaire.

ARTICLE 2 : LIMITATION DU NOMBRE DE PASSAGERS ET HORAIRE

Chaque prestataire touristique est tenu de respecter un quota journalier de passagers ne pouvant excéder 50. Ce quota peut être porté à 150 dans le cas où 1 ou 2 prestataires retrocèdent ce quota attribué et selon le programme défini et conformément à l'article 3.

Aucune activité commerciale nocturne n'est autorisée.

ARTICLE 3 : AUTORISATION NOMINATIVE

Chaque prestataire touristique qui souhaite exploiter commercialement la destination Petite-Terre est soumis à autorisation préalable nominative délivrée par le directeur régional de l'environnement, qui vérifie l'engagement du respect des dispositions du présent arrêté.

Les autorisations sont délivrées de telle manière qu'à aucun moment de l'année, la fréquentation commerciale touristique de la réserve naturelle ne dépasse 200 passagers par jour. Un programme mensuel de la fréquentation commerciale sera établi par le gestionnaire.

ARTICLE 4 : DEFINITION DES ZONES D'ACCUEIL

Sur l'îlet de Terre-de-Bas, les prestations commerciales sont autorisées uniquement :

- 1° - Pour l'accueil et la restauration : sur la plage, à l'aide des équipements prévus à cet effet, dans la zone délimitée au plan annexé au présent arrêté.
- 2° - Pour la découverte du milieu terrestre : dans les sentiers balisés prévus à cet effet et notamment autour du phare.
- 3° - Pour les activités nautiques et de baignade : dans la zone prévue à cet effet indiquée sur le plan annexé.

Les activités commerciales de tourisme sont interdites sur l'îlet de Terre-de-Haut.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le Maire de la Désirade, le Directeur Régional de l'Environnement, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Nationale, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, le Directeur Régional des Affaires Maritimes, l'Office National de la Chasse, le Directeur Régional des Douanes, le Directeur Départemental de l'Équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 17 JUIN 1999

Le Préfet de la Région Guadeloupe



Signé : Jean FEDINI

Pour ampliation
le Chef de Bureau

Jean-Michel BOEUF

61°6'

61°7'

61°8'

703

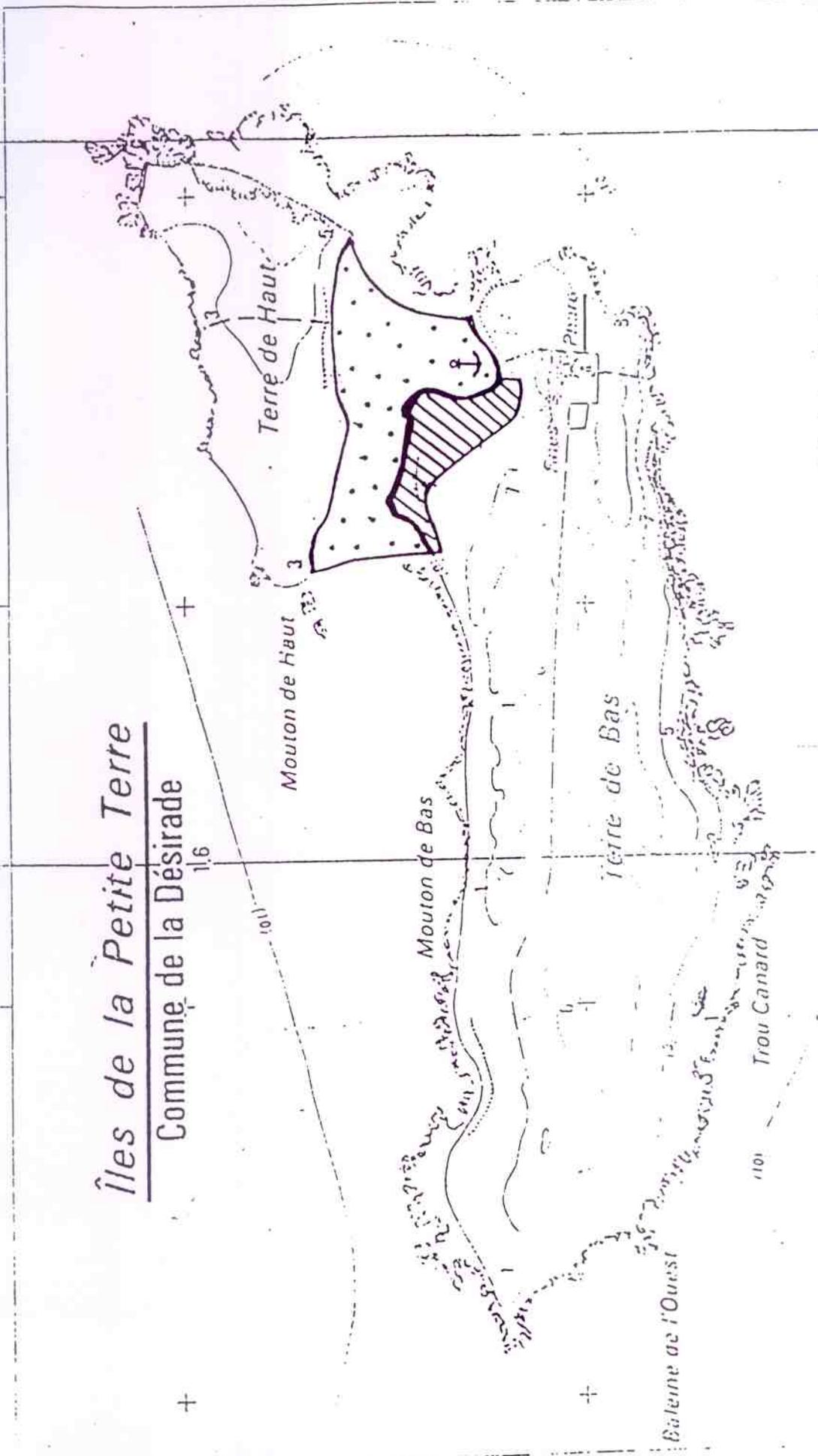
702

701

1790

1790

Îles de la Petite Terre
 Commune de la Désirade



zone d'accueil et de restauration



zone d'activités nautiques et de baignade

PREFECTURE
DE LA REGION GUADELOUPE

Direction de l'Administration Générale
et de la Réglementation

Bureau de l'Urbanisme, de l'Environnement
et du Cadre de Vie

N° 2001- *690* AD/1/4

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE L'ACCES DE L'ILET DE
TERRE DE HAUT DANS LA RESERVE NATURELLE
DES ILETS DE PETITE TERRE
(Commune de la Désirade)**

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la Réserve Naturelle des îlets de la Petite terre, Commune de la Désirade et en particulier ses articles 5 et 7.

Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle des îlets de la Petite Terre en date du 30 novembre 2000.

Considérant la nécessité de préserver les espèces nicheuses sur l'îlet de Terre de Haut.

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Toute activité commerciale de desserte ou de découverte est interdite en tout temps sur l'îlet de Terre de Haut.

ARTICLE 2 :

Il est interdit de tout temps de pénétrer à l'intérieur de l'îlet de Terre de Haut et d'accéder aux côtes Est, Nord et Ouest comme indiqué sur le plan en annexe, sauf à des fins scientifiques ou de gestion préalablement autorisées par le gestionnaire.

Seule la plage sud face au lagon est accessible toute l'année aux visiteurs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Pointe à Pitre, le Maire de la Désirade, le Directeur de l'Environnement, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Nationale, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, le Directeur Régional des Affaires Maritimes, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur Régional des Douanes, le Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture/

Fait à Basse-Terre, le 05 JUIN 2009

POUR AMPLIATION
LE CHEF DE BUREAU, l'adapte



Francis-Lite CHERNEU

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET LE SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE
LA GUADELOUPE



DIRECTION Jean-François DELAGE

Îles de la Petite Terre

Commune de la Désirade

1,6

Mouton de Haut

Mouton de Bas

Terre de Bas

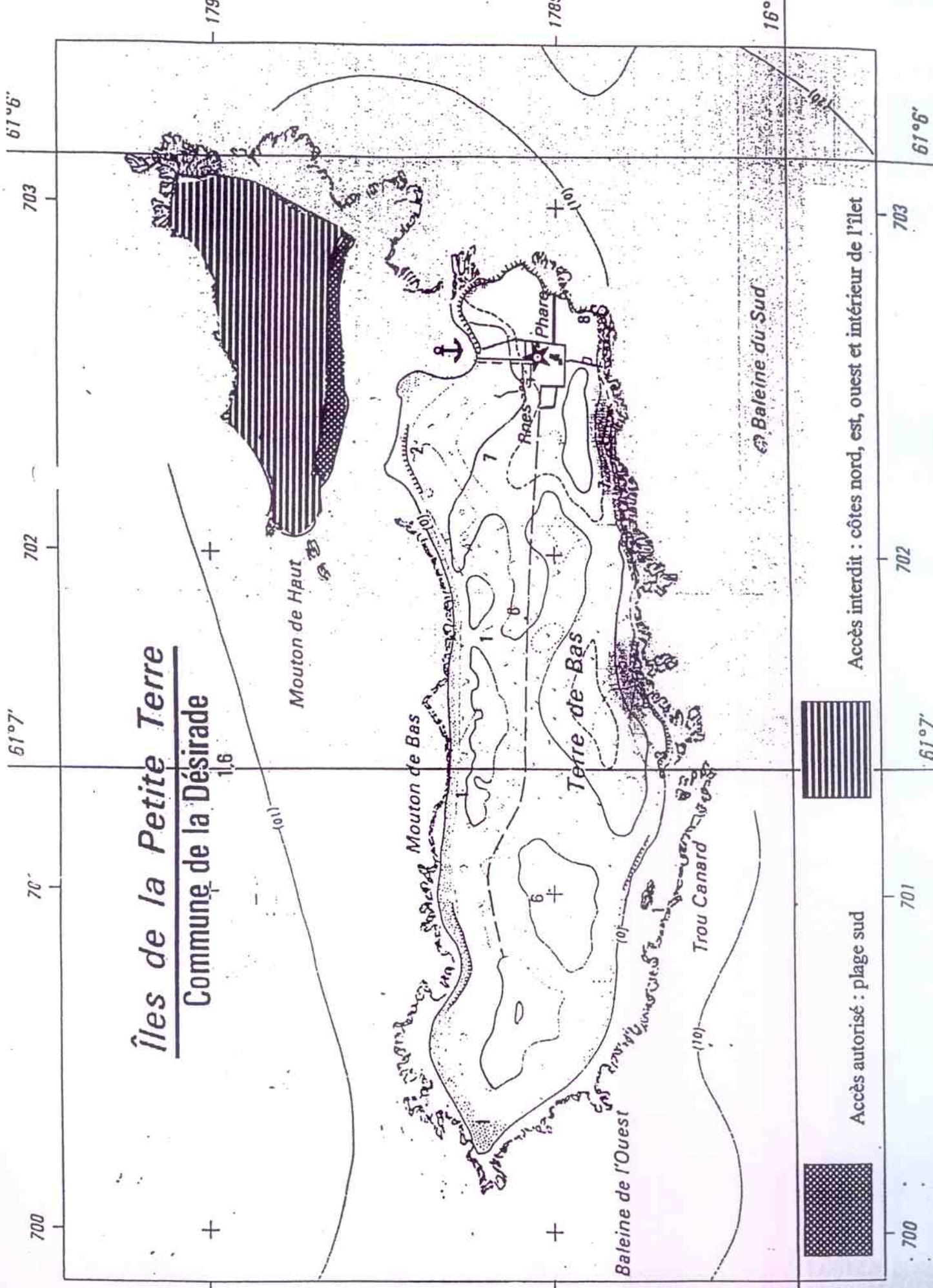
Baleine de l'Ouest

Trou Canard

Baleine du Sud

Phare

Rues



PREFECTURE
DE LA REGION GUADELOUPE

Direction de l'Administration Générale
et de la Réglementation

Bureau de l'Urbanisme, de l'Environnement
et du Cadre de Vie

N° 2001- 689 AD/1/4

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU BIVOUAC DANS LA
RESERVE NATURELLE DES ILETS DE LA PETITE TERRE
(Commune de la Désirade)**

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la Réserve Naturelle des îlets de la Petite-Terre, Commune de la Désirade et en particulier son article 22.

Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle des îlets de la Petite-Terre en date du 30 novembre 2000.

Considérant la nécessité de contrôler le bivouac dans la réserve afin que cette activité ne perturbe pas les espèces et habitats protégés.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Définition des activités autorisées.

♦ Le bivouac, campement léger et provisoire à usage privé et non commercial, est autorisé dans les conditions suivantes :

- les tentes seront installées pour une durée maximale de 72 heures dans les zones prévues à cet effet et conformément à l'article n° 2 ;
- Les attaches se feront au sol sans aucune détérioration de la végétation présente ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

- les déchets seront stockés dans les installations prévues à cet effet et enlevés à la fin du séjour ;
- aucun rejet ne sera effectué dans le milieu ;
- le site sera remis en l'état à la fin du séjour.

♦ Il est interdit de :

- faire du feu en dehors des zones prévues à cet effet ;
- de couper ou d'arracher du bois et de manière générale de nuire à toute espèce végétale ;
- de déplacer ou de déranger la faune.

ARTICLE 2 : Période durant laquelle le bivouac est autorisé notamment par des nuisances sonores.

Le bivouac est autorisé uniquement pendant les périodes suivantes :

Vacances de Pâques : du vendredi saint au dimanche suivant les fêtes de Pâques.

Vacances de Pentecôte : du vendredi soir au lundi de Pentecôte.

Il est autorisé de bivouaquer durant d'autres périodes de l'année uniquement à des fins scientifiques (fouilles archéologiques, suivi scientifique des espèces...) après avis du gestionnaire

ARTICLE 3 : Définition des zones de bivouac

Le bivouac est autorisé sur la plage principale de l'îlet de Terre de Bas dans la zone indiquée sur le plan en annexe ;

ARTICLE 4 :

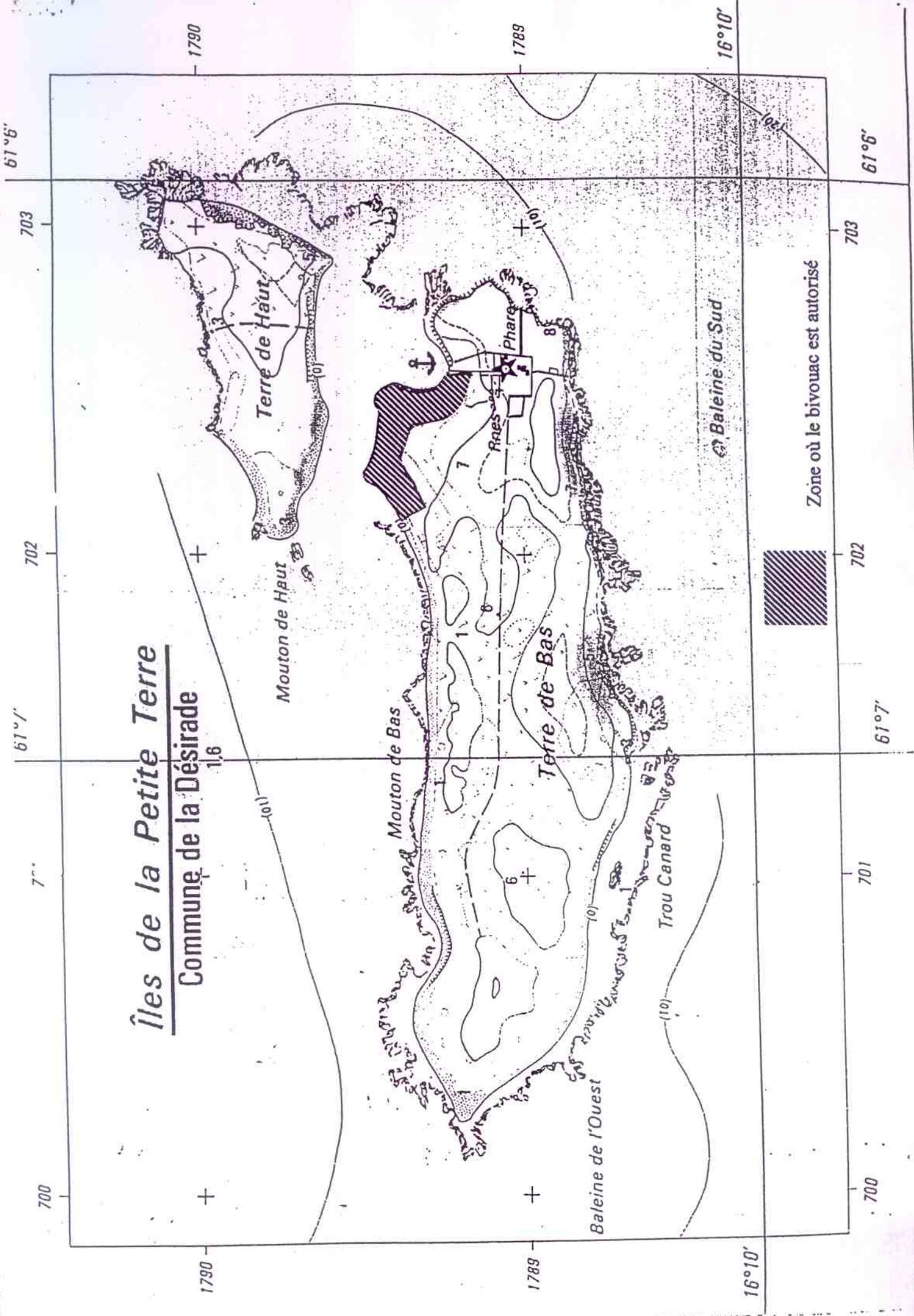
Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Pointe à Pitre, le Maire de la Désirade, le Directeur Régional de l'Environnement, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Nationale, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, le Directeur Régional des Affaires Maritimes, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur Régional des Douanes, le Directeur Départemental de l'Équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 05 JUIN 2003

POUR AMPLIATION
LE CHEF DE BUREAU, l'adpointe
[Signature]
France - Julie P. HERRIER

Le Préfet
POUR LE PRÉFET LE SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE
[Signature]
Jean-François DELAGE





Îles de la Petite Terre
Commune de la Désirade

Zone où le bivouac est autorisé

**RAPPORT D'EXECUTION
AU 23 août 2001**

**INTITULE DE L'OPERATION : BALISAGE DE LA RESERVE NATURELLE DES
PETITES TERRES DE LA DESIRADE**

Numéro d'identification : 2182 - 004

1 - PRESENTATION DE L'ACTION :

1.1. - Programme Communautaire concerné

- CO-FINANCEMENT EUROPEEN : IFOP attribuant une aide européenne au titre du POI Objectif 1 1994 - 1999 - REGION GUADELOUPE - n° 94.03.13.025

1.2 - Maître d'ouvrage et partenaires financiers concernés

- Office National des Forêts maître d'ouvrage

Partenaires financiers :

Europe : IFOP

DIREN : chapitre 67-20/60

Région Guadeloupe vu la mesure 218.2 du DOCUP 1994-1999

1.3 - Description sommaire (objectif, contenu de l'opération et principaux postes de dépenses)

La réserve naturelle de Petite Terre de la Désirade a été créée par décret du 3 Septembre 1998.

L'opération se décompose en 2 parties :

Montage et pose des bouées délimitant la Réserve naturelle en mer.

Etude technique des corps morts, puis fourniture et pose de corps morts, installés pour mettre fin à l'ancrage des bateaux sur les fonds marins.

2 - BILAN D'EXECUTION

2.1 - Bilan d'exécution en termes physiques

2.1.1 - Description des réalisations (préciser l'état d'avancement des différentes phases de réalisation du projet)

Montage et pose des bouées :

appel d'offre pour la fourniture des bouées, le 13 décembre 2000
 appel d'offre fructueux attribué à l'entreprise Mobilis
 matériel livré en Avril 2001
 conventions de montage passées avec la DDE maritime

montage réalisé le 20 Mai 2001 par Mobilis
 pose réalisée août 2001 par la DDE maritime

Etude technique , fourniture et pose de coprs morts :

AOT délivrée par la DDE maritime en Novembre 2000
 Commande passée auprès de l'entreprise MULTITECH pour la fourniture du matériel

Pose réalisée par la SOGETRAS fin Mai 2001

2.1.2 - Suivi des indicateurs de réalisation physique

| INDICATEURS | OBJECTIF PREVU | REALISATION |
|--|--|---|
| Balisage Appel d'offre Commande des matériels Pose des matériels | Balisage de la Réserve Naturelle | Balisage Appel d'offre réalisé Commande des matériels faits Réception des matériels Pose des matériels |
| Corps morts Commande des matériels Pose des matériels | Pose de corps morts pour le mouillage des bateaux de plaisance | Corps morts AOT obtenue Commande des matériels faite Réception des matériels Pose des matériels |

2.1.3 - Suivi des indicateurs d'impact ou d'évaluation ("ex post")

Commentaires sur les effets induits par les réalisations effectuées en termes d'emplois créés, de flux commerciaux nouveaux ou augmentés, d'augmentation de production ou de clientèles, d'amélioration de l'environnement, de la sécurité etc...)

Améliorations en faveur de l'environnement

Les bouées ont pour objectif la délimitation de la Réserve Naturelle pour permettre l'application de l'arrêté. Sans bouées, il est bien évidemment très difficile de faire respecter la réglementation.

Les corps morts ont pour objectif de permettre un mouillage non nuisible aux fonds marins.

Améliorations en faveur du développement touristique

Ainsi aménagé, la présence des plaisanciers et des croisiéristes peut être contrôlée et organisée de façon plus satisfaisante. Les Ilets de Petite Terre, en plus de leur richesse patrimoniale, représentent une destination particulièrement attrayante pour les touristes.

2.2 - Bilan Financier global

2.2.1 - Bilan global des dépenses réglées

- Par principaux postes de dépenses et par année civile (à remplir obligatoirement)

| Différents postes de dépenses ou liste des opérations | ANNEE DE PAIEMENT | | En francs |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|
| | 2000 | 2001 | TOTAL |
| Appel d'offre balisage | 3 905,50 | 2908.08 | 6813.58 |
| Commande des bouées | | 905 353,47 | 905 353,47 |
| Mise en place des bouées | | 428 700,00 | 428 700,00 |
| TOTAL | 3 905,50 | 1 336961.55 | 1 340867.05 |

2.2.2 - Etat des participations financières des partenaires
(fournir copies des pièces correspondantes)

• Préciser :

* les dates et les montants des engagements (arrêtés, conventions, etc...)

* les dates et les montants des paiements perçus :

| EXECUTION DU CO-FINANCEMENT | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|---|---------------------------------|
| Partenaires financiers concernés | Participation prévue à l'origine | Montant des engagements notifiés (arrêtés de subvention, conventions) | Montants des paiements réalisés |
| - DIREN | 254 250 | 254 000 (convention du 17.01/2000) | 127 000 (4.7.2000) |
| - AFMAR (IFOP) | 1 271 250 | 1 271 250 (convention du 19/12/2000) | 635 625 (15/02/2001) |
| - REGION | 169 500 | 169 500 (délibération du 23/11/1999) | 169 500 (14/12/2000) |
| TOTAL GENERAL | 1 695 000 | 1 694 750 | 932 125 |

Certifié exact et sincère
Date, signature et cachet du maître d'ouvrage

**RAPPORT D'EXECUTION
AU 23 octobre 2001**

INTITULE DE L'OPERATION : Mise en place de la Réserve Naturelle de Petite Terre de la Désirade

Numéro d'identification : RQ 4055-008
Mesure 405
Sous mesure 4055

1 - PRESENTATION DE L'ACTION :

1.1. - Programme Communautaire concerné

- PIC REGIS 1994-1999 Région Guadeloupe n° 95.03.10.003
- CO-FINANCEMENT EUROPEEN : FEDER

1.2 - Maître d'ouvrage et partenaires financiers concernés

Maître d'ouvrage : Office National des Forêts

Partenaires : Région Guadeloupe - Etat Français - FEDER

1.3 - Description sommaire :

La réserve naturelle de Petite Terre de La Désirade a été créée par décret du 3 septembre 1998.

L'opération se décompose de la manière suivante :

Achat d'un bateau hors bord pour la surveillance dans le lagon.

Achat de la vedette de surveillance nécessaire pour l'accès à la réserve naturelle et pour les missions de surveillance.

Etude et construction de la maison des gardes afin d'assurer des conditions de travail acceptables pour le personnel.

Réalisation d'une exposition et aménagement d'une salle d'exposition dans le phare.

Electrification des locaux.

2 - **BILAN D'EXECUTION**

2.1 - **Bilan d'exécution en termes physiques**

2.1.1 - Description des réalisations :

Achat d'un zodiac avec remorque acheté en mai 2001 en service depuis cette date dans la réserve naturelle.

Etudes, réalisation sur appel d'offres d'une vedette de surveillance.

Etudes et réalisation d'une maison pour les gardes de la réserve naturelle.

Aménagement de la salle d'exposition dans le phare et réalisation de panneaux d'information.

Electrification des locaux. Maison et salle d'exposition par installation de panneaux solaires.

2.1.2 - Suivi des indicateurs de réalisation physique

| INDICATEURS | OBJECTIF PREVU | REALISATION |
|-----------------------------|--|--|
| Petit bateau de type zodiac | acquisition | Achat en avril 2001 en service à Petite Terre depuis cette date |
| Vedette de surveillance | Acquisition sur appel d'offres | Etudes 1 ^{er} semestre 2000 Appel d'offres en date du 3 août 2001 Livraison de la coque et motorisation en avril 2001 Démarches d'homologation par les Affaires Maritimes Mise en service le 13 août 2001 |
| Maison des gardes | Construction d'une maison | Etude du projet 2 ^{ème} semestre 2001 Appel d'offres en juin 2001 Réception des travaux le 19 octobre 2001 |
| Salle d'exposition | Panneaux d'exposition et achat des structures mobiles. Remise en état de la salle pour l'exposition | Réalisation des panneaux d'exposition en juin et juillet 2001. Achat des structures mobiles en août 2001 Edition sur structures fixes en septembre 2001 |
| Electrification des locaux | Mise en place d'un système de production électrique. | Achat et mise en place d'une installation solaire en octobre 2001 |

2.1.3 - Suivi des indicateurs d'impact ou d'évaluation

Le bateau de type zodiac est utilisé dans le lagon de Petite Terre et pour la surveillance le long des plages. Son utilisation est essentielle pour accéder aux zones à faibles profondeurs en eaux.

La vedette de surveillance est utilisée pour accéder à la réserve et nous permet de ne plus être tributaire des croisiéristes et donc d'horaires et de jour fixes pour travailler à Petite Terre.

La maison permet aux gardes de séjourner dans la réserve avec un minimum de confort matériel douches, sanitaires, couchages décentes et de se préparer des repas.

La réalisation d'une exposition fixe dans la salle d'exposition du phare permet d'informer le public et d'expliquer les objectifs de la réserve.

Une exposition mobile sera utilisée pour faire de l'initiation à l'environnement auprès des écoles et du grand public.

Le matériel de production électrique est le complément indispensable à l'équipement de la maison et de la salle d'exposition.

2.2 - Bilan Financier global

2.2.1 - Bilan global des dépenses réglées

- Par principaux postes de dépenses et par année civile (à remplir obligatoirement)

Dépenses éligibles à compter du :

- 21 décembre 1993 pour le P.O.I objectif 1
- pour le POI REGIS II (date à préciser ultérieurement)

| Différents postes de dépenses HT ou liste des opérations | ANNEE DE PAIEMENT | | | En francs |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| | 1999 | 2000 | 2001 | TOTAL |
| Bateau de type zodiac | | | 28456.97 | 28456.97 |
| Vedette de surveillance | | 14604 | 671325.94 | 685929.94 |
| Maison des gardes | | 19118.47 | 639093.67 | 658212.14 |
| Remise en état de la salle d'exposition et du bureau. | | | 257767.24 | 257767.24 |
| Matériel de production électrique et d'exposition | | | 82217.26 | 82217.26 |
| TOTAL | | 33722.47 | 1678831.08 | 1712583.55 |

2.2.2 - Etat des participations financières des partenaires
(fournir copies des pièces correspondantes)

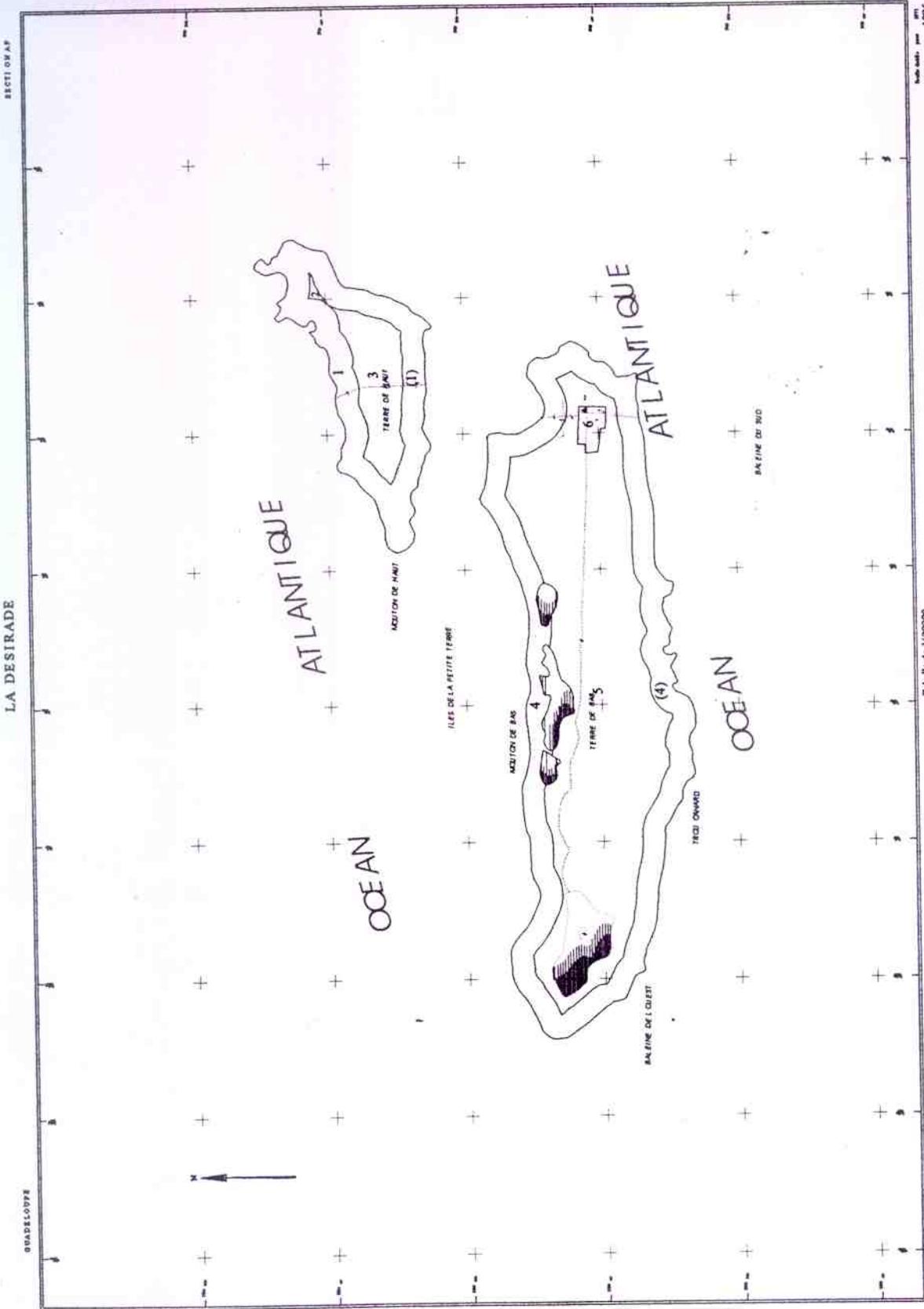
• Préciser :

* les dates et les montants des engagements (arrêtés, conventions, etc...)

* les dates et les montants des paiements perçus :

| Partenaires financiers concernés | EXECUTION DU CO-FINANCEMENT | | |
|----------------------------------|----------------------------------|---|---------------------------------|
| | Participation prévue à l'origine | Montant des engagements notifiés (arrêtés de subvention, conventions) | Montants des paiements réalisés |
| - CEE (FEDER) | 846000. | 846000 convention FEDER RQ 4055-008 | 423000 le 10/11/00 |
| - ETAT (DIREN) | 603000 | 603000 convention Diren du 17/01/00 | 301500 le 17/07/00 |
| -REGION | 503250 | 503250 délibération du 24/08/99 | 251625 le 02/12/99 |
| TOTAL GENERAL | 1952250 | 1952250 | 976125 |

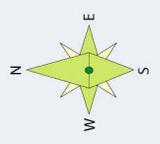
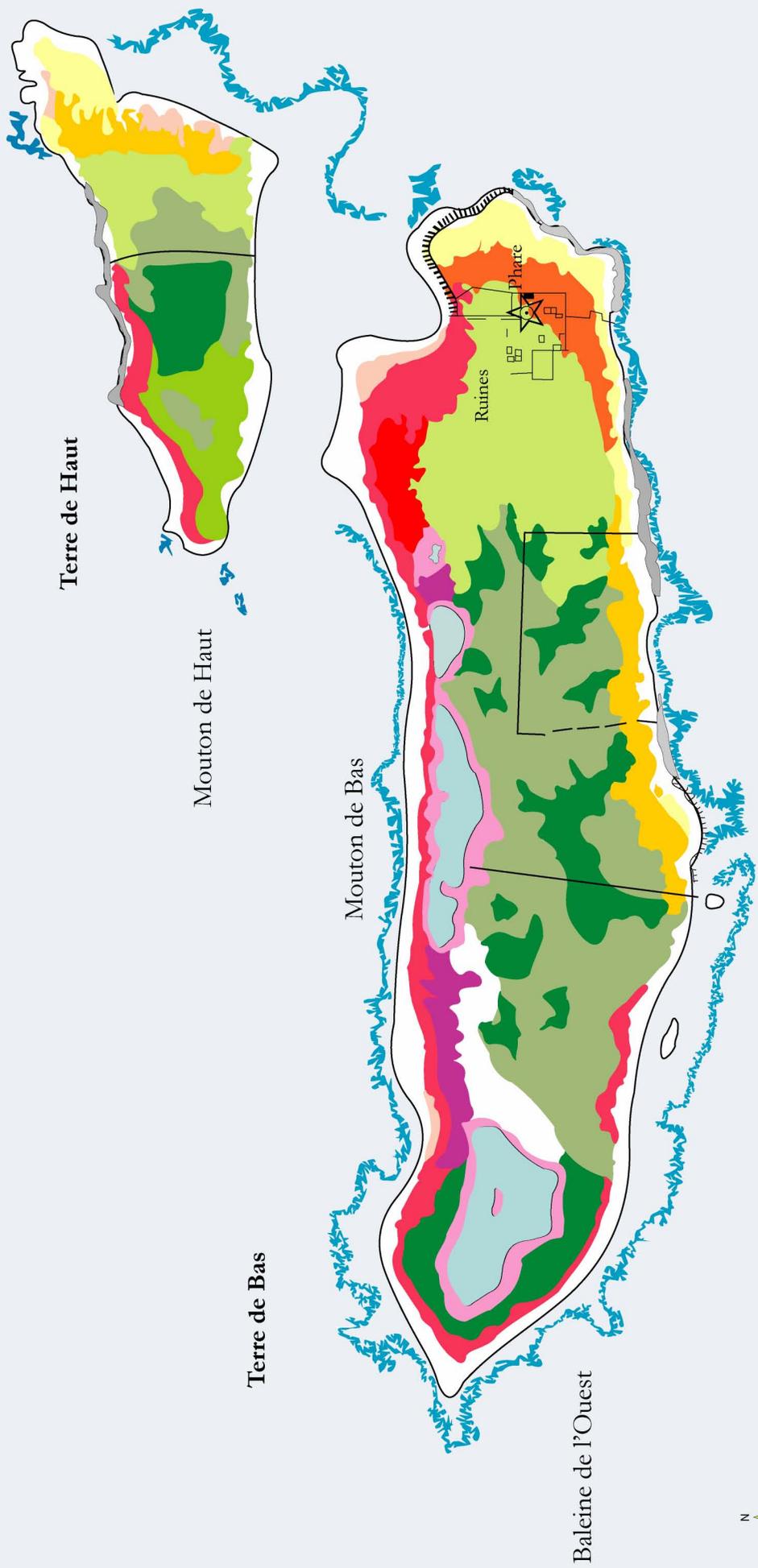
Certifié exact et sincère
Date, signature et cachet du maître d'ouvrage



Légende carte de végétation

| | | |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">Formations littorales (Stricto sensu)</p> | <p style="text-align: center;">Dépression et lagunes</p> | <p style="text-align: center;">1- " Mangrove " (T. de Bas) 2- Faciès à <i>Conocarpus</i> et <i>Hippomane</i> (T. de Bas)</p> |
| | <p style="text-align: center;">Formations psammophiles</p> | <p style="text-align: center;">3- Herbacées et buisson pionniers 4- Fourrés plus ou moins arborés 5- Forêt à <i>Tabebuia</i> et <i>Hippomane</i> (T. de Bas)</p> |
| <p style="text-align: center;">Formations sur le socle calcaire</p> | <p style="text-align: center;">Formations anémophiles</p> | <p style="text-align: center;">6- Végétation ouverte à petites lithophiles 7- Rideau à <i>Hippomane</i> 8- Bas fourrés à <i>Croton</i> et <i>Lantana</i></p> |
| | <p style="text-align: center;">Faciès principal</p> | <p style="text-align: center;">9- Fourrés " riches " 10- Fourrés avec quelques arbres 11- Fourrés intermédiaires (T. de Haut) 12- Fourrés arborés</p> |
| | <p style="text-align: center;">Faciès " Ouest "</p> | <p style="text-align: center;">13- Fourrés avec quelques arbres à <i>Pisonia fragans</i> (T de Bas)</p> |

Réserve naturelle de Petite Terre
Carte de végétation



Baieine du Sud

Trou Canard



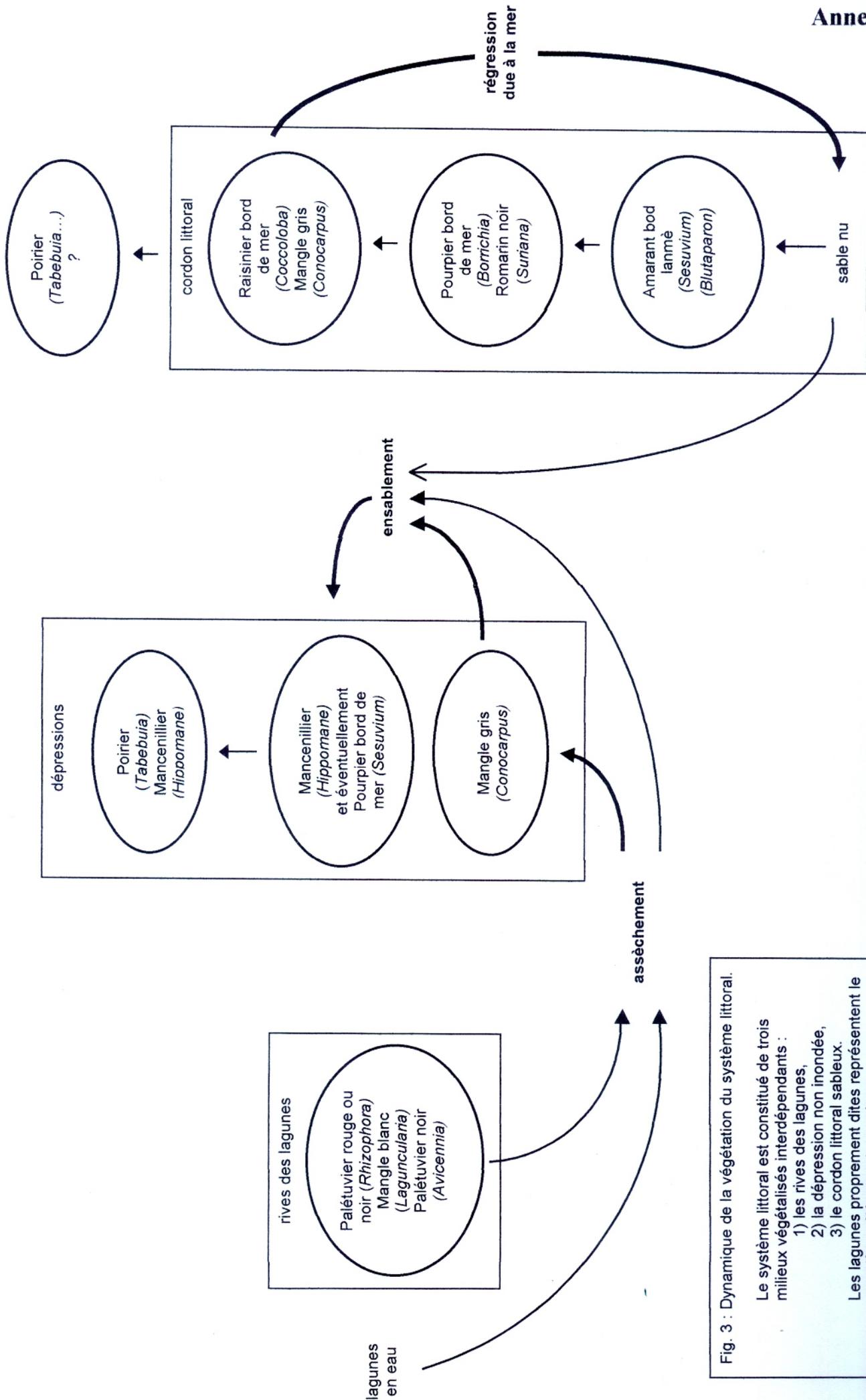


Fig. 3 : Dynamique de la végétation du système littoral.
 Le système littoral est constitué de trois milieux végétalisés interdépendants :
 1) les rives des lagunes,
 2) la dépression non inondée,
 3) le cordon littoral sableux.
 Les lagunes proprement dites représentent le quatrième élément du système.

Îlets de Petite Terre

Commune de la Désirade

L'environnement marin côtier

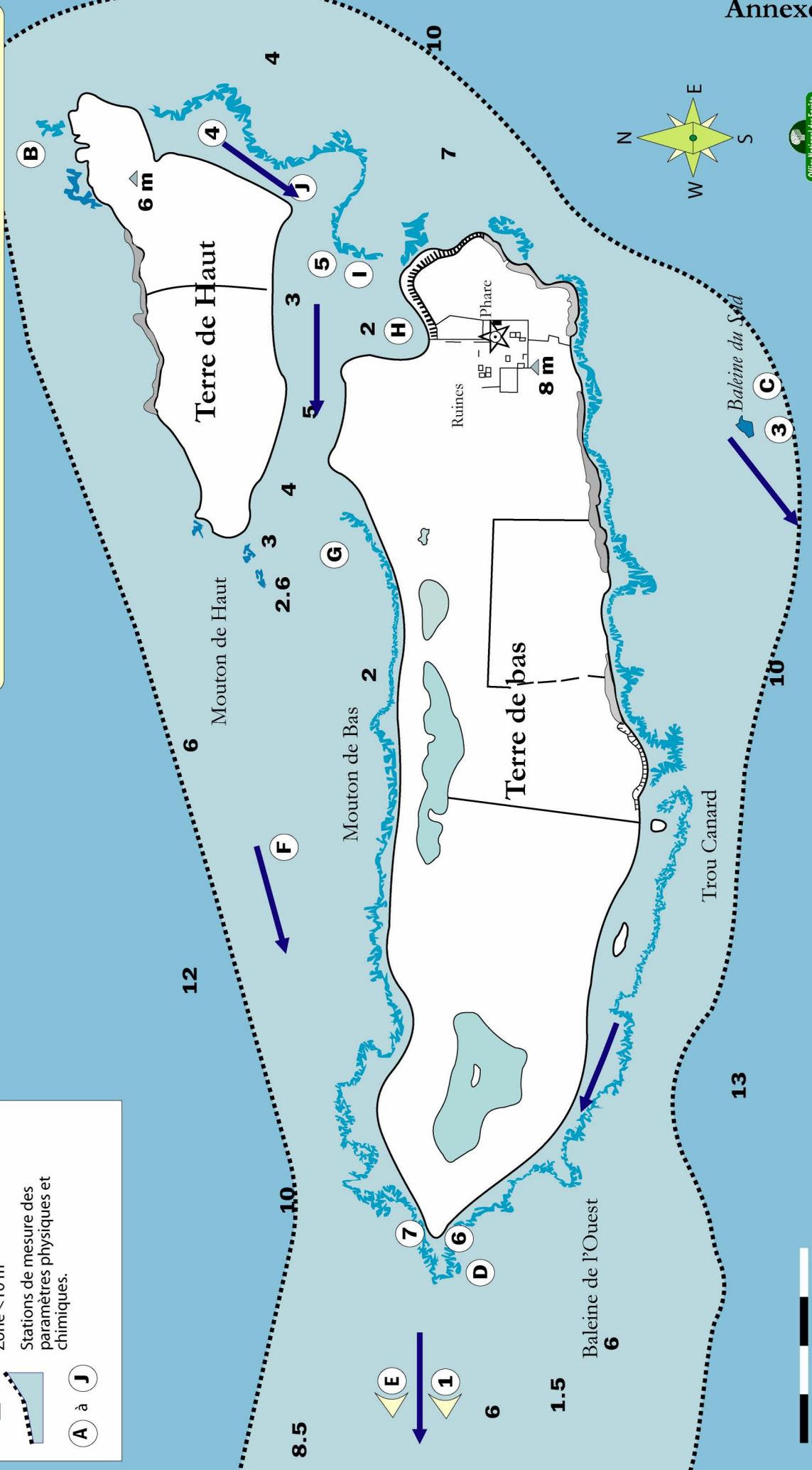
16

A

Courant
 2

Stations des différents biotopes
 Profondeur (en mètre)
 Points hauts
 Zone <10 m
 Stations de mesure des paramètres physiques et chimiques.

A à J



Distribution des Eponges (d'après Bouchon *et al.*, 1995)

| Groupes | Genres | Espèces | Stations | | | | | | | |
|--------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |
| SPONGIAIRES | <i>Spheciospongia</i> | <i>S. vesparium</i> | | X | | | | | | |
| | <i>Cliona</i> | <i>C. cf. caribea</i> | | | | | X | X | X | |
| | <i>Callyspongia</i> | <i>C. vaginalis</i> | | X | | | | | | |
| | <i>Aplysina</i> | <i>A. fistularis</i> | | X | | | | | | |
| | <i>Xetospongia</i> | <i>X. muta</i> | | | X | | | | | |
| | <i>Anthosigmella</i> | <i>A. varians</i> | X | X | X | | | | | |
| | <i>Neofibularia</i> | <i>N. nolitengere</i> | | | X | | | | | |
| | <i>Cynachyra</i> | <i>C. alloclada</i> | | | X | | | | | |
| | <i>Ircinia</i> | <i>I. strobilina</i> | | | X | | | | | |
| | Démosponges | <i>D. ssp</i> | X | X | X | X | X | X | X | |
| | | | | | | | | | | |
| | Richesse spécifique | | 10 espèces | 2 | 5 | 6 | 1 | 2 | 2 | 2 |

Distribution des Cnidaires dans les stations étudiées (d'après Bouchon *et al.*, 1995)

| Classes | Sous-classes | Ordres | Genres | Espèces | Stations | | | | | | | |
|----------------------------|------------------|-----------------|--------------------------|-------------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |
| HYDRAIRES | | Hydroida | <i>Cnidoscypus</i> | <i>C. marginatus</i> | X | X | X | | | | | |
| HYDROCORALLIAIRES | | | <i>Millepora</i> | <i>M. alcornis</i> | | | | X | X | | | |
| | | | | <i>M. complanata</i> | | | | X | X | X | X | |
| | | | | <i>M. squarrosa</i> | | X | X | X | X | X | X | |
| ANTHOZOAIRE | OCTOCORALLIAIRES | | <i>Briareum</i> | <i>B. asbestinum</i> | | | | | | | | X |
| | | | <i>Erythropodium</i> | <i>E. caribaeorum</i> | | | | | | | | X |
| | | | <i>Pseudopterogorgia</i> | <i>P. americana</i> | X | | | | | | | |
| | | | <i>Pterogorgia</i> | <i>P. guadelupensis</i> | X | X | | | | | | |
| | | | <i>Gorgonia</i> | <i>G. ventalina</i> | | | X | | | | | |
| | HEXACORALLIAIRES | Scléactiniaires | <i>Acropora</i> | <i>A. cervicornis</i> | | | | X | | | | |
| | | | | <i>A. palmata</i> | | | X | X | X | X | | |
| | | | | <i>A. prolifera</i> | | | | X | | | | |
| | | | <i>Agaricia</i> | <i>A. agaricites</i> | | | | X | X | X | | |
| | | | <i>Siderastrea</i> | <i>S. radians</i> | X | X | X | X | X | X | X | X |
| | | | | <i>S. siderea</i> | | X | X | X | X | X | | |
| | | | <i>Porites</i> | <i>P. astreoides</i> | | | | X | | | X | X |
| | | | | <i>P. porites</i> | | X | | X | X | X | X | |
| | | | <i>Favia</i> | <i>F. fragum</i> | | | | X | X | | | |
| | | | <i>Diploria</i> | <i>D. clivosa</i> | | | | | | | X | X |
| | | | | <i>D. strigosa</i> | | | X | | X | X | X | |
| | | | <i>Montastrea</i> | <i>M. annularis</i> | | | X | X | X | | | |
| | | | <i>Dichocoenia</i> | <i>D. stokesi</i> | | | X | | | | | |
| | | | <i>Dendrogyra</i> | <i>D. cylindrus</i> | | | | | | X | | |
| ANTHOZOAIRE | HEXACORALLIAIRES | Actiniaires | <i>Condylactis</i> | <i>C. gigantea</i> | | | X | X | X | X | | |
| | | | <i>Bartholomea</i> | <i>B. annulata</i> | | | | X | | | | |
| | | | <i>Stoichactis</i> | <i>S. helianthus</i> | | X | | X | X | X | X | |
| | | Zoanthaires | <i>Zoanthus</i> | <i>Z. sociatus</i> | | | | | X | X | | |
| | | | <i>Palithoa</i> | <i>P. caribaeorum</i> | | | | X | X | | | |
| Richesse spécifique | | | | 28 espèces | 5 | 8 | 11 | 18 | 21 | 16 | 13 | |

Distribution des Annélides dans les stations étudiées (d'après Bouchon et al., 1995)

| Classes | Familles | Genres | Espèces | Stations | | | | | | |
|-------------------|--------------|------------------|-----------------------|----------|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| POLYCHETES | Amphinomidae | <i>Hermodice</i> | <i>H. carunculate</i> | X | X | X | | | | X |

Distribution des Echinodermes dans les stations étudiées (d'après Bouchon et al., 1995)

| Classes | Groupes | Genres | Espèces | Stations | | | | | | |
|------------------|-------------------|--------------------|----------------------|----------|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| ECHINIDES | Oursins réguliers | <i>Diadema</i> | <i>D. antillarum</i> | | | | X | X | X | X |
| | | <i>Echinometra</i> | <i>E. lucunter</i> | | | | | X | X | X |

Distribution des Mollusques dans les stations étudiées (d'après Bouchon et al., 1995)

| Classes | Familles | Genres | Espèces | Stations | | | | | | |
|---------------------|----------------|---------------------|---------------------|----------|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| GASTEROPODES | Strombidae | <i>Strombus</i> | <i>S. gigas</i> | | | | | X | | |
| | Cassidae | <i>Cassis</i> | <i>C. flammea</i> | | | | | | X | |
| CEPHALOPODES | Octopodidae | <i>Octopus</i> | <i>O. sp</i> | | | | | X | | |
| | Sepioteuthidae | <i>Sepioteuthis</i> | <i>S. sepioides</i> | | | | | X | | |

Distribution de la faune ichthyologique dans les stations étudiées (d'après Bouchon *et al.*, 1995)

| Familles | Espèces | Noms vernaculaires | Stations | | | | | | |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|----------|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| DASYATIDAE | <i>Dasyatis americana</i> | Pastenague américaine | X | | | | | | |
| ATHERINIDAE | <i>Atherinidae sp.</i> | | | | | X | | | |
| HOLOCENTRIDAE | <i>Holocentrus rufus</i> | Marignan soldat | | | X | | X | | |
| | <i>Myripristis jacobus</i> | Mombin | | | X | X | | | X |
| | <i>Neoniphon marianus</i> | Poisson écureuil | | | | | X | | |
| | <i>Sargocentron vexillarium</i> | Cardinal sombre | | | | X | X | X | |
| SCORPAENIDAE | <i>Scorpaena plumieri</i> | Poisson 24 heures | | | | | | | X |
| SERRANIDAE | <i>Alphester afer</i> | Vierge varech | | X | X | | | | X |
| | <i>Cephalopholis fulva</i> | Coné ouatabili | | X | X | X | X | | |
| | <i>Serranus tabacarius</i> | Poisson-tabac | | | X | | | | |
| | <i>Serranus tigrinus</i> | Serran arlequin | | | | X | X | | |
| MALACANTHIDAE | <i>Malacanthus plumieri</i> | Vive | X | X | | | X | | |
| CARANGIDAE | <i>Caranx latus</i> | Carangue gros yeux | | | | | | | X |
| | <i>Caranx ruber</i> | Carangue franche | | | | | X | | |
| LUTJANIDAE | <i>Ocyurus chrysurus</i> | Colas | | | | | X | | |
| | <i>Lutjanus mahogani</i> | Vivaneau voyeur | | X | X | | X | X | |
| GERREIDAE | <i>Eucinostomus sp.</i> | Blanche | | | | X | | | X |
| BOTHIDAE | <i>Bothus lunatus</i> | Rombu line | | | | | | X | |
| MULLIDAE | <i>Mulloidichthys martinicus</i> | Barbarin blanc | | | | X | X | | X |
| | <i>Pseudupeneus maculatus</i> | Barbarin rouge | | X | | X | X | | |
| PEMPHERIDAE | <i>Pempheris scomburgki</i> | Balayeur cuivré | | | | X | | | |
| KYPHOSIDAE | <i>Kyphosus sp.</i> | | | | | | | X | |
| CHAETODONTIDAE | <i>Chaetodon capistratus</i> | Poisson papillon à 4 yeux | | | | X | X | | |
| | <i>Chaetodon striatus</i> | Poisson papillon pyjama | | | | X | X | X | X |
| POMACANTHIDAE | <i>Holacanthus tricolor</i> | Poisson ange des caraïbes | | | X | | | | |
| | <i>Pomacanthus paru</i> | Poisson ange français | | | | | | X | |
| POMACENTRIDAE | <i>Abudefduf saxatilis</i> | Sergent-major | | | | X | X | | X |
| | <i>Chromis cyanea</i> | Chromys bleu | | | X | X | X | | |
| | <i>Chromis multilineatus</i> | Chromys blanc | | | X | X | X | | |
| | <i>Microspathodon chrysurus</i> | Demoiselle à queue jaune | | | | X | X | X | |
| | <i>Stegastes diencaeus</i> | Demoiselle | | | | X | X | X | X |
| | <i>Stegastes partitus</i> | Demoiselle bicolore | | X | X | X | X | | X |
| | <i>Stegastes planifrons</i> | Demoiselle à 3 points | | | | | X | | |
| | <i>Stegastes leucostictus</i> | Beau grégoire | | | | X | X | | X |
| SPHYRAENIDAE | <i>Sphyraena barracuda</i> | Barracuda | | | | X | | | |
| POMADASYIDAE | <i>Haemulon aurolineatum</i> | Gorette dorée | | | | X | X | X | X |
| | <i>Haemulon chrysargyreum</i> | Gorette or-argent | | | | X | | | |
| | <i>Haemulon flavolineatum</i> | Gorette jaune | | | | X | X | | |
| | <i>Haemulon sciurus</i> | Gorette bleue | | | | X | X | | X |

Distribution de la faune ichthyologique dans les stations étudiées (d'après Bouchon *et al.*, 1995)

| Familles | Espèces | Noms vernaculaires | Stations | | | | | | |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| SPARIDAE | <i>Calamus calamus</i> | Daubenet loto | | | | | X | | |
| SCARIDAE | <i>Sparisoma atomarium</i> | Perroquet à une tâche | X | X | | | | | |
| | <i>Sparisoma aurofrenatum</i> | Perroquet à bandes rouges | X | X | X | X | X | X | |
| | <i>Sparisoma radians</i> | Perroquet de paturages | | X | X | | X | | |
| | <i>Sparisoma rubripinne</i> | Perroquet queue jaune | | | | X | X | X | X |
| | <i>Sparisoma viride</i> | Perroquet feu | | | | X | X | | |
| | <i>Scarus iserti</i> | Perroquet rayé | | | | X | X | | |
| | <i>Scarus taeniopterus</i> | Perroquet princesse | | | | X | | | |
| | <i>Scarus vetula</i> | Perroquet royal | | | | X | X | X | |
| LABRISOMIDAE | <i>Malacoctenus sp.</i> | Blennie | | | | | X | | |
| BLENNIDAE | <i>Ophioblennius atlanticus</i> | Blennie commune | | | | X | X | X | X |
| GOBIIDAE | <i>Gnatholepis thompsoni</i> | Gobie point d'or | | | | X | X | | |
| ACANTHURIDAE | <i>Acanthurus bahianus</i> | Chirurgien noir | X | X | X | X | X | X | X |
| | <i>Acanthurus chirurgus</i> | Chirurgien rayé | | X | | X | X | | |
| | <i>Acanthurus coeruleus</i> | Chirurgien bleu | | | X | X | X | X | X |
| MONACANTHIDAE | <i>Aluterus scriptus</i> | Bourse graffitis | | | | | | X | |
| | <i>Cantherhines pullus</i> | Bourse queue blanche | | | | X | X | X | X |
| BALISTIDAE | <i>Melichthys niger</i> | Baliste noir | | | X | X | X | | |
| OSTRACIIDAE | <i>Lactophrys bicaudalis</i> | Coffre zinga | | | | | X | | |
| | <i>Lactophrys triqueter</i> | Coffre mouton | | | | | X | | |
| TETRAODONTIDAE | <i>Canthigaster rostrata</i> | Tétronon nain | | | | X | X | | |
| DIODONTIDAE | <i>Diodon holacanthus</i> | Petit diodon | | | | | X | | |
| Richesse spécifique | 69 espèces | | 11 | 16 | 22 | 44 | 49 | 22 | 23 |

Distribution des principales espèces de la flore benthique dans les stations étudiées (d'après Bouchon et al., 1995)

| Groupes | Genres | Espèces | Stations | | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| CLHOROPHYCEES | <i>Enteromorpha</i> | <i>E. flexusa</i> | | | | | X | | |
| | <i>Caulerpa</i> | <i>C. cupressoides</i> | | X | | | | X | |
| | | <i>C. mexicana</i> | X | X | | | | | |
| | | <i>C. racemosa</i> | | X | | | | | X |
| | | <i>C. sertularioides</i> | | X | | | | | |
| | | <i>C. verticillata</i> | | X | | | | | |
| | <i>Neomeris</i> | <i>N. annulata</i> | X | | | | X | X | X |
| | <i>Valonia</i> | <i>V. ventricosa</i> | X | X | X | | | | X |
| | <i>Dictyosphaera</i> | <i>D. cavernosa</i> | | X | | | | X | X |
| | <i>Codium</i> | <i>C. intertextum</i> | | X | | | | X | X |
| | | <i>C. isthmocladum</i> | | | | | | | |
| | <i>Udotea</i> | <i>U. flabellum</i> | X | X | | | X | | |
| | <i>Rhyphocephalus</i> | <i>R. phoenix</i> | | X | | | | | |
| | <i>Penicillus</i> | <i>P. capitus</i> | X | | | | | | |
| | | <i>P. dumetosus</i> | X | X | | X | X | | |
| | <i>Halimeda</i> | <i>H. discoida</i> | | X | | | | X | X |
| | | <i>H. incrassata</i> | | | | | | X | |
| | | <i>H. tuna</i> | | | | X | X | | |
| | PHEOPHYCEES | <i>Dyctiota</i> | <i>D. bartayresii</i> | | X | | | | |
| | | | <i>D. cf. pulchella</i> | X | X | X | X | X | X |
| <i>D. merstensii</i> | | | X | X | X | | | X | X |
| <i>D. spp.</i> | | | X | X | X | | X | X | X |
| <i>Dyctiopteris</i> | | <i>D. justii</i> | X | X | X | | X | X | X |
| <i>Styopodium</i> | | <i>S. zonale</i> | X | X | X | | | X | X |
| <i>Padina</i> | | <i>P. sanctae-crucis</i> | X | X | | X | X | X | X |
| <i>Lobophora</i> | | <i>L. variegata</i> | | | | | X | | |
| <i>Sargassum</i> | | <i>S. fluitans</i> | X | X | X | | | X | X |
| | | <i>S. hystrix</i> | X | X | X | X | X | X | X |
| | | <i>S. natans</i> | | X | | | | | X |
| | | <i>S. polyceratium</i> | | X | X | | | | X |
| | | <i>S. spp.</i> | X | X | X | X | X | X | X |
| <i>Turbinaria</i> | | <i>T. tricostata</i> | | | X | | X | X | |
| | | <i>T. turbinata</i> | | | X | X | X | X | X |
| RHODOPHYCEES | | <i>Acantophora</i> | <i>A. spicifera</i> | | | | | X | |
| | <i>Galaxaura</i> | <i>G. oblongata</i> | | | | | | X | |
| | <i>Corallinacées</i> | <i>C. ssp.</i> | | | | | X | | |
| PHANEROGAMES | <i>Halodule</i> | <i>H. Beaudetti</i> | | | | | X | | |
| | <i>Thalassia</i> | <i>T. testudinum</i> | | | | | X | | |
| Richesse spécifique | | 38 espèces | 9 | 12 | 11 | 5 | 13 | 11 | 13 |

LES OISEAUX DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE LA PETITE-TERRE

ni=nicheur ; mi=migrateur ; E=erratique ; P=protégée ; Ss=sans statut ; C=chassable

entre parenthèse espèces sur une liste provisoire avant révision de son statut et classement probable.

| Nom latin | Nom vernaculaire | Statut | PROTECTION | | | |
|-------------------------------|---------------------|--------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| | | | Arrêté Préfectoral | Convention de Carthagène | Convention de Washington | Convention de Bonn |
| PROCELLARIIDAE | | | | | | |
| <i>Puffinus lherminieri</i> | Puffin d' Audubon | mi | P | A II | | |
| <i>Puffinus gravis</i> | Puffin majeur | mi | P | | | |
| <i>Calonectris diomedea</i> | Puffin cendré | mi | Ss | | | |
| <i>Puffinus griseus</i> | Puffin fuligineux | mi | Ss | | | |
| <i>Puffinus puffinus</i> | Puffin des Anglais | mi | Ss | | | |
| HYDROBATIDAE | | | | | | |
| <i>Oceanites oceanicus</i> | Océanite de Wilson | mi | Ss | | | |
| <i>Oceanodroma leucorhoa</i> | Océanite cul-blanc | mi | Ss | | | |
| PHAETHONIDAE | | | | | | |
| <i>Phaethon aetherus</i> | Phaéton à bec rouge | ni | P | (A II) | | |
| <i>Phaethon lepturus</i> | Phaéton à bec jaune | E | P | (A II) | | |
| SULIDAE | | | | | | |
| <i>Sula dactylatra</i> | Fou masqué | E | P | (A II) | | |
| <i>Sula sula</i> | Fou à pieds rouges | E | P | | | |
| <i>Sula leucogaster</i> | Fou brun | E | P | (A II) | | |
| <i>Sula bassanus</i> | Fou de Bassan | mi | Ss | | | |
| PELECANIDAE | | | | | | |
| <i>Pelecanus occidentalis</i> | Pélican brun | E | P | A II | | |
| FREGATIDAE | | | | | | |
| <i>Fregata magnificens</i> | Frégate superbe | E | P | (A II) | | |

| | | | PROTECTION | | | |
|-----------------------------|--------------------------|--------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| Nom latin | Nom vernaculaire | Statut | Arrêté Préfectoral | Convention de Carthagène | Convention de Washington | Convention de Bonn |
| ARDEIDAE | | | | | | |
| <i>Butorides virescens</i> | Héron vert | ni | P | | | |
| <i>Ardea herodias</i> | Grand Héron | mi | Ss | | | |
| <i>Bubulcus ibis</i> | Héron gardes-bœufs | E | P | | A III | |
| <i>Egretta thula</i> | Aigrette neigeuse | E | P | | | |
| <i>Nyctanassa violacea</i> | Bihoreau violacé | E | P | (A II) | | |
| <i>Egretta garzetta</i> | Aigrette garzette | E | Ss | | A III | |
| ANATIDAE | | | | | | |
| <i>Anas discors</i> | Sarcelle à ailes bleues | mi | C | | | A II |
| PANDIONIDAE | | | | | | |
| <i>Pandion haliaetus</i> | Balbusard pêcheur | mi | P | (A II) | A II | A II |
| FALCONIDAE | | | | | | |
| <i>Falco sparverius</i> | Crécerelle d'Amérique | ni | P | | A II | A II |
| <i>Falco columbarius</i> | Faucon émerillon | mi | P | (A III) | A II | A II |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin | mi | P | A II | A I | A II |
| RALLIDAE | | | | | | |
| <i>Porzana carolina</i> | Marouette de la Caroline | mi | P | | | |
| <i>Fulica americana</i> | Foulque d'Amérique | mi | P | | | |
| HAEMATOPODIDAE | | | | | | |
| <i>Haematopus palliatus</i> | Huîtrier d'Amérique | ni | P | | | |
| RECURVIROSTRIDAE | | | | | | |
| <i>Himantopus mexicanus</i> | Echasse d'Amérique | mi | P | | | A II |

| Nom latin | Nom vernaculaire | Statut | PROTECTION | | | |
|------------------------------------|-------------------------------|--------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| | | | Arrêté Préfectoral | Convention de Carthagène | Convention de Washington | Convention de Bonn |
| CHARADRIIDAE | | | | | | |
| <i>Charadrius semipalmatus</i> | Gravelot semipalmé | mi | P | | | A II |
| <i>Pluvialis squatarola</i> | Pluvier argenté | mi | C | | | A II |
| <i>Pluvialis dominica</i> | Pluvier bronzé | mi | C | | | A II |
| <i>Charadrius wilsonia</i> | Gravelot de Wilson | mi | P | | | A II |
| <i>Charadrius alexandrinus</i> | Gravelot à collier interrompu | mi | Ss | | | A II |
| <i>Charadrius melodus</i> | Gravelot siffleur | mi | Ss | | | |
| SCOLOPACIDAE | | | | | | |
| <i>Calidris pusilla</i> | Bécasseau semipalmé | mi | P | | | A II |
| <i>Calidris minutilla</i> | Bécasseau minuscule | mi | P | | | A II |
| <i>Actitis macularia</i> | Chevalier grivelé | mi | P | | | A II |
| <i>Tringa flavipes</i> | Petit Chevalier | mi | C | | | A II |
| <i>Arenaria interpres</i> | Tournepiere à collier | mi | C | | | A II |
| <i>Calidris alba</i> | Bécasseau sanderling | mi | P | | | A II |
| <i>Calidris fuscicollis</i> | Bécasseau de Bonaparte | mi | P | | | A II |
| <i>Calidris melanotos</i> | Bécasseau tacheté | mi | C | | | A II |
| <i>Calidris himantopus</i> | Bécasseau à échasses | mi | C | | | A II |
| <i>Numenius phaeopus</i> | Courlis corlieu | mi | C | | | A II |
| <i>Tringa melanoleuca</i> | Chevalier Criard | mi | C | | | A II |
| <i>Catoptrophorus semipalmatus</i> | Chevalier semipalmé | mi | C | | | A II |
| <i>Limnodromus griseus</i> | Bécassin à bec court | mi | C | | | A II |
| <i>Calidris mauri</i> | Bécasseau d'Alaska | mi | P | | | A II |
| <i>Calidris canutus</i> | Bécasseau maubèche | mi | C | | | A II |
| <i>Phalaropus tricolor</i> | Phalarope de Wilson | mi | P | | | A II |
| <i>Gallinago gallinago</i> | Bécassine des marais | mi | C | | | A II |

| Nom latin | Nom vernaculaire | Statut | PROTECTION | | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| | | | Arrêté Préfectoral | Convention de Carthagène | Convention de Washington | Convention de Bonn |
| STERCORARIIDAE | | | | | | |
| <i>Stercorarius pomarinus</i> | Labbe pomarin | mi | P | | | |
| <i>Stercorarius parasiticus</i> | Labbe parasite | mi | P | | | |
| <i>Stercorarius longicaudus</i> | Labbe à longue queue | mi | P | | | |
| <i>Stercorarius skua</i> | Grand Labbe | mi | Ss | | | |
| <i>Stercorarius maccormicki</i> | Labbe de McCormick | mi | Ss | | | |
| LARIDAE | | | | | | |
| <i>Larus atricilla</i> | Mouette atricille | mi | P | | | |
| <i>Rissa tridactyla</i> | Mouette tridactyle | mi | Ss | | | |
| STERNIDAE | | | | | | |
| <i>Sterna antillarum</i> | Petite Sterne | ni/mi | P | A II | | |
| <i>Sterna maxima</i> | Sterne royale | E | P | (A II) | | |
| <i>Sterna fuscata</i> | Sterne fuligineuse | E | P | (A II) | | |
| <i>Sterna anaethetus</i> | Sterne bridée | E | P | (A II) | | |
| <i>Sterna sandvicensis</i> | Sterne caugek | mi | Ss | (A II) | | |
| <i>Anous stolidus</i> | Noddi brun | E | P | (A II) | | |
| <i>Sterna dougallii</i> | Sterne de Dougall | E | P | A II | | A II |
| <i>Sterna paradisaea</i> | Sterne arctique | mi | Ss | | | A II |
| COLUMBIDAE | | | | | | |
| <i>Zenaida aurita</i> | Tourterelle à queue carrée | ni | C | | | |
| <i>Columbina passerina</i> | Colombe à queue noire | ni | P | | | |
| <i>Columba squamosa</i> | Pigeon à cou rouge | E | C | | | |
| <i>Columba leucocephala</i> | Pigeon à couronne blanche | E | C | | | |
| <i>Streptopelia decaocto</i> | Tourterelle turque | Exo. | Ss | | | |
| CUCULIDAE | | | | | | |
| <i>Coccyzus americanus</i> | Coulicou à bec jaune | mi | P | | | |

| Nom latin | Nom vernaculaire | Statut | PROTECTION | | | |
|---------------------------------|---------------------------|--------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| | | | Arrêté Préfectoral | Convention de Carthagène | Convention de Washington | Convention de Bonn |
| APODIDAE | | | | | | |
| <i>Cypseloides niger</i> | Martinet sombre | E | P | | | |
| TROCHILIDAE | | | | | | |
| <i>Orthorhynchus cristatus</i> | Colibri huppé | ni | P | | A II | |
| <i>Eulampis holosericeus</i> | Colibri falle-vert | ni | P | | A II | |
| <i>Eulampis jugularis</i> | Colibri madère | E | P | | A II | |
| ALCEDINIDAE | | | | | | |
| <i>Megaceryle alcyon</i> | Martin-pêcheur d'Amérique | mi | P | | | |
| TYRANNIDAE | | | | | | |
| <i>Tyrannus dominicensis</i> | Tyran gris | ni | P | | | |
| <i>Elaenia martinica</i> | Elénie siffleuse | ni | P | | | |
| <i>Tyrannus savana</i> | Tyran des savanes | mi | Ss | | | |
| HIRUNDINIDAE | | | | | | |
| <i>Progne dominicensis</i> | Hirondelle à ventre blanc | E | P | | | |
| <i>Hirundo rustica</i> | Hirondelle de cheminées | mi | P | | | |
| <i>Riparia riparia</i> | Hirondelle de rivage | mi | P | | | |
| <i>Petrochelidon pyrrhonota</i> | Hirondelle à front blanc | mi | Ss | | | |
| MIMIDAE | | | | | | |
| <i>Mimus gilvus</i> | Moqueur des savanes | ni | P | | | |
| <i>Margarops fuscus</i> | Moqueur grivotte | E | C | | | |
| VIREONIDAE | | | | | | |
| <i>Vireo altiloquus</i> | Viréo à moustaches | ni | P | | | |
| <i>Vireo olivaceus</i> | Viréo à œil rouge | mi | Ss | | | |

| Nom latin | Nom vernaculaire | Statut | PROTECTION | | | |
|--------------------------------|----------------------------|--------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| | | | Arrêté Préfectoral | Convention de Carthagène | Convention de Washington | Convention de Bonn |
| COEREBIDAE | | | | | | |
| <i>Coereba flaveola</i> | Sucrier à ventre jaune | ni | P | | | |
| THRAUPIDAE | | | | | | |
| <i>Piranga olivacea</i> | Tangara écarlate | mi | P | | | |
| <i>Piranga rubra</i> | Tangara vermillon | mi | Ss | | | |
| <i>Pheucticus ludovicianus</i> | Cardinal à poitrine rose | mi | Ss | | | |
| ICTERIDAE | | | | | | |
| <i>Dolichonyx oryzivorus</i> | Goglu des prés | mi | P | | | |
| <i>Molothrus bonariensis</i> | Vacher luisant | E | Ss | | | |
| FRINGILLIDAE | | | | | | |
| <i>Tiaris bicolor</i> | Sporophile cici | ni | P | | | |
| <i>Loxigilla noctis</i> | Sporophile rouge-gorge | E | P | | | |
| PARULIDAE | | | | | | |
| <i>Dendroica petechia</i> | Paruline jaune | ni | P | | | |
| <i>Seiurus noveboracensis</i> | Paruline des ruisseaux | mi | P | | | |
| <i>Setophaga ruticilla</i> | Paruline flamboyante | mi | P | | | |
| <i>Dendroica striata</i> | Paruline rayée | mi | P | | | |
| <i>Dendroica tigrina</i> | Paruline tigrée | mi | Ss | | | |
| <i>Dendroica coronata</i> | Paruline à croupion jaune | mi | P | | | |
| <i>Dendroica magnolia</i> | Paruline à tête cendrée | mi | Ss | | | |
| <i>Dendroica virens</i> | Paruline à gorge noire | mi | P | | | |
| <i>Dendroica palmarum</i> | Paruline à couronne rousse | mi | Ss | | | |
| <i>Vermivora peregrina</i> | Paruline obscure | mi | Ss | | | |
| <i>Wilsonia citrina</i> | Paruline à capuchon | mi | P | | | |
| <i>Protonotaria citrea</i> | Paruline orangée | mi | P | | | |

Deux espèces exotiques ont été observées à Petite Terre: la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) et le Damier commun (*Lonchura punctulata*)

COLEOPTERES DES ILETS DE PETITE TERRE

Espèces récoltées lors de 2 séjours en Juillet et Aout 2003, ou obtenues suite à la mise en élevage de morceaux de bois collectés lors de ces sorties de terrain (espèces notées « ex. larva »).

Scarabeidae

- *Anomala insularis*

Cicindelidae

- *Cicindelidia trifacia*

Tenebrionidae

- *Blapstinus opacus*
- *Ortheolus antillarum*
- *Diastolinus perforatus*
- *Doliema pici*

Elateridae

- *Monocrepidius n sp. 2* (espèce non décrite)

Curculionidae

- 2 espèces non déterminées

Cerambycidae

- *Eburia decemmaculata* (ex. larve)
- *Styloleptus posticalis* (ex.larva)
- *Curtomerus flavus*
- *Ecyrus hirtipes* (ex. larva)
- *Amniscus similis* (ex. larva)
- *Urgleptes cobbeni* (ex.larva)
- *Nesanoplium puberulum*
- *Arawakia inopinata* (ex. larva)

Buprestidae

- *Plycesta depressa*

Meloidae

- *Oxycopis sp.*

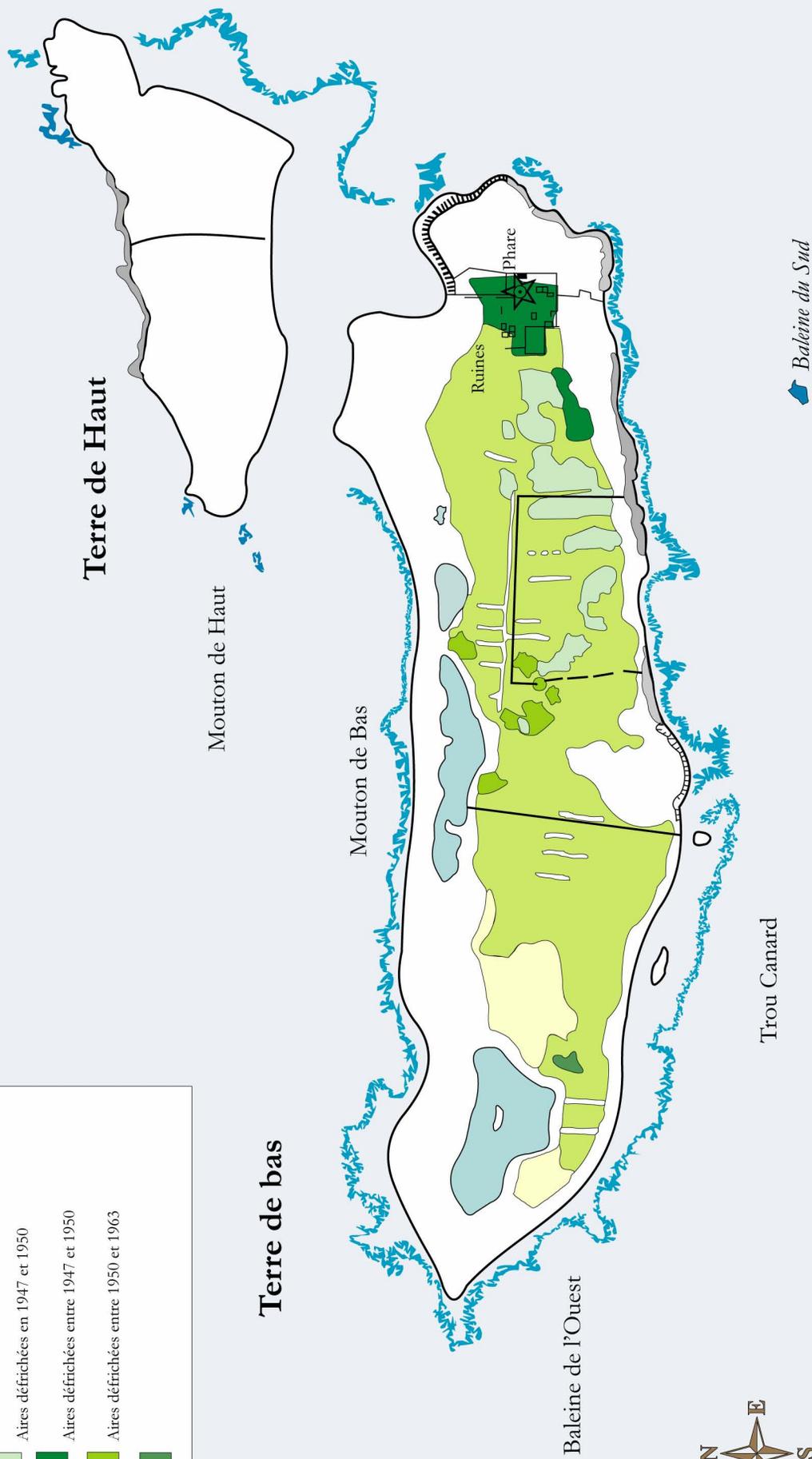
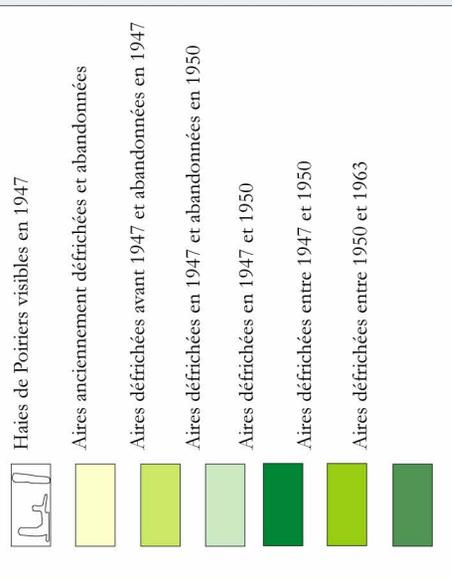
Liste floristique

| | | | Stehlé | Inventaire | |
|--|---------------------|---------------------------|-----------|------------|-----------|
| | | | 1946 | 1994 | |
| | | | | TdH | TdB |
| Dicotylédones | | | | | |
| <i>Sesuvium portulacastrum</i> | (L.) L. | Aizoaceae | + | + | + |
| <i>Blutaparon vermiculare</i> | (L.) Mears | Amaranthaceae | | + | + |
| <i>Plumeria alba</i> | L. | Apocynaceae | | | + |
| <i>Rauwolfia viridis</i> | Willd. | Apocynaceae | + | + | + |
| <i>Borrchia arborescens</i> | (L.) DC | Asteraceae | + | + | + |
| <i>Pectis humifusa</i> | Sw. | Asteraceae | | + | + |
| <i>Eupatorium integrifolium</i> | Bert. | Asteraceae | | | + |
| <i>Wedelia fruticosa</i> | Jacq. | Asteraceae | + | | |
| <i>Tababuia heterophylla</i> | (DC.) Britton | Bignoniaceae | | + | + |
| <i>Argusia gnaphalodes</i> | (L.) Heine | Boraginaceae | | + | + |
| <i>Heliotropium curassavicum</i> | L. | Boraginaceae | | | + |
| <i>Bursera simaruba</i> | (L.) Sarg. | Burseraceae | | | + |
| <i>Opuntia dillenii</i> | (Ker Gawler) Haw | Cactaceae | + | + | + |
| <i>Opuntia triacantha</i> | (Willd.) Sweet | Cactaceae | | + | + |
| <i>Canella winterana</i> | (L.) Gaertner | Canellaceae | + | | |
| <i>Capparis cynophallophora</i> | L. | Capparaceae | + | | + |
| <i>Capparis flexuosa</i> | (L.) L. | Capparaceae | | | + |
| <i>Schaefferia frutescens</i> | Jacq. | Celastraceae | | | + |
| <i>Crossopetalum rhacoma</i> | Crantz | Celastraceae | + | | |
| <i>Conocarpus erectus</i> | L. | Combretaceae | | + | + |
| <i>Laguncularia racemosa</i> | (L.) Gaertner f. | Combretaceae | | | + |
| <i>Ipomoea pes-caprae</i> | (L.) R. Br. | Convolvulaceae | + | | + |
| <i>Chamaesyce mesembryanthemifolia</i> | Jacq. | Euphorbiaceae | | + | + |
| <i>Hippomane mancinella</i> | L. | Euphorbiaceae | + | + | + |
| <i>Phyllanthus sp.</i> | | Euphorbiaceae | | + | |
| <i>Croton flavens</i> | L. | Euphorbiaceae | + | | + |
| <i>Gymnanthes lucida</i> | Sw. | Euphorbiaceae | | | + |
| <i>Croton astroites</i> | Dryander | Euphorbiaceae | + | | |
| <i>Bernardia corensis</i> | (Jacq.) Muell. Arg. | Euphorbiaceae | + | | |
| <i>Caesalpinia ciliata</i> | (Berglus) Urban | Leguminosae-Caesalpinieae | + | | + |
| <i>Canavalia rosea</i> | (Sw.) DC | Leguminosae-Fabaceae | + | | |
| <i>Pithecellobium unguis-cat</i> | (L.) Bentham | Leguminosae-Mimosaceae | | + | + |
| <i>Acacia tortuosa</i> | (L.) Willd. | Leguminosae-Mimosaceae | | | + |
| <i>Malpighia linearis</i> | Jacq. | Malpighiaceae | | | + |
| <i>Sida ciliaris</i> | L. | Malvaceae | + | | |
| <i>Ficus citrifolia</i> | Miller | Moraceae | | + | + |
| <i>Bontia daphnoides</i> | L. | Myoporaceae | | + | |
| <i>Pisonis fragans</i> | Dum. Cours | Nyctagynaceae | + | | + |
| <i>Pisonia subcordata</i> | Sw. | Nyctagynaceae | | | + |
| <i>Coccoloba uvifera</i> | (L.) L. | Polygonaceae | + | + | |
| <i>Portulaca halomoides</i> | L. | Portulacaceae | | + | + |
| <i>Rhizophora mangle</i> | L. | Rhizophoraceae | | | + |
| <i>Erithalis fruticosa</i> | L. | Rubiaceae | | | + |
| <i>Ernodea littoralis</i> | Sw. | Rubiaceae | | | + |
| <i>Randia aculeata</i> | L. | Rubiaceae | | | + |
| <i>Strumpfia maritima</i> | Jacq. | Rubiaceae | | | + |
| <i>Capraria biflora</i> | L. | Scrophulariaceae | | + | + |
| <i>Solanum racemosum</i> | Jacq. | Solanaceae | + | + | + |
| <i>Melochia tomentosa</i> | L. | Sterculiaceae | + | | |
| <i>Suriana maritima</i> | L. | Surianaceae | + | + | + |
| <i>Lanatana involucrata</i> | L. | Verbenaceae | + | + | + |
| <i>Stachytarpheta jamaicensis</i> | (L.) Vahl. | Verbenaceae | | + | + |
| <i>Avicenia germinans</i> | L. | Verbenaceae | | | + |
| <i>Clerodendrum aculeatum</i> | (L.) Schlecht | Verbenaceae | | | + |
| <i>Guaiaicum officinale</i> | L. | Zygophyllaceae | | | + |
| Monocotylédones | | | | | |
| <i>Agave karato</i> | Miller | Agavaceae | | | ? |
| <i>Mariscus planifolius</i> | (L.C. Rich.) Urban | Cyperaceae | | + | + |
| <i>Oncidium urophyllum</i> | Lodd. | Orchidaceae | + | | |
| <i>Cocos nucifera</i> | L. | Palmae (Arecaceae) | | | + |
| <i>Paspalum vaginatum</i> | Sw. | Poaceae | | + | + |
| <i>Paspalum laxum</i> | Lam. | Poaceae | | + | |
| <i>Sporobolus indicus</i> | (L.) | Poaceae | | + | |
| Richesse spécifique | | | 23 | 27 | 49 |
| | | | | 53 | |

Îlets de Petite Terre

Commune de la Désirade

Evolution de l'utilisation des sols de Terre de Bas depuis 1947



14. Avez-vous parcouru le sentier de découverte ? 1 oui 2 non

15. Si oui, avez-vous lu les panneaux qui se trouvent le long de ce sentier ?

1 tous 2 quelques uns 3 aucun

De quels thèmes traitent-ils ? (citez-les sommairement)

Si vous ne les avez pas lu, pourquoi ?

1 vous n'êtes pas intéressé(e)

2 il y en a trop

3 vous n'avez parcouru qu'une partie du sentier

4 les textes sont trop longs

5 vous ne les avez pas vus

6 autre. Précisez :

16. Auriez-vous aimé découvrir une autre partie de l'île ? 1 oui 2 non

17. Etes-vous resté(e) sur la plage toute la journée ? 1 oui 2 non

18. Vous êtes-vous baigné(e) ? 1 oui 2 non

19. De retour chez vous, vous avez six mots pour raconter à vos amis l'île de Petite Terre, allez-y :

1..... 2..... 3.....

4..... 5..... 6.....

20. Saviez-vous que l'île de la Petite Terre est une réserve naturelle ? 1 oui 2 non

21. Selon vous, l'île de Petite Terre est-elle habitée en permanence ? 1 oui 2 non

22. L'île de la Petite Terre est-elle protégée ? 1 oui 2 non

Si oui, à quoi le voyez-vous ?

Et à quoi cela sert-il ?

23. Faudrait-il selon vous limiter le nombre de touristes sur Petite Terre ? 1 oui 2 non

24. Pour vous, cette excursion était :

1 super 2 bien 3 pas terrible

Commentaires libres :

Pour un peu mieux vous connaître :

25. Sexe Féminin

Masculin

26. Age 0-19 ans

20-39 ans

40-59 ans

60-74 ans

75 et plus ans

27. Votre métier ou profession :

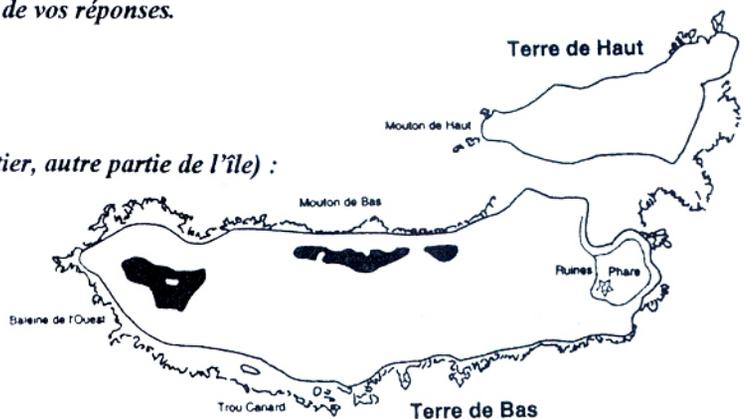
Merci de vos réponses.

Nom de l'enquêteur :

Date :/...../2002

Lieu de l'enquête (plage –préciser le secteur-, sentier, autre partie de l'île) :

Remarques annexes de l'enquêteur :



ENQUETES PETITE TERRE

Cette enquête menée sur un échantillon réduit avait pour objet de mieux connaître les touristes de Petite Terre, leurs perceptions de la réserve et leurs attentes.
En gras figurent les informations les plus importantes.

Question 1 à 3, 25 et 26 : identité des personnes interrogées

120 réponses traitées dont :

- 32 habitants de la Guadeloupe (26,7%), qui se répartissent en 47% de résidents d'origine guadeloupéenne, 41 % d'origine métropolitaine, les 12% restants n'étant pas précisés
- 88 touristes (73,3%) sont à plus de 80 % des métropolitains

- 6 personnes interrogées sont originaires de la Désirade, leurs réponses ne sont pas traitées à part dans la mesure où elles ne se distinguent pas de celles des autres.

- Femmes et hommes ont été interrogées à part égale. L'essentiel de l'échantillon est âgé de 20 à 59 ans (près de la moitié de 20 à 39 ans)

Questions 4 à 6 :

61,5% des personnes interrogées ont fait d'autres sorties en mer (je ne sais pas si les seuls touristes ont répondu à cette question mais j'en doute et 6 personnes n'ont pas répondu)

54% prévoient d'en faire d'autres (7 personnes n'ont pas répondu)

44 personnes (un tiers de l'échantillon) n'ont pas répondu à la question 6

- Parmi les dépendances : les Saintes sont les îles les plus citées (80,3% des réponses), suivies de Marie-Galante (64,5%) et de la Désirade (40,8%), qui est la dépendance la moins touristique de Guadeloupe. Saint-Martin est cité par 30% des personnes interrogées, Saint-Barthélémy par 18,4%.

- L'îlet du Gosier est cité par 33% des personnes interrogées, l'îlet Caret par 26%.

Question 7 :

82,5% des personnes interrogées sont venues sur Petite Terre avec un croisiériste, 8,5% avec un pêcheur, 6% avec leur propre embarcation, enfin 3% avec de la famille ou des amis.

Question 8 :

93% des personnes interrogées sont parties de Saint-François

Question 9 :

Les très rares personnes qui sont venues par leurs propres moyens repartent en général le soir. Les campeurs de Pâques ou de la Pentecôte n'ont pas été interrogés, à une exception.

Question 10 :

Certaines personnes ont donné plusieurs réponses.

Très rares sont les personnes qui viennent seuls à Petite Terre : ils sont 8,5%. Les autres viennent en famille (54%), avec des amis (33%), voire avec un groupe (9%).

Question 11 :

78% des personnes interrogées viennent sur l'île pour la première fois.

Question 12 :

Parmi les 22% de personnes interrogées qui ne viennent pas pour la première fois, 73% considèrent que l'île a connu des changements positifs ; 19% considèrent que l'île n'a pas changé. Par conséquent, les personnes qui pensent que l'île s'est dégradée sont très peu nombreux (moins de 8%).

Question 13 :

Il y avait plusieurs réponses possibles. Remarque : les réponses à cette question ne sont pas nécessairement fiables, dans la mesure où un choix était imposé aux personnes enquêtées ; exemple : 43% des personnes répondent qu'elles sont venues pour visiter la réserve naturelle, certainement parce qu'on leur propose ce choix de réponse ; en réalité, beaucoup ne savent pas que la réserve existe avant de rencontrer l'enquêteur.

| | | | |
|------------------------------|-----|---|-----|
| Pour la plage et la baignade | 53% | Pour visiter la réserve naturelle | 43% |
| Pour voir des iguanes | 42% | Pour passer une journée sur une île inhabitée | 56% |
| Parce que vous la connaissez | 17% | Parce qu'on vous en a parlé | 30% |
| Au hasard | 4% | Autre | 17% |

En résumé, ces réponses sont à utiliser avec prudence, les plus fiables étant celles qui mentionnent la plage et l'île inhabitée.

Question 14 :

77% des personnes interrogées ont parcouru le sentier de découverte, ce qui ne représente que les deux tiers de l'échantillon.

Question 15 :

Ont répondu à cette question non seulement des personnes ayant parcouru le sentier mais celles qui ne l'ont pas parcouru, ce qui rend le traitement difficile (seulement 15 non-réponses, alors qu'à la question précédente, 27 personnes disaient n'avoir pas parcouru le sentier). Seules 22 personnes disent avoir lu tous les panneaux, sur les 93 qui ont parcouru le sentier ; 58% disent en avoir lu quelques-uns ; c'est cela que l'on peut retenir.

Même remarque pour les réponses relatives aux raisons invoquées : 36% des personnes disent ne pas être intéressées mais elles ne représentent qu'un douzième de l'échantillon (10 réponses) et l'on ne sait de toutes façons pas si elles ont ou non parcouru le sentier.

Question 16 à 18 :

71% des personnes interrogées auraient voulu découvrir une autre partie de l'île et 82% ne sont pas restées sur la plage toute la journée (tout le monde se baigne, bien entendu)

Question 19 :

Un relevé systématique des termes utilisés pour décrire Petite Terre a été fait dans un premier temps, à partir duquel les réponses ont été classés en trois catégories : la première rassemble des visiteurs qui ne font référence qu'à des éléments constitutifs du mythe insulaire tropical (le soleil, le sable, le lagon, etc...), qui en d'autres termes ne voit de Petite Terre que sa plage ; la deuxième catégorie rassemble des visiteurs qui font référence au moins une fois à un élément de la flore ou de la faune, ou au sentier de découverte, qui ont par conséquent une vision

moins schématique et partielle du lieu (le plus souvent, ce sont les iguanes qui sont cités) ; la troisième catégorie rassemble des visiteurs qui font référence explicitement à la réserve naturelle.

Dans la première catégorie se rangent 62,5% des visiteurs, donc près des deux tiers ;

Dans la deuxième catégorie se rangent 32% de visiteurs ;

Dans la dernière catégorie ne se rangent que 5,5% des visiteurs.

L'image de la plage de sable fin l'emporte sur celle du reste de la réserve.

Question 20 :

84% des visiteurs savaient que l'île de Petite Terre est une réserve naturelle (ça m'étonnerait qu'ils le sachent avant d'arriver ; peut-être au moment de l'enquête mais pas avant ; utilisez cette réponse avec prudence)

Question 21 :

Pour 75% des visiteurs, Petite Terre est inhabitée

Question 22 :

98% des visiteurs considèrent que l'archipel est protégé mais seulement 35% le voient dans le paysage (propreté, sentier aménagé, désert), et 25% se fondent sur la présence de gardes pour l'affirmer. Enfin, 22% l'ont appris du capitaine du bateau au moment de leur traversée.

Question 23 :

Evidemment, 85% des visiteurs pensent qu'une limitation du nombre de touristes est une bonne chose.

Question 24 :

Et presque tous jugent formidable la journée passée à Petite Terre

La saisie informatique des questions fermées et le traitement des données ont été réalisées par Christian Cazaubon, société ECCE.

J'ai fait le traitement préalable de toutes les questions ouvertes, notamment la question 19 dont j'ai utilisé les résultats dans ma thèse (à soutenir) et que je vous enverrai si le détail de toutes les occurrences relevées dans les fiches d'enquêtes peut vous être utile (cela représente quatre pages encadrées, c'est peut-être un peu long)

J'ai reçu les résultats sous la forme de feuilles volantes correspondant chacune à une question de l'enquête ; j'ai extrait de cette vingtaine de tableaux de chiffres les données qui figurent sur ces trois feuilles. Il n'est pas possible dans le plan de gestion de faire figurer tous ces petits tableaux sans les commenter, à mon avis. Je vais quand même vous les envoyer pour que vous voyiez de quoi je parle.

Judith Klein

ANNEXES

Partie B

Annexe 1 : Convention de Washington

Annexe 2 : Convention de Berne

Annexe 3 : Convention de Bonn

Annexe 4 : Convention de Carthagène – Protocole SPAW

CONVENTION DE WASHINGTON

Intitulé : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Date et lieu de signature : 3 mars 1973, Washington D.C.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1975

Date d'entrée en vigueur en France : 9 août 1978

Portée géographique : Monde

Réunion des Parties : Conférence des Parties (art. 11) au moins tous les 2 ans

Nombre de parties ayant ratifié la convention au 30 décembre 2003 : 164

Objet : protéger les espèces animales et végétales menacées d'extinction ; la réglementation de leur commerce international est le moyen adopté pour cette protection. Les espèces protégées sont classées en trois catégories définies en fonction du degré de menaces pesant sur elles, et désignées sous le nom d'Annexes. La convention s'applique aux mouvements portant sur les plantes, les animaux vivants et sur les parties ou produits qui en sont dérivés.

CONVENTION DE BERNE

Intitulé : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Date et lieu de signature : 19 septembre 1979, Berne

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 1982

Date d'entrée en vigueur en France : 1^{er} août 1990

Portée géographique : Europe

Réunion des Parties : Comité permanent , tous les ans (art. 13)

Nombre de parties ayant ratifié la Convention au 9 décembre 2003 : 45

Objet : assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, notamment des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs Etats, et de promouvoir une telle coopération. Une attention particulière est accordée aux espèces, y compris les espèces migratrices, menacées d'extinction et vulnérables.

CONVENTION DE BONN

Intitulé : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Date et lieu de signature : 23 juin 1979, Bonn

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} novembre 1983

Date d'entrée en vigueur en France : 1^{er} juillet 1990

Portée géographique : Monde

Réunion des Parties : Conférence des Parties (art. 7) au moins tous les 3 ans

Nombre de parties ayant ratifié la convention au 1^{er} septembre 2003 : 84

Objet : assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes et de leurs habitats sur l'ensemble de leur aire de répartition. Les parties assurent une stricte protection aux espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I de la Convention, en concluant des accords multilatéraux pour la conservation et la gestion des espèces migratrices inscrites à l'Annexe II, et en entreprenant des activités de recherche en coopération avec d'autres organismes.

CONVENTION DE CARTHAGENE

Intitulé : Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Date et lieu de signature : 24 mars 1983, Cartagena de Indias

Date d'entrée en vigueur en France : 11 octobre 1986

Portée géographique : milieu marin du golfe du Mexique, de la mer des Caraïbes et des zones de l'Océan Atlantique qui lui sont adjacentes, au sud d'une limite constituée par la ligne des 30° de latitude nord, dans un rayon de 200 miles marins à partir des côtes atlantiques des Etats Parties à la convention.

Réunion des Parties : au moins tous les 2 ans

Nombre de parties ayant ratifié la convention au 30 décembre 2000 : 21 (sur les 28 de la zone des Caraïbes)

Objet : protéger, développer et gérer les ressources marines et côtières de la région des Caraïbes, tant par des mesures concertées que par des mesures nationales. Cette convention régionale couvre un large éventail de thèmes, depuis les pollutions provenant des navires ou des rivages, jusqu'à la conservation des espèces et des écosystèmes marins.

CONVENTION DE CARTHAGENE PROTOCOLE SPAW

Intitulé : Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes)

Date et lieu de signature : 18 janvier 1990, Kingston

Date d'entrée en vigueur : 18 juin 1990

Portée géographique : milieu marin du golfe du Mexique, de la mer des Caraïbes et des zones de l'Océan Atlantique qui lui sont adjacentes, au sud d'une limite constituée par la ligne des 30° de latitude nord, dans un rayon de 200 miles marins à partir des côtes atlantiques des Etats Parties à la Convention.

Réunion des Parties : en même temps que les réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention (au moins tous les 2 ans). Les Parties peuvent également tenir des réunions extraordinaires.

Nombre de Parties ayant ratifié la Convention : 21 (sur les 28 possibles)

Objet : protéger, préserver et gérer de façon durable les zones et les écosystèmes qui requièrent la protection afin de sauvegarder leur valeur spéciale, les espèces en danger de disparition de la flore et la faune ainsi que leurs habitats, et les espèces dont l'objectif est d'éviter qu'elles deviennent menacées et vouées à la disparition. Le Protocole SPAW met l'accent sur l'importance de protéger les habitats comme manière efficace de protéger les espèces identifiées. Cette protection vise globalement les écosystèmes fragiles et vulnérables, et non pas des espèces spécifiques.